

APPENDICE

COMPTE-RENDU des collectes faites dans le Diocèse de Québec, en 1887, pour le Denier de Saint-Pierre, les Ecoles du Nord-Ouest (5 ans), la Terre Sainte (6 ans), le maître-autel de l'Eglise de Sainte-Anne (2 ans), et la Société de Colonisation.

VILLE DE QUÉBEC	Denier de Saint- Pierre	Ecoles du Nord- Ouest (5 ans)	Terre- Sainte (6 ans)	Autel de Sainte- Anne (2 ans)	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Basilique.....	223 14	454 70	445 16	244 67	34 50
Notre-Dame de la Garde	17 13	25 14	32 61	17 68	2 00
Archevêché	20 00	10 00	10 00	20 00	10 00
Séminaire	25 00	10 80
Hôtel-Dieu	25 00	2 00	8 00	5 00	5 00
Ursulines	50 00	6 45

—
ii
—

Hôpital-Général.....	17 00	59 75	72 80	20 00	18 25
Hôpital du Sacré-Cœur.....	7 40	17 21	1 00	5 88	
Sœurs de la Charité.....	38 75	50 30	14 50	3 50
Sœurs du Bon-Pasteur	7 00	5 25	4 00	6 50	
Saint-Patrice	175 49	155 63	147 55	84 45	
Saint-Jean-Baptiste.....	137 40	164 94	119 16	93 85	23 50
Saint-Roch	454 61	452 93	597 05	284 48	57 00
Saint-Sauveur	117 45	187 54	238 91	76 25	28 31
Asile des Aliénés	7 77	14 00	

CAMPAGNE

Saint-Adrien	11 00	14 83	11 57	13 15	4 00
Saint-Agapit.....	26 15	18 78	29 45	13 10	
Sainte-Agathe	31 28	29 68	31 04	21 16	3 81
Saint-Alban	30 00	43 77	53 62	28 10	7 50
Saint-Alexandre	35 00	28 30	35 00	24 00	17 00

COMPTE-RENDU des collectes faites dans le Diocèse de Québec, en 1887, etc.—*Suite.*

CAMPAGNE	Denier de Saint- Pierre	Ecoles du Nord- Ouest (5 ans)	Terre- Sainte (6 ans)	Autel de Sainte- Anne (2 ans)	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Saint-Alphonse	11 50	3 00	30 80
Saint-Ambroise	83 45	94 45	80 55	76 10	22 60
Sainte-Anastasia	5 00	9 10	12 54	15 92	2 00
Ancienne-Lorette	43 50	132 85	134 30	46 75	29 00
Saint-André	32 40	38 80	40 27	34 20	6 00
Ange-Gardien	21 43	15 25	24 80	9 70	26 50
Saints-Anges-de-Beauce.....	10 75	16 20	19 05	13 57	5 00

Sainte-Anne-de-Beaupré	46 50	35 90	46 23	51 50	9 80
Sainte-Anne-Lapocatière.....	20 00	49 00	54 00	38 50	21 25
Saint-Anselme	53 84	47 71	34 55	45 85	8 85
Saint-Antoine.....	55 00	15 90	32 70	8 00	5 00
Saint-Antonin	11 01	12 97	15 30	9 23	2 00
Saint-Apollinaire	8 91	5 58	14 23	12 82	35 03
Saint-Aubert.....	18 51	16 23	29 60	4 00	3 00
Saint-Augustin.....	78 37	94 23	99 48	48 25	16 00
Saint-Basile	12 00	14 08	13 03	13 89	9 75
Beaumont.....	21 00	29 08	31 17	23 50	5 22
Beauport.....	91 93	161 82	173 93	75 10	30 57
Saint-Bernard.....	13 50	28 16	31 06	23 15	
Berthier.....	11 00	8 22	14 60	24 35	1 00
Buckland	9 38	16 05	22 08	10 85	1 25
Saint-Cajetan.....	8 40	9 51	12 14	8 50	2 45

—
—
—

COMPTE-RENDU des collectes faites dans le Diocèse de Québec, en 1887, etc.—*Suite.*

CAMPAGNE	Denier de Saint- Pierre	Ecoles du Nord- Ouest (5 ans)	Terre- Sainte. (6 ans)	Autel de Sainte- Anne (2 ans)	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Saint-Calixte.....	119 00	53 35	81 75	49 08	43 25
Cap-Santé.....	40 94	39 17	39 17	21 94	7 00
Cap-Saint-Ignace.....	78 15	54 50	63 90	27 00	30 00
Saint-Casimir.....	75 00	75 00	70 30	20 00	12 60
Sainte-Catherine.....	13 63	19 66	18 24	42 20	
Saint-Charles.....	68 38	51 70	49 93	54 78	13 67
Charlesbourg.....	70 00	36 87	61 56	36 96	31 00

Château-Richer.....	26 45	21 70	30 00	17 82	5 25
Collège de Sainte-Anne.....	6 30	17 12	25 22		
Collège de Lévis.....	7 36	18 68		
Sainte-Claire.....	11 00	35 60	68 94	18 00	2 75
Saint-Côme.....	13 75	18 73	19 23	15 35	7 45
Cranbourne.....	5 05	5 25	12 50	10 50	6 50
Sainte-Croix.....	73 00	54 31	66 19	43 25	10 25
Saint-Cyrille.....	2 50	24 00	19 00	14 05	11 00
Saint-Damien.....	6 00	5 60	1 60	2 00	
Saint-David.....	20 05	38 94	33 65	29 20	9 87
Saint-Denis.....	14 42	34 34	48 72	20 39	10 50
Deschambault.....	41 67	35 17	85 92	26 03	26 22
Ecureuils.....	10 50	11 75	16 65	7 75	
Saint-Edouard-de-Frampton.....	16 65	9 94	11 09	17 23	3 44
Saint-Edouard-de-Lotbinière.....	26 75	16 86	30 51	15 96	

COMPTE-RENDU des collectes faites dans le Diocèse de Québec, en 1887, etc.—*Suite*

CAMPAGNE	Denier de Saint- Pierre	Ecoles du Nord- Ouest (5 ans)	Terre Sainte (6 ans)	Autel de Sainte- Anne (2 ans)	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Saint-Eléuthère.....	3 00	6 30	9 55	5 85	2 00
Saint-Elzéar	28 13	38 51	38 51	16 00	23 30
Sainte-Emmélie.....	19 00	18 37	26 00	13 20	5 00
Saint-Ephrem.....	24 80	27 60	26 10		
Saint-Etienne	19 45	14 19	16 15	9 15	2 75
Saint-Eugène.....	18 00	8 25	12 05	6 00	
Saint-Evariste	16 00	24 10	22 52	10 00	2 00

Sainte-Famille, I-O.....	28 00	19 73	26 26	16 50	5 00
Saint-Félix du Cap-Rouge.....	10 50	21 30	28 78	4 80	4 15
Saint-Ferdinand.....	5 10	24 62	52 35	11 00	
Saint-Ferréol.....	20 48	18 00	37 57	21 47	6 15
Saint-Flavien.....	45 89	24 78	19 83	40 56	9 13
Sainte-Foye.....	42 25	59 50	57 32	30 50	8 11
Saint-François de Beauce.....	23 50	45 00	40 75	19 51	12 00
Saint-François, Ile-d'Orléans.....	21 25	14 00	15 47	11 00	3 37
Saint-François, Rivière du Sud.....	31 50	49 63	64 95	32 15	14 55
Saint-Frédéric.....	31 10	37 50	40 75	32 25	17 00
Saint-Georges.....	19 00	41 00	42 00	28 00	25 00
Sainte-Germaine.....	9 00	21 77	28 37	14 19	12 25
Saint-Gervais.....	52 45	44 20	40 30	18 60	24 09
Saint-Giles.....	3 40	6 00	13 85	9 00	
Grondines.....	33 00	54 89	65 71	19 80	

COMPTE-RENDU des collectes faites dans le Diocèse de Québec, en 1887, etc.—*Suite.*

CAMPAGNE	Denier de Saint- Pierre	Ecoles du Nord- Ouest (5 ans)	Terre- Sainte (6 ans)	Autel de Sainte- Anne (2 ans)	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Sainte-Hélène.....	20 00	26 65	39 50	28 00	5 00
Sainte-Hénédiine.....	23 50	30 25	30 47	18 00	5 60
Saint-Henri.....	88 65	70 03	75 41	34 65	16 07
Saint-Honoré.....	38 36	25 47	29 27	20 00	9 94
Inverness.....	2 25	32 48	13 39	13 70	
Saint-Isidore.....	34 00	44 06	48 26	31 28	5 00
Ile-aux-Grues.....	38 65	22 20	29 61	18 80	7 50

Islet.....	95 00	80 95	119 88	76 90	38 50
Saint-Jean-Chrysostôme.....	28 23	38 34	36 16	32 02	5 84
Saint-Jean-Deschaillons.....	41 55	35 40	52 52	34 23	8 05
Saint-Jean, Ile-d'Orléans.....	87 00	52 55	41 95	12 00	10 00
Saint-Jean-Port-Joly.....	68 30	74 60	73 49	56 62	33 25
Sainte-Jeanne.....	11 84	13 56	17 80	25 18	10 64
Jésus-Marie, Couvent de Sillery.....	10 05	37 00	51 00	4 00	5 00
Saint-Joachim.....	36 65	20 25	28 70	9 00	5 75
Saint-Joseph de Beauce.....	95 52	67 11	66 54	75 00	50 25
Saint-Joseph de Lévis.....	20 37	64 00	67 10	52 51	8 00
Sainte-Julie	71 69	39 09	59 76	43 50	11 26
Sainte-Justine.....	4 05	7 50	6 50	10 55	1 75
Kamouraska.....	53 00	60 00	81 00	22 00	27 45
Saint-Lambert.....	54 00	26 25	26 31	7 50	
Lambton	26 55	25 25	21 00	8 00	5 00

COMPTE-RENDU des collectes faites dans le Diocèse de Québec, en 1887, etc.—*Suite.*

CAMPAGNE	Denier de Saint- Pierre	Ecoles du Nord- Ouest (5 ans)	Terre Sainte (6 ans)	Autel de Sainte- Anne (2 ans)	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Saint-Laurent.....	49 50	48 45	48 00		
Laval.....	4 28	15 42	13 52	11 20	2 20
Saint-Lazare.....	10 10	31 14	25 13	14 82	13 05
Saint-Léon.....	7 06	10 30	12 73	8 50	11 00
Lévis.....	263 12	159 61	250 00	203 31	30 00
Lotbinière.....	32 00	39 20	48 40	29 20	29 60
Sainte-Louise.....	11 00	15 00	22 50	20 00	3 00

Saint-Magloire.....	9 28	13 35	16 65	15 31	3 00
Saint-Malachie.....	10 00	4 77	8 50	4 05	1 45
Sainte-Marguerite.....	13 30	36 68	38 68	7 55	6 25
Sainte-Marie.....	90 40	46 50	63 79	30 25	29 45
Saint-Martin.....	4 60	7 50	7 28	7 41	1 70
Saint-Michel.....	53 25	71 38	64 85	40 10	28 05
Mont-Carmel.....	5 00	10 70	13 90	21 50	2 00
Saint-Narcisse.....	9 00	11 79	3 24	10 00	2 00
Saint-Nérée.....	11 17				
Saint-Nicolas.....	32 00	42 25	39 80	37 15	20 50
Notre-Dame-de-Montauban.....	11 75	20 25	18 50	9 06	3 04
Notre-Dame-du-Portage.....	10 25	17 75	17 75	19 65	3 00
Saint-Onésime.....	4 00	5 50	5 00	5 00	
Saint-Pacôme.....	26 58	33 55	55 40	17 50	6 00
Saint-Pamphile.....	5 00	12 20	13 25	14 35	10 00

COMPTE-RENDU des collectes faites dans le Diocèse de Québec, en 1887, etc.—*Suite.*

CAMPAGNE	Denier de Saint- Pierre	Ecoles du Nord- Ouest (5 ans)	Terre Sainte (6 ans)	Autel de Sainte- Anne (2 ans)	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Saint-Paschal.....	25 92	43 56	37 52	43 40	11 15
Saint-Patrice-de-Beaurivage.....	7 80	24 05	16 39	12 46	3 58
Saint-Paul-de-Montminy.....	18 75	16 25	19 85	18 20	5 00
Sainte-Perpétue.....	9 37	8 25	10 37	4 35	5 45
Sainte-Pétronille	10 00	14 50	7 90	26 10	2 75
Saint-Philémon.....	7 00	2 15	1 80	2 06
Saint-Philippe-de-Néri.....	18 00	17 50	21 00	19 00	5 00

Sainte-Philomène.....	10 00	10 13	13 56	9 65	6 30
Saint-Pierre-Baptiste.....	8 00	2 50	2 00
Saint-Pierre-de-Broughton.....	30 00	29 55	34 50	19 00	17 00
Saint-Pierre Ile-d'Orléans.....	36 60	41 09	42 98	22 35	3 75
Saint-Pierre R. D. S.....	40 18	30 66	36 20	23 50	7 00
Pointe-aux-Trembles.....	23 77	51 41	31 90	12 70	1 50
Portneuf.....	50 00	25 38	40 18	31 37	
Saint-Raphaël.....	20 37	36 86	35 84	41 12	38 00
Saint-Raymond.....	37 30	56 10	67 05	65 30	11 30
Rivière-du-Loup.....	86 35	73 35	96 56	55 50	31 31
Rivière-Ouelle.....	13 00	39 75	32 25	10 13	7 00
Saint-Roch-des-Aulnaies.....	31 66	40 88	32 83	26 81	5 41
Saint-Romuald.....	67 55	38 63	63 75	56 04	
Sacré-Cœur-de-Jésus.....	14 50	16 53	22 10	16 11	5 00
Sacré-Cœur-de-Marie.....	3 25	9 10	18 10	6 00	1 00

COMPTE-RENDU des collectes faites dans le Diocèse de Québec, en 1887, etc.—*Suite.*

CAMPAGNE	Denier de Saint- Pierre	Ecoles du Nord- Ouest (5 ans)	Terre Sainte (2 ans)	Autel de Sainte- Anne (2 ans)	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Saint-Samuel.....	7 24				
Saint-Sébastien.....	7 11	11 00	10 30	1 14
Saint-Séverin	7 50	10 25	10 05	10 00	2 75
Sillery.....	11 09	60 94	40 00	35 80	8 92
Sainte-Sophie.....	5 47	18 38	12 95	6 58	3 54
Stoneham.....	5 00	5 30	7 57	7 70	
Saint-Sylvestre	14 63	27 93	28 93	18 35	5 00

Saint-Thomé..... 99 60
 Saint-Tite..... 11 00
 Saint-Vincent..... 79 15
 64 25
 54 95

Saint-Thomas.....	99 60	79 15	64 25	54 95	
Saint-Tite.....	11 00	11 12	17 57	5 65	1 71
Saint-Ubalde.....	14 00	8 68	25 49	1 85	
Valcartier.....	4 00	5 65	2 05	5 75	
Saint-Vallier.....	22 80	44 24	38 15	50 00	18 00
Saint-Victor.....	19 25	24 75	29 75	21 25	10 40
Saint-Zacharie.....	3 60	2 00	11 88	
Intérêts, dons, etc.....	31 00	236 71	262 17	395 69	3526 00
Total.....	\$ 6395 08	6512 90	7458 07	4749 86	5139 00

— XVII —

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

15 janvier 1888.

H. TÊTU, PTRE.

DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION EN 1887

Chapelle de Saint-Bruno.....	\$ 11 15
Chemins à Cranbourne.....	150 00
" à Saint-Philémon.....	20 00
" à Saint-Théophile.....	242 55
Eglise de Saint-Pamphile.....	100 00
Grains de semence à Cranbourne.....	30 00
" " à Saint-Elleuthère.....	75 00
" " à Sainte-Justine.....	30 00
" " à Saint-Paul-de-Montminy.....	79 00
" " à Saint-Séverin.....	40 00
" " à Saint-Théophile.....	100 00
Grange à Sainte-Apolline.....	17 00
" à Notre-Dame-de-Montauban.....	25 00
Loterie Labelle.....	10 00
Mission de Sainte-Philomène.....	3,301 57
" de Saint-Pierre-Baptiste.....	200 00
" de Saint-Théophile.....	75 00
Missionnaire de Saint-Damien.....	60 00
" de Saint-Elleuthère.....	200 00
" de Notre-Dame-de-Montauban.....	125 00
" de Saint-Théophile.....	100 00
" de Saint-Zacharie.....	100 00
Secours à des colons pauvres.....	56 00

\$ 5,147 27

Résumé :

En mains au 1er janvier 1887.....	\$ 767 78
Recette de 1887.....	5,139 00
Total de la recette.....	\$ 5,906 78
Dépense.....	5,147 27
En mains.....	\$ 759 51

La Société a reçu du Gouvernement la somme de \$1,559.94, qui a été employée pour faire commencer ou terminer des routes de colonisation. Cette somme a été distribuée comme suit :

Sainte-Justine.....	\$ 200 00
Saint-Ludger.....	150 00
Saint-Magloire	200 00
Saint-Martin.....	400 00
Saint-Nérée	150 00
Saint-Pamphile	100 00
Sainte-Philomène.....	150 00
Saint-Pierre-Baptiste.....	209 94
	<hr/>
	\$ 1,559 94

Archevêché de Québec,
15 janvier 1888.

H. TÊTU, Ptre.

Itinéraire de la Visite Pastorale de 1888

1.—S. Henri.....	<i>Mardi</i>	29, 30	mai,
2.—S. Anselme		30, 31	“
3.—Ste Hénédine	<i>Jeudi</i>	31, 1	juin,
4.—Ste Marie.....		1, 2, 3	“
5.—S. Frédéric	<i>Dim.</i>	3, 4	“
6.—S. Victor de Tring.....		4, 5	“
7.—S. Ephrem et S. Méthode (a).....		5, 6, 7	“
8.—S. Vital de Lambton.....	<i>Jeudi</i>	7, 8	“
9.—S. Sébastien d'Aylmer		8, 9	“
10.—S. Samuel de Gayhurst (b)		9, 10	“
11.—S. Evariste et S. Hilaire (c)	<i>Lundi</i>	11, 12	“
12.—S. Honoré de Shenley		12, 13	“
13.—S. George et S. Prosper (d)	<i>Mercredi</i>	13, 14, 15	“
14.—S. Martin de Jersey (e).....		15, 16	“
15.—S. Côme et S. Théophile.....		16, 17	“
16.—S. Zacharie de Metgermette (f)....	<i>Dim.</i>	17, 18	“
17.—S. François ..		19, 20, 21	“
18.—S. Joseph.....	<i>Jeudi</i>	21, 22, 23	“
19.—SS. Anges.....		23, 24	“
20.—Ste Marguerite.....	<i>Dim.</i>	24, 25	“
21.—S. Edouard de Frampton.....		25, 26	“
22.—S. Odilon de Cranbourne		26, 27	“
23.—Ste Germaine.....		27, 28	juin,
24.—Ste Justine et Ste Rose (g).....	<i>Jeudi</i>	28, 29	“
25.—S. Léon de Standon.....		30, 1	juillet,
26.—S. Malachie.....	<i>Dim.</i>	1, 2	“
27.—Ste Claire		2, 3	“
28.—S. Lazare.....		3, 4	“
29.—S. Damien.....		4, 5	“
30.—N.-D. de Buckland	<i>Jeudi</i>	5, 6	“
31.—S. Philémon de Mailloux.....		6, 7	“
32.—S. Magloire de Roux.....		7, 8	“
33.—S. Paul de Montminy.....	<i>Dim.</i>	8,	“
34.—S. Cajétan d'Armagh.....		9, 10	“
35.—S. Raphaël (h)		10, 11, 12	“
36.—S. Nérée	<i>Jeudi</i>	12, 13	“
37.—S. Gervais		13, 14, 15	“
38.—S. Charles.....	<i>Dim.</i>	15, 16	“
39.—Ste Praxède de Price		En août.	

NOTES

1^o Voir La "Discipline" au mot *Visite épiscopale*.

2^o Voir les notes concernant les parrains et marraines de confirmation et le registre qui doit en être tenu, envoyées à MM. les Curés qui doivent recevoir la visite cette année.

3^o Le trône doit être placé du côté de l'évangile.

(a) Le 6 juin, à 1 h. a. m., départ pour une visite privée à S. Méthode.

(b) Le 10 au soir, coucher à S. Vital. Le 11, à 8 h. a. m., départ pour S. Evariste, où l'ouverture de la visite se fera à 1 h. p. m.

(c) Le 11, après l'ouverture de la visite, visite privée à S. Hilaire.

(d) Le 14, à 1 h. p. m., départ pour une visite privée à S. Prosper.

(e) Le 16, office à 8 h. a. m., dîner à 11 h. ; départ à midi pour S. Côme, où l'ouverture de la visite aura lieu à 2 h. p. m., et ensuite visite privée, avec confirmation, à S. Théophile.

(f) Le 18 au soir, coucher à S. George ; le 19, départ à 9 h. a. m. pour S. François, où l'ouverture de la visite aura lieu à 2 h. p. m.

(g) Le 29, à 1 h. p. m., visite particulière à Ste Rose de Watford ; coucher à Ste Germaine et départ le 30, à 9 h. a. m., pour S. Léon, où l'ouverture de la visite aura lieu à 2 h. p. m.

(h) Le presbytère de S. Nérée étant en construction, on couchera à S. Raphaël le 12 au soir ; l'archevêque seul ira dire la messe à 8 h. et confirmer à S. Nérée le 13 et se rendra après dîner à S. Gervais, où l'ouverture de la visite se fera à 3 h.

CIRCULAIRE

A MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE SAINT-JOSEPH

Québec, 10 juin 1888.

EXTRAIT DES RÈGLES

ARTICLE VII

ÉLECTION DES PROCUREURS

26. Il est à désirer que l'on choisisse pour procureurs ceux qui peuvent facilement venir à Québec, à l'appel du président ; néanmoins chacun est libre de les choisir où il veut. Les procureurs sont élus tous les six ans en la manière suivante :

1° Le Secrétaire envoie par la poste, à tous les membres, dans la première quinzaine de juin, une liste de tous les membres non pensionnés de la Société, commençant par les plus anciens par l'ordination, et mettant à part les noms des procureurs sortant de charge, et des douze membres qui, après eux, ont eu le plus de voix à la dernière élection ; tous ceux qui sont sur ces trois listes sont également éligibles ;

2° Chaque associé choisit douze noms qu'il envoie avec sa signature, au président, avant le 15 août ; les suffrages qui arrivent après cette époque sont considérés comme non venus ; mais s'il y a un Coadjuteur qui soit vice-président de droit, la liste ne doit renfermer que onze noms.....

.....

4° Les onze ou douze premiers sur la liste sont déclarés procureurs, mais ils n'entrent en charge qu'au premier octobre suivant.

NOMS DES PROCUREURS SORTANT DE CHARGE

Mgr C.-E. Legaré,
MM. Frs-Xavier Plamondon,
Jérôme Sasseville,
Charles Trudel,
Edouard Fafard,
Antoine Gauvreau,
Léandre Hamelin,
Thomas-Eugène Beaulieu,
Adolphe Legaré,
Nap.-Joseph Sirois,
François-Xavier Gosselin,
Narcisse Bellenger.

NOMS DES DOUZE MEMBRES QUI, APRÈS EUX, ONT EU LE PLUS GRAND
NOMBRE DE VOIX A LA DERNIÈRE ÉLECTION

MM. Walstan Blais,
Joseph Hoffman,
André Pelletier,
Joseph-Aimé Bureau,
Mgr Henri Tétu,
Mr Fidèle Morisset,
Mgr C.-E. Poiré,
MM. Ludger Blais,
Joseph-Octave Faucher,
J.-Nérée Gingras,
Mgr Cyr.-Alfred Marois,
Mr Jos.-Stan. Martel.

LISTE DES AUTRES MEMBRES NON PENSIONNÉS DE LA SOCIÉTÉ, PAR
ORDRE D'ANCIENNETÉ DANS LE SACERDOCE

MM. Jean-Noël Guertin,
Edouard Dufour,
Etienne Hallé,
Basile Robin,
Narcisse Godbout,
Clovis Roy,

MM. Frédéric Oliva,
Joseph Lagueux,
Eloi-Victorien Dion,
Godfroi Gaudin,
Pierre-Olivier Drolet,
Charles-Frs Cloutier,
Jean-Baptiste Villeneuve,
Ulric Rousseau,
Jean-Baptiste Blouin,
Honoré Desruisseaux,
Patrick Kelly,
Narcisse Gauvin,
Damase Matte,
Augustin Bernier,
Louis-Barthélemi Hallé,
Michel-Edouard Roy,
Louis-Joseph Hudon,
Achille Pelletier,
Prudent Dubé,
François-Xavier Méthot,
J.-T.-Aimé Chaperon,
Augustin Gauthier,
Narcisse Fortier,
Charles Galerneau,
Jos.-Etienne Martin,
Victor Legaré,
Achille Vallée,
Napoléon Cinq-Mars,
Eugène Frenette,
Charles Bacon,
James Neville,
Ls-Nazaire Bégin,
Pantaléon Bégin,
Pierre Savoie,
Bernard Bernier,
Cyriac Bérubé,
Auguste Gosselin,
Laurent-Bénoni Chabot,
Anselme Boucher,

MM. Magloire Moreau,
Louis-Joseph Gagnon,
Jos.-Rémi Desjardins,
Adolphe Godbout,
Alfred Bergeron,
Ludger Marceau,
Charles Baillargeon,
Louis Langis,
Joseph-Aimé Rainville,
Joseph-Octave Soucy,
Henri Pâquet,
Joseph-Benoit Soulard,
Polycarpe Dassylva,
G.-C. de la Chevrotière,
Maximin Hudon,
Guillaume Giroux,
Camille Brochu,
Bernard-Claude Guy,
Théophile Houde,
Philéas Lessard,
Placide Béaudet,
Théophile Montminy,
Joseph Marquis,
Léon Morisset,
Edouard Leclerc,
Ernest Hudon,
Darie Lemieux,
Lucien Gagné,
Louis-Anselme Déziel,
Chs-Allyre Collet,
Etienne Grondin,
Edouard Casault,
Philippe Beaulieu,
Nazaire Pâquet,
David Gosselin,
Georges Fraser,
Hospice Desjardins,
René Casgrain,
Charles Bourque,
Théodule Delagrave,

MM. Zoël Lambert,
Honoré Leclerc,
Paul Dubé,
Onésime Naud,
Benjamin Demers,
Thomas-Grégoire Rouleau,
Félix Gendron,
Narcisse Proulx,
Fortunat Pelletier,
James Ballantyne,
Lactance Mayrand,
John O'Farrell,
Lionel Lindsay,
Ovide Godin,
Adelbert Blanchet,
Charles Richard,
Ferdinand Garneau,
Jos.-Edouard Roy,
Jos.-Edouard Parent,
Ludger Pérusse,
Ernest Nadeau,
François-H. Bélanger,
Charles-Edouard Carrier,
Louis Quézel,
Janvier-Jacques Gauthier,
Joseph-Alphonse D'auteuil,
Joseph-Alphonse Huart,
Arthur Belleau,
Prosper Meunier,
Jean-Baptiste Gosselin,
Placide Roy,
Alphonse Beaudet,
Eloi Laliberté,
Georges McCrea,
Jean Boulet,
François-Xavier Bélanger,
Alfred Pouliot,
Onésime Brousseau,
Alfred Pâquet,

MM. Peter O'Leary,
François-Xavier Faguy,
Hugh McGratty,
Georges Guy,
Emile Dionne,
Ls-Olivier Moisan,
Benjamin Dionne,
Alfred Boissinot,
Joseph Elie-Breton,
Wenceslas Plaisance,
René Labbé,
François Boutin,
Bruno Desjardins,
Louis Tremblay,
Omer Tanguay,
Jos.-Edouard Rouleau,
Ls-Alfred Langlois,
Adolphe Michaud,
J.-B. Couillard-Dupuis,
Herménégilde Bouffard,
Arthur Vaillancourt,
Odilon Marois,
Edmond Paradis,
L.-P. Miville-Deschènes,
Georges Pelletier,
Ls-Nazaire Lessard,
Charles Leclerc,
Alphonse Têtu,
Chs-Octave Gagnon,
Arthur Gouin,
Joseph Valin,
Jean-Bte Thiboutot,
Ls-Laurent Paradis,
Honoré Fréchette,
Maxime Fillion,
H.-Arthur Scott,
Eustache Maguire,
Alexandre Lafrance,
J.-Albert Beaulieu,

MM. Onésiphore Cantin,
Louis Belleau,
Honoré Labrecque,
Antoine Pampalon,
Thomas Lauzé,
Ferdinand Bégin,
Albert Rouleau,
Etienne Corriveau,
Ferdinand Chabot,
Dominique Pelletier,
Joseph Feuiltault,
Isidore Deblois,
Joseph Richard,
Joseph Genest,
Hubert Lessard,
Théophile Turcotte,
Gaudiose Brousseau,
Alfred Dionne,
Philippe Ouellet,
Charles Gagné,
Luc Lévêque,
Théophile Trudelle,
Auguste Vézina,
Philogone Lemay,
Edmond Verret,
Fortunat Rouleau,
Louis Coulombe,
Henri Defoy,
Cyprien Jean,
Daniel Guimont,
François Têtu,
Siméon Jolicœur,
Georges Goudreau,
Alphonse Talbot,
Pierre Ouellette,
Frs-Xavier Couture,
Jean-Bte Ruel,
Philippe-Ben. Garneau,
Jos.-Octave Langlois,
Pierre Plante,

MM. Jos.-Télesphore Lachance,
Achille Bégin,
Célestin Lemieux,
Auguste Caron,
Philippe Delisle,
Clément Lévêque,
Elzéar Galerneau,
Achille Fiset,
Thomas Marcoux,
Tancrede Pâquet,
Condé Nadeau,
Théodule Blais,
Adolphe Grenier,
Joseph Laberge,
Louis Garon,
Frs-Xavier Casgrain,
Aristide Magnan,
Chs-Frs Labourière,
Joseph Lavoie,
Albert Lamothe,
Théodule Giguère,
Aurélien Angers,
Joseph-Octave Guimont,
Georges Miville,
Georges Têtu,
Louis Bacon,
Siméon Beaulieu,
Joseph Dumais,
Lucien Gauvreau,
Albert Rousseau,
Joseph-Benjamin Levasseur,
Eugène Hudon,
Irénée Lecours,
Patrick O'Reilly.

H. TÊTU, PTRE,

Sec.-Trésorier.

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE DU BUREAU DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE ST-JOSEPH

TENUE AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

LE 28 AOUT 1888

Présidence de son Eminence le Cardinal Taschereau

Présents : Mgr Legaré, V. G., MM. François-Xavier Plamondon, Edouard Fafard, Jérôme Sasseville, Antoine Gauvreau, Léandre Hamelin, Thos-Eug. Beaulieu, Adolphe Legaré, Nap-Jos. Sirois, Charles Trudelle, Frs-Xavier Gosselin et Narcisse Bellenger, procureurs.

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 août de l'année dernière est lu et adopté.

Le secrétaire donne le résultat des votes donnés pour l'élection des nouveaux procureurs, comme suit :

PROCUREURS ÉLUS

1. Monseigneur Legaré.....	131 voix
2. MM. Adolphe Legaré.....	114
3. Antoine Gauvreau.....	111
4. François-Xavier Plamondon	107
5. Edouard Fafard.....	94
6. Monseigneur Têtu.....	86
7. MM. Thos-Eugène Beaulieu.....	82
8. Léandre Hamelin.....	80

9.	MM. Jérôme Sasseville.....	78 voix
10.	Charles Trudelle.....	77
11.	Nap.-Joseph Sirois.....	77
12.	Frs-Xavier Gosselin.....	55

1.	MM. Jos.-Octave Faucher.....	49 voix
2.	Joseph Hoffman.....	45
3.	Monseigneur Marois.....	45
4.	MM. Jos.-Aimé Bureau... ..	32
5.	Ludger Blais.....	31
6.	Frs-Henri Bélanger.....	31
7.	Walstan Blais.....	28
8.	Narcisse Fortier.....	27
9.	Narcisse Bellenger.....	26
10.	Fidèle Morisset.....	24
11.	Ls-Nazaire Bégin.....	23
12.	Frs-Xavier Faguy.....	21

Monseigneur Poiré.....	14 voix
MM. Nérée Gingras.....	14
Guillaume Giroux.....	14
Charles Cloutier.....	12
Adolphe Godbout.....	12
Bernard Bernier.....	11
Ulric Rousseau.....	8
Chs-Allyre Collet.....	8
Frédéric Oliva.....	7
Jos.-Stanislas Martel	5
Jean-Baptiste Blouin.....	5
Thos-Grégoire Rouleau	5
Napoléon Cinqmars.....	4
Charles Bacon.....	4
Etienne Grondin.....	4
René Casgrain.....	4
Jean-Baptiste Villeneuve.....	3

MM. Damase Matte.....	3 voix
Ls-Joseph Hudon.....	3
J.-Alfred Chaperon.....	3
Victor Legaré.....	3
Achille Vallée.....	3
Jos.-Octave Soucy.....	3
Placide Beaudet.....	3
Théophile Montminy.....	3
Anselme Déziel.....	3
Etienne Hallée.....	2
Achille Pelletier.....	2
Prudent Dubé.....	2
Cyriac Bérubé.....	2
Ls-Joseph Gagnon.....	2
Georges Côté.....	2
Philéas Lessard.....	2
Hospice Desjardins.....	2
Frs-Xavier Bélanger.....	2
Lionel Lindsay.....	2
Noël Guertin.....	1
Narcisse Godbout.....	1
Pierre-Ol. Drolet.....	1
Jos.-Etienne Martin.....	1
Auguste Gosselin.....	1
Laurent-Ben. Chabot.....	1
Jos.-Rémi Desjardins.....	1
Alfred Bergeron.....	1
Jos.-Aimé Rainville.....	1
G. Chavigny De la Chevrotière.....	1
Théophile Houde.....	1
Edouard Leclerc.....	1
Lucien Gagné.....	1
Edouard Casault.....	1
Benjamin Demers.....	1
Lactance Mayrand.....	1
Ovide Godin.....	1
Chs-Edouard Carrier.....	1

Le bureau est d'opinion que, d'après les règlements de la Caisse Ecclésiastique, un curé qui, par ordre de l'Archevêque,

paie quelque chose à son prédécesseur, n'a rien à payer à la caisse pour le revenu dont il est ainsi privé.

Présenté les demandes d'agrégation de

MM. Auguste Fortin,
Jos.-Ulric East,
Rosario Morissette,
Jos. Alfred Castonguay,
Jos.-Clovis Arsenault,
Alphonse Caron,
Théodore Trépanier,
Joseph Gignac,
Edouard Richard,
Gaudiose Turgeon,
Cyrille Samson.

Tous ces messieurs sont admis au nombre des membres de la société.

Le secrétaire donne les noms des membres décédés depuis la dernière assemblée :

MM. Nic.-Tol. Hébert,
Joseph Auclair,
Edouard Bonneau,
Jul.-Melchior Bernier,
Hubert Beaudet,
Achille Rousseau.

Le trésorier lit le résumé des comptes, comme suit :

RECETTES

Contributions des membres.....	\$3,156 36
Arrérages perçus.....	15 55
Souscription spéciale.....	47 00
Donné par Mgr Legaré.....	1,600 00
Remboursement de prêt	400 00
Intérêt à la Caisse d'économie.....	16 75
Intérêts sur fonds placés.....	656 00
En mains au dernier bureau.....	158 33
Dépôt à la Caisse d'économie au dernier bureau.....	1,014 61
	<hr/>
	\$7,064 60

DÉPENSES

Pensions accordées par le bureau de 1887.....	\$3,095 16
Pensions accordées par S. E. le Président.....	405 94
Impressions du rapport et des circulaires.....	29 60
Acheté cinq actions dans la Cie des Tramways de Saint-Roch.....	500 00
Acheté deux billets des syndics de N. D. du Portage...	713 80
Dépôt à la Caisse d'économie.....	2,242 91
	<hr/>
	\$6,987 41
En mains.....	\$77 19

DETTES ACTIVES

Prêt au sieur Philéas Goulet (6 p. c.)	\$ 350 00
Prêt à la fabrique de St-Janvier de Weedon (6 p. c.)....	3,550 00
Prêt aux RR. PP. Oblats de Winipeg (6 p. c.).....	2,000 00
Prêt à la fabrique de Laval (6 p. c.).....	950 00
Prêt à la fabrique de St-Elzéar (6. p. c.)	1,000 00
Prêt à la fabrique de Ste-Anne de Beaupré (5 p. c.)....	1,000 00
Prêt aux syndics de N.-D. du Portage (6 p. c.).....	700 00
Compagnie des tramways de St-Roch (5 actions, 20 p. c.).	250 00
Banque Nationale, (10 actions, 6 p. c.).....	300 00
Assurance de Québec (4 actions, 10 p. c.).....	80 00
Dû par souscription spéciale.....	845 00
Dépôt à la Caisse d'économie.....	2,242 91
	<hr/>
	\$13,267 91

PAS DE DETTES PASSIVES

Le bureau alloue les pensions suivantes :

MM. Ovide Grenier.....	\$200 00
Jean-Bte Côté.....	150 00
Ls-Théodore Bernard.....	150 00
Ls-Honoré Grenier.....	150 00
Léon Provencher.....	150 00
Narcisse Godbout.....	150 00
Félix Brunet.....	150 00

MM. Félix Dumontier.....	\$150 00
Joseph Girard	150 00
Jean-Bte Plamondon.....	150 00
Herménégilde Dubé.....	150 00
Frs-Xavier Bélanger.....	150 00
Arthur Bouchard.....	150 00
David Pampalon.....	150 00
Charles Gouin.....	150 00
Charles Boulay.....	150 00
Antoine Campeau.....	100 00
Geo.-Louis Lemoine.....	100 00
Edouard Dufour.....	100 00
Frs-Xavier Bégin.....	100 00
Edouard Roy.....	100 00
Louis Sanfaçon.....	100 00
Jean Naud.....	80 00
Augustin Beaudry.....	80 00
Charles Pouliot.....	80 00
Joseph Bourassa.....	80 00
Charles Beaumont.....	80 00
André Pelletier.....	80 00
Pierre Dionne.....	80 00
Ls-Antoine Martel.....	80 00
Raymond Casgrain.....	80 00
	<hr/>
	\$3,770 00

Fait et passé à Québec, le 28 août mil huit cent quatre-vingt-huit.

E. A. CARD. TASCHEREAU,
ARCH. DE QUÉBEC, Président.

H. TÊTU, P^{TRE},
Secrétaire-Trésorier.

EXTRAIT DU LIVRE DE RECETTES
DE LA
SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE SAINT-JOSEPH
JUSQU'AU 1^{ER} OCTOBRE 1888.

ANNÉE 1887-88.

Son Eminence le Cardinal Taschereau.....	\$144 00
Mgr C.-E. Legaré, P. A. V. G.....	10 00
“ J.-B.-Z. Bolduc, P. D.....	12 00
“ H. Têtu, C. S.....	13 00
“ C.-A. Marois, C. S.....	8 20
“ C.-E. Poiré, C. d'H.....	18 00
MM. Angers, Aurélien.....	4 00
Arsenault, Clôvis.....	4 00
Bacon, Charles.....	26 25
Bacon, Louis.....	4 00
Baillargeon, Charles.....	20 00
Ballantyne, James.....	11 00
Beaudet, Alphonse.....	11 00
Beaudet, Placide	14 25
Beaudry, Augustin.....	malade
Beaulieu, Albert.....	4 00
Beaulieu, Philippe.....	4 00
Beaulieu, Siméon.....	4 00
Beaulieu, Thos-Eug.....	6 50
Beaumont, Charles.....	malade
Bégin, Ferd.....	4 00
Bégin, F.-Xavier.....	malade
Bégin, Ls-Nazaire.....	26 00
Bégin, Pantaléon.....	10 00
Bélanger, Frs-H.....	65 00
Bélanger, Frs-X.....	6 70
Belleau, Arthur.....	8 00
Belleau, Louis.....	4 00

MM. Bellenger, Narcisse.....	
Bergeron, Alfred.....	24 00
Bernard, Ls-Théodore.....	malade
Bernier, Aug.....	25 80
Bernier, Bernard.....	21 00
Bérubé, Cyrias.....	13 00
Blais, F.-X.-Ludger.....	26 25
Blais, Walstan.....	12 00
Blanchet, Adelbert.....	10 00
Blouin, Jean-Baptiste.....	15 00
Boily, Roger.....	15 00
Boissinot, Alfred.....	4 00
Bonneau, Edouard.....	3 70
Bouchard, Arthur.....	12 00
Boucher, Anselme.....	18 44
Bouffard, Herménégilde.....	5 25
Boulay, Chs.....	malade
Boulet, Jean.....	9 55
Bourassa, Joseph.....	malade
Bourque, Charles.....	11 50
Boutin, François.....	15 00
Breton, Jos.-Elie.....	1 00
Brochu, Camille.....	11 50
Brousseau, Gaudiose.....	5 00
Brousseau, Onésime.....	8 50
Brunet, Félix.....	malade
Bureau, Jos.-Aimé.....	23 00
Campeau, Antoine.....	2 20
Cantin, Onésiphore.....	4 00
Caron, Alphonse.....	1 33
Caron, Auguste.....	4 00
Carrier, C.-Edouard.....	4 00
Casault, Edouard.....	22 00
Casgrain, Frs-Xavier.....	4 50
Casgrain, Raymond.....	malade
Casgrain René.....	15 00
Chabot, Ferdinand.....	4 00
Chabot, Laurent-B.....	15 28
Chaperon, J.-Alfred.....	20 00

	Mars, Napoléon.....	\$15 00
malade	Maunier, Chs-Frs	20 00
25 80	Collet, Chs-Allyre.....	4 40
21 00	Corriveau, Etienne.....	12 00
13 00	Côté, Georges.....	36 00
26 25	Côté, Jean-Baptiste.....	malade
12 00	Coulombe, Louis.....	5 00
10 00	Couture, Frs-Xavier.....	5 00
15 00	Dassylva, Polycarpe.....	29 25
15 00	D'Auteuil, Alphonse.....	10 00
4 00	Deblois, Isidore.....	4 00
3 70	Defoy, Henri.....	4 00
12 00	De la Chevrotière, Georges.....	14 30
18 44	Delagrave, Théodule	16 00
5 25	Delisle, Philippe.....	5 00
malade	Demers, Benjamin.....	18 25
9 55	Deschènes, Ls-Philippe.....	10 00
malade	Desjardins, Bruno.....	10 00
11 50	Desjardins, Hospice.....	22 36
15 00	Desjardins, Jos-Rémi.....	15 00
1 00	Desruisseaux, J.-Honoré.....	15 00
11 50	Déziel, Anselme.....	19 00
5 00	Dion, Eloi-Victorien.....	12 00
8 50	Dion, Joseph.....	3 75
malade	Dionne, Alfred.....	4 00
23 00	Dionne, Emile.....	4 40
2 20	Dionne, Benjamin.....	4 00
4 00	Dionne, Pierre.....	malade
1 33	Doucet, Narcisse.....	19 00
4 00	Drolet, Pierre.....	19 00
4 00	Dubé, Herménégilde.....	malade
22 00	Dubé, Paul.....	9 00
4 50	Dubé, Prudent.....	15 50
malade	Dufour, Edouard	13 00
15 00	Dumais, Joseph.....	4 00
4 00	Dumas, Joseph.....	8 00
15 38	Dumontier, Félix.....	malade
20 00	Dupuis, Jean-Bte.....	2 00
	Fafard, Edouard.....	33 00

MM. Faguy, Frs-Xavier.....	\$35 00
Faucher, Octave.....	30 00
Feuiltault, Jos-Alphonse.....	5 50
Fillion, Maxime.....	4 00
Fiset, Achille.....	4 00
Fortier, Frs-Narc.....	4 50
Fortin, Auguste.....	4 00
Fraser, Georges.....	14 50
Fréchette, Honoré.....	4 00
Frenette, Eugène.....	14 00
Gagné, Charles.....	4 00
Gagné, Lucien.....	14 30
Gagnon, Chs-Octave.....	5 60
Gagnon, Ls-Jos.....	14 00
Galerieau, Jos-Elzéar.....	4 16
Galerieau, Charles.....	12 00
Garneau, Philippe.....	5 20
Garneau, Ferd.....	10 50
Garon, Louis.....	4 00
Gaudin, Chs-Godfroid.....	30 00
Gauthier, Augustin.....	15 00
Gauthier, Janv.-Jacques.....	18 10
Gauvin, Narcisse.....	13 00
Gauvreau, Antoine.....	52 00
Gauvreau, Lucien.....	5 00
Gendron, Félix.....	9 00
Genest, Joseph.....	4 00
Gingras, Apollinaire.....	25 00
Gingras, Jos-Nérée.....	22 00
Girard, Joseph.....	malade
Giroux, Guillaume.....	22 00
Godbout, Adolphe.....	25 50
Godbout, Narcisse.....	9 75
Godin, A.-Ovide.....	5 50
Gosselin, Aug.-H.....	10 70
Gosselin, David.....	16 00
Gosselin, François-Xavier.....	35 00
Gosselin, Jean-Bte.....	11 00
Goudreau, Georges.....	4 00

MM. Gouin, Arthur.....	\$ 4 00
Gouin, Charles.....	0 30
Grenier, R.-Adolphe.....	4 00
Grenier, Charles-Ovide.....	malade
Grenier, L.-Honoré.....	malade
Grondin, Etienne.....	22 00
Grondin, Pierre.....	4 00
Guertin, Noël.....	25 00
Guimont, Daniel.....	6 50
Guimont, Jos.-O.....	4 80
Guy, Bernard-Claude.....	13 60
Guy, Georges.....	12 25
Hallé, Etienne.....	12 00
Hallé, Louis.....	12 00
Hamelin, Léandre.....	10 15
Hoffman, Joseph.....	20 00
Houde, Théophile.....	16 00
Huard, Victor-Alphonse.....	3 60
Hudon, Ernest.....	16 00
Hudon, Eugène.....	4 00
Hudon, Ls-Joseph.....	5 20
Hudon, Maxime.....	13 00
Jean, Cyprien.....	4 00
Jolicœur, Siméon.....	4 00
Kelly, Patrick.....	13 00
Labbé, René.....	8 50
Laberge, Joseph.....	4 00
Labrecque, Honoré.....	4 00
Labourière, Chs-Frs.....	4 00
Lachance, Jos.-Télesphore.....	4 00
Lafrance, Alexandre.....	8 25
Lagueux, Joseph.....	15 00
Laliberté, Eloi.....	9 00
Lambert, Zoël.....	12 00
Lamothe, Albert.....	4 00
Langis, Louis-Jacques.....	31 50
Langlois, Jos.-Octave.....	4 00
Langlois, Louis-Alfred.....	9 00
Laplante, Frs-Xavier.....	1 00

MM. Lauzé, Thomas.....	\$ 9 00
Lavoie, Joseph.....	4 00
Leclerc, Charles.....	4 00
Leclerc, Edouard.....	10 00
Leclerc, Honoré.....	9 00
Lecours, Irénée.....	4 00
Legaré, Adolphe.....	49 60
Legaré, Victor.....	15 50
Lemay, Philogone.....	4 00
Lemieux, Célestin.....	4 00
Lemieux, Darie.....	10 25
Lemoine, Georges.....	8 00
Lessard, Hubert.....	4 25
Lessard, Louis.....	4 00
Lessard, Philéas.....	12 40
Levasseur, Joseph.....	4 00
Lévêque, Clément.....	4 00
Lévêque, Luc.....	4 00
Lindsay, Lionel.....	5 00
Magnan, Aristide.....	8 00
Maguire, Eustache.....	6 00
Marceau, Ludger.....	4 00
Marcoux, Thomas.....	4 00
Marois, Odilon.....	7 00
Marquis, Joseph.....	8 00
Martel, Jos.-Stanislas.....	18 00
Martel, Louis-Antoine.....	malade
Martin, Jos.-Etienne.....	17 25
Matte, Damase.....	18 00
Mayrand, Lactance.....	13 00
McCrea, Georges.....	17 00
McGratty, Hugh.....	8 00
Méthot, François-Xavier.....	11 00
Meunier, Marcel-Prospér.....	11 00
Michaud, Adolphe.....	6 60
Miville, Georges.....	4 00
Moisan, Olivier.....	8 00
Montminy, Théophile.....	15 00
Moreau, Magloire.....	12 00

	MM. Morisset, Fidèle.....	\$17 50
	Morisset, Léon.....	19 25
	Morissette, Rosario.....	4 00
	Nadeau, Condé.....	5 00
	Nadeau, Ernest	10 50
	Naud, Jean	malade
	Naud, Onésime.....	9 25
	Neville, James.....	13 00
	O'Farrell, John.....	14 00
	O'Leary, Peter.....	8 00
	O'Reilly, Patrick.....	4 00
	Oliva, Frédéric.....	16 00
	Ouellet, Ls-Philippe.....	4 00
	Ouellet, Pierre.....	4 00
	Pampalon, Antoine.....	4 00
	Pampalon, David.....	malade
	Pâquet, Alfred.....	6 00
	Pâquet, Chs-Henri.....	7 00
	Pâquet, Nazaire.....	12 50
	Pâquet, Tancrede.....	4 50
	Paradis, Louis.....	9 40
	Parent, Jos.-Edouard.....	9 00
	Pelletier, Achille.....	21 00
	Pelletier, André.....	malade
	Pelletier, Dominique.....	4 40
	Pelletier, Fortunat.....	8 70
	Pelletier, Georges.....	4 00
	Pérusse, Ludger.....	13 50
	Plaisance, Wenceslas.....	12 00
	Plamondon, Frs-Xavier.....	51 50
	Plamondon, Jean-Bte.....	malade
	Plante, Pierre.....	4 00
	Pouliot, Alfred.....	8 25
	Pouliot, Charles.....	malade
	Proulx, Narcisse.....	12 00
	Provencher, Léon.....	malade
	Quézel, Louis.....	2 00
	Rainville, Joseph-Aimé.....	15 50
	Richard, Charles.....	

MM. Richard, Joseph.....	\$ 4 00
Robin, Basile.....	14 00
Rouleau, Albert.....	4 00
Rouleau, Fortunat.....	4 00
Rouleau, Joseph.....	8 00
Rouleau, Thos-Grégoire.....	11 00
Rousseau, Albert.....	4 00
Rousseau, Ulric.....	15 00
Roy, Clovis.....	18 00
Roy, Edouard.....	malade
Roy, Jos.-Edouard.....	8 75
Roy, Michel-Edouard.....	9 00
Roy, Placide.....	8 00
Ruel, Jean-Baptiste.....	4 10
Sanfaçon, Louis.....	malade
Sasseville, Jérôme.....	10 00
Savoie, Pierre.....	19 50
Scott, H.-Arthur.....	5 00
Sirois, Nap.-Joseph.....	23 50
Soucy, Jos.-Octave.....	4 40
Soulard, Joseph-B.....	10 00
Talbot, Alphonse.....	4 00
Tanguay, Omer.....	14 00
Têtu, Alphonse.....	4 00
Têtu, François.....	4 00
Têtu, Georges.....	8 75
Thiboutot, Jean-Baptiste... ..	2 00
Tremblay, Louis.....	6 00
Trépanier, Théodore.....	0 25
Trudelle, Charles.....	7 00
Trudelle, Théophile.....	4 00
Turcotte, Théophile.....	4 00
Vaillancourt, Arthur.....	8 00
Valin, Joseph.....	4 00
Vallée, Achille.....	18 00
Verret, Edmond.....	4 20
Vézina, Auguste.....	4 00
Villeneuve, J.-Baptiste.....	16 25

ARRÉRAGES PERÇUS

MM. A. Fortin.....	\$16 00
M. Moreau.....	10 00
L. Morisset.....	2 00
C.-H. Pâquet.....	1 00
C. Bourque.....	0 75

Archevêché de Québec, 1er octobre 1888.

H. TÊTU, P^{TRE},

Sec.-Trésorier.

LEGATIONE

Legatione...
Legatione...
Legatione...

LEGATIONE

Legatione...
Legatione...
Legatione...

Legatione...
Legatione...
Legatione...

Legatione...
Legatione...
Legatione...

Legatione...
Legatione...
Legatione...

Legatione...
Legatione...
Legatione...

Legatione...
Legatione...
Legatione...

Legatione...
Legatione...
Legatione...

Legatione...
Legatione...
Legatione...

Legatione...
Legatione...
Legatione...

Legatione...
Legatione...
Legatione...

Legatione

Cain
cui tam

1^o An
nam in

2^o M
roica i
vilescat
reputet

3^o Q

4^o Co
putat

5^o Co
dem in
verbum

(6) Ce
per me re
non prop
palcine m
sunt app
tunc reg
1871.

QUÆSTIONES ANNO 1889

COLLATIONIBUS THEOLOGICIS DISCUTIENDÆ IN ARCHIDIECESI QUEBECENSI (a)

MENSE JANUARIO.

(*Legatur post lectionem præcedentis collationis articulus « Conférences ecclésiastiques » in Disciplina.*)

Caius, audita concione de humilitate, sequentes objectiones cui lam theologo exponit :

1^o An, salva humilitate, S. Paulus potuerit dicere : *Omnia possum in eo qui me confortat* (I. COR. xv, 10) ?

2^o Magnanimitas est virtus christiana ad opera magna et heroica inclinans ; humilitas e contra facit ut homo sibi ipsi vilescat et seipsum servum inutilem, nihil faciendi capacem reputet. Ergo virtus virtuti contradicit.

3^o Qui se humiliat dona divina contemnit, ea pro nihilo habens.

4^o Contra veritatem jurat justus qui se omnibus viliozem putat.

5^o Contra charitatem peccat qui alios sibi ipsi præfert, siquidem humiliatio inter pœnas annumeranda est, juxta illud verbum Christi : « *Qui se exaltat humiliabitur* » .

(a) C'est une obligation d'assister aux conférences quand on n'en est pas exempté par une raison suffisante. Cette assistance, pour être utile et atteindre le but que se sont proposé le premier et le second Concile de Québec, doit être précédée d'une préparation suffisante, pour apprécier en connaissance de cause les autorités et les arguments apportés par le conférencier. On oublie trop souvent de se conformer à la quatrième règle qui se trouve à la page 39 de la "Discipline" (Cir. No 114, 22 octobre 1882).

6° Contra ordinem peccat superior qui se inferiori subjicit.

Antequam has objectiones solvere tentet, theologus humilitatem accurate definit, ejus fundamentum et subjectum exponit, et postea, mediantibus veræ humilitatis principiis et dotibus, singulas objectiones refellit.

Sempronius parochus concionem habens circa contritionem, dicit actum contritionis debere esse non solum internum, sed etiam externum, ut valeat absolutio, quia est una ex materiis proximis sacramenti pœnitentiæ, ut aiunt theologi.

Hæc audiens, quidam presbyter dubitat, et consulit theologum qui expendit integram theoriam de contritione, et postea declarat quid sentiendum de Sempronii affirmatione.

MENSE MAIO.

Caius catholicus, carnis voluptati deditus, subito a Mahumetanis captus, statim jubetur abnegare fidem et amplecti mahumetismum, dicendo : *Deus est Deus et Mahumeta est ejus propheta.* Sed quia hanc impietatem committere recusat, statim interficitur, antequam cogitaverit de contritione suorum peccatorum.

Pater Caii, anxius de salute filii sui, theologum consulit, qui, antequam respondeat, 1° expendit totam theoriam virtutis quæ appellatur *fortitudo* ad quam pertinet martyrium ; 2° naturam, condiciones et effectum martyrii. Deinde sententiam profert circa salutem Caii.

Caius neo-presbyter, prima vice qua moribundo extremam unctionem ministravit, plures unctiones omisit ex inadvertentia, cujus causa fuit timiditas.

Quæritur *an hæc omissio nocuerit validitati aut integritati hujus sacramenti, et quid faciendum ?*

MENSE JULIO.

Titius catholicus, quadam die de variis quæstionibus controversis disputans cum Paulo protestanti, audit plura argumenta

quibus protestantes probare contendunt matrimonium 1^o non esse sacramentum; 2^o non esse indissolubile; 3^o non posse impediri ab ecclesia extra casus in Scriptura Sacra relatos.

Quæritur quibus argumentis confutari possint supradicti errores?

Caius, vicarius Sempronii parochi, qui celebraturus erat missam solemnem parochialem in die commemorationis defunctorum, subito ita gravi morbo laborat, ut omnino impediatur a celebrando. Tunc Sempronius, qui jam celebraverat et manducaverat, missam parochialem celebrat. *Quæritur an recte?*

MENSE OCTOBRI.

(*Fit electio secretarii per scrutinia secreta.*)

Sempronius parochus Titium neo-presbyterum, vicarium suum, consuetudines sequentes in sua parochia vigentes ita docet:

1^o Ægrotantes semel ultimis sacramentis muniti non amplius sunt visitandi, nisi expresse postulent et vehiculum ministrent, et etiam in hoc casu sufficit ut semel in quindecim diebus visitentur.

2^o Pueri non sunt absolvendi, nisi quando mox primam communionem sunt accepturi, vel quando in periculo proximo mortis sunt: prima autem communio nunquam danda ante decennium.

3^o Juvenes et puellæ qui de matrimonio simul contrahendo cogitant, censendi sunt in periculo proximo peccati, et ideo non sunt absolvendi, nisi quando hoc periculum mox cessaturum est, scilicet immediate ante matrimonium.

4^o Quicumque saltaverit non est admittendus ad communionem paschalem, nisi post dominicam *in Albis*.

5^o Tempore concursus vel missionis, ii quibus parochus vel vicarius absolutionem denegavit, impediendi sunt, quantum possibile erit, ne ab alienis confessariis absolvantur.

Titius nunc consulit theologum an tales directiones sequi debeat aut possit?

Sempronius parochus 1^o stola deaurata utitur pro omnibus benedictionibus, etiam quæ requirunt colorem violaceum, vel viridem; item casula vel pluviali deaurato utitur in festis in quibus præscribitur color violaceus;

2^o Quando moriuntur infantes domi baptizati, eorum nomina inscribit solummodo inter sepultos, non vero inter baptizatos.

3^o In registis nihil scribit circa puerulos qui mortui sunt absque baptismo.

Quæritur an bene?

LETTRE ENCYCLIQUE
SUR LA LIBERTÉ HUMAINE

*A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques du monde
Catholique en grâce et communion avec le Siège Apostolique,*

LÉON XIII, PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Salut et Bénédiction Apostolique.

La liberté, bien excellent de la nature et apanage exclusif des êtres doués d'intelligence ou de raison, confère à l'homme une dignité en vertu de laquelle il est mis *entre les mains de son conseil* et devient le maître de ses actes.—Ce qui, néanmoins, est surtout important dans cette prérogative, c'est la manière dont on l'exerce, car de l'usage de la liberté naissent les plus grands maux comme les plus grands biens. Sans doute, il est au pouvoir de l'homme d'obéir à la raison, de pratiquer le bien moral, de marcher droit à sa fin suprême ; mais il peut aussi suivre toute autre direction, et, en poursuivant des fantômes de biens trompeurs, renverser l'ordre légitime et courir à une perte volontaire.—Le libérateur du genre humain, Jésus-Christ, est venu restaurer et accroître l'ancienne dignité de notre nature ; mais c'est à la volonté même de l'homme qu'il a fait sentir surtout son influence, et par sa grâce dont il lui a ménagé les secours, par la félicité éternelle dont il lui a ouvert la perspective dans le Ciel, il l'a élevé à un état meilleur. Et, pour un motif semblable, l'Église a toujours bien mérité de ce don excellent de notre nature, elle ne cessera pas d'en bien mériter, puisque c'est à elle qu'il appartient d'assurer aux bienfaits que nous devons à Jésus-Christ leur propagation dans toute la suite des siècles. Et pourtant on compte un grand nombre d'hommes qui croient que l'Église est l'adversaire de la liberté humaine. La cause en est dans l'idée défectueuse et comme à rebours que l'on se fait de la liberté. Car, par cette altération même de sa notion, ou par l'extension exagérée qu'on lui donne, on en vient à l'appliquer à bien des choses dans

lesquelles l'homme, à en juger d'après la saine raison, ne saurait être libre.

Nous avons parlé ailleurs, et notamment dans l'Encyclique *Immortale Dei*, de ce qu'on nomme *les libertés modernes* ; et, distinguant en elles le bien de ce qui lui est contraire, nous avons en même temps établi que tout ce que ces libertés contiennent de bon, tout cela est aussi ancien que la vérité, tout cela l'Église l'a toujours approuvé avec empressement et l'a admis effectivement dans la pratique. Ce qui s'y est ajouté de nouveau apparaît à qui cherche le vrai comme un élément corrompu, produit par le trouble des temps et par l'amour désordonné du changement. Mais puisque beaucoup s'obstinent à voir dans ces libertés, même en ce qu'elles ont de vicieux, la plus belle gloire de notre époque et le fondement nécessaire des constitutions politiques, comme si sans elles on ne saurait imaginer de parfait gouvernement, il Nous a paru nécessaire pour l'intérêt public, en face duquel Nous Nous mettons, de traiter à part cette question.

Ce que nous avons directement en vue, c'est la liberté *morale*, considérée soit dans les individus, soit dans la société.—Il est bon cependant de dire tout d'abord quelques mots de la liberté *naturelle*, laquelle, bien que tout-à-fait distincte de la liberté morale, est pourtant la source et le principe d'où toute espèce de liberté découle d'elle-même et comme naturellement. Cette liberté, le jugement et le sens commun de tous les hommes, qui certainement est pour nous la voix de la nature, ne la reconnaissent qu'aux êtres qui ont l'usage de l'intelligence ou de la raison, et c'est en elle que consiste manifestement la cause qui nous fait considérer l'homme comme responsable de ses actes. Il n'en saurait être autrement ; car, tandis que les animaux n'obéissent qu'aux sens et ne sont poussés que par l'instinct naturel à rechercher ce qui leur est utile ou à éviter ce qui leur serait nuisible, l'homme dans chacune des actions de sa vie a la raison pour guide. Or la raison, à l'égard des biens de ce monde, nous dit de tous et de chacun qu'ils peuvent indifféremment être ou ne pas être, d'où il suit qu'aucun d'eux ne lui apparaissant comme absolument nécessaire, elle donne à la volonté le pouvoir d'option pour choisir ce qui lui plaît.—Mais si l'homme peut juger de la *contingence*, comme on dit, des biens dont Nous avons parlé, c'est qu'il a une âme simple de sa nature, spirituelle et capable de

penser ; une âme qui étant telle ne tire point son origine des choses corporelles, pas plus qu'elle n'en dépend pour sa conservation, mais qui, créée immédiatement de Dieu et dépassant d'une distance immense la commune condition des corps, a son mode propre et particulier de vie et d'action : d'où il résulte que, comprenant par sa pensée les raisons immuables et nécessaires du vrai et du bien, elle voit que ces biens particuliers ne sont nullement des biens nécessaires. Ainsi, prouver pour l'âme humaine qu'elle est dégagée de tout élément mortel et douée de la faculté de penser, c'est établir en même temps la liberté naturelle sur son plus solide fondement.

Or, cette doctrine de la liberté, comme celle de la simplicité, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme humaine, nul ne la prêche plus haut ni ne l'affirme avec plus de constance que l'Église catholique ; elle l'a de tout temps enseignée, et elle la défend comme un dogme. Bien plus, devant les attaques des hérétiques et des fauteurs d'opinions nouvelles, c'est l'Église qui a pris la liberté sous son patronage, et qui a sauvé de la ruine ce grand bien de l'homme. A cet égard, les monuments de l'histoire témoignent de l'énergie avec laquelle elle a repoussé les efforts des Manichéens et autres ; et, dans des temps plus récents, personne n'ignore avec quel zèle et quelle force, soit au concile de Trente, soit plus tard contre les sectateurs de Jansénius, elle a combattu pour la liberté de l'homme, ne laissant en aucun temps et en aucun lieu prendre le pied au *Fatalisme*.

Ainsi la liberté est, comme Nous l'avons dit, le propre de ceux qui ont reçu la raison ou l'intelligence en partage ; et cette liberté, à en examiner la nature, n'est pas autre chose que la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé ; en ce sens, que celui qui a la faculté de choisir une chose entre plusieurs autres, celui-là est maître de ses actes.—Or, toute chose acceptée en vue d'en obtenir une autre appartient au genre de bien qu'on nomme l'utile ; et le bien ayant pour caractère d'agir proprement sur l'appétit, il faut en conclure que le libre arbitre est le propre de la volonté, ou plutôt que c'est la volonté même en tant que, dans ses actes, elle a la faculté de choisir. Mais il est impossible à la volonté de se mouvoir, si la connaissance de l'esprit, comme un flambeau, ne l'éclaire d'abord : c'est-à-dire que le bien désiré par la volonté est nécessairement le bien en tant que

connu par la raison. Et cela, d'autant plus que dans toute volition le choix est toujours précédé d'un jugement sur la vérité des biens, et sur la préférence que nous devons accorder à l'un d'eux sur les autres. Or, juger est de la raison, non de la volonté ; on n'en saurait raisonnablement douter. Étant donc admis que la liberté réside dans la volonté, laquelle est de sa nature un appétit obéissant à la raison, il s'ensuit qu'elle-même, comme la volonté, a pour objet un bien conforme à la raison.—Néanmoins, chacune de ces deux facultés ne possédant point la perfection absolue, il peut arriver, et il arrive souvent, que l'intelligence propose à la volonté un objet qui, au lieu d'une bonté réelle, n'en a que l'apparence, une ombre de bien, et que la volonté pourtant s'y applique. Mais de même que pouvoir se tromper et se tromper réellement, est un défaut qui accuse l'absence de la perfection intégrale dans l'intelligence, ainsi s'attacher à un bien faux et trompeur, tout en étant l'indice du libre arbitre, comme la maladie l'est de la vie, constitue néanmoins un défaut de la liberté. Pareillement la volonté, par le seul fait qu'elle dépend de la raison, dès qu'elle désire un objet qui s'écarte de la droite raison, tombe dans un vice radical qui n'est que la corruption et l'abus de la liberté. Voilà pourquoi Dieu, la perfection infinie, qui étant souverainement intelligent et la bonté par essence, est aussi souverainement libre, ne peut pourtant en aucune façon vouloir le mal moral ; et il en est de même pour les bienheureux du ciel, grâce à l'intuition qu'ils ont du souverain bien. C'est la remarque pleine de justesse que St. Augustin et d'autres faisaient contre les Pélagiens. Si la possibilité de faillir au bien était de l'essence et de la perfection de la liberté, dès lors, Dieu, Jésus-Christ, les anges, les bienheureux chez qui ce pouvoir n'existe pas, ou ne seraient pas libres, ou du moins ne le seraient pas aussi parfaitement que l'homme dans son état d'épreuve et d'imperfection. Le Docteur angélique s'est occupé souvent et longuement de cette question ; et de sa doctrine il résulte que la faculté de pécher n'est pas une liberté, mais une servitude. Très subtile est son argumentation sur ces mots du Sauveur Jésus : *celui qui commet le péché est l'esclave du péché* (Joann. VIII. 34.). « Tout être est ce qui lui convient d'être selon » sa nature. Donc, quand il se meut par un agent extérieur, il » n'agit point par lui-même, mais par l'impulsion d'autrui, ce qui

» est d'un esclave. Or, selon sa nature, l'homme est raisonnable.
» Donc, quand il se meut selon la raison c'est par un mouve-
» ment qui lui est propre qu'il se meut, et il agit par lui-même,
» ce qui est le fait de la liberté ; mais quand il pèche, il agit
» contre la raison, et alors c'est comme s'il était mis en mouve-
» ment par un autre et qu'il fût retenu sous une domination
» étrangère ; c'est pour cela que *celui qui commet le péché est l'esclave du péché.*—C'est ce qu'avait vu assez nettement la philosophie antique, celle notamment dont la doctrine était que nul n'est libre que le sage, et qui réservait, comme on sait, le nom de sage, à celui qui s'était formé à vivre constamment selon la nature, c'est-à-dire dans l'honnêteté et la vertu.

La condition de la liberté humaine étant telle, il lui fallait une protection, il lui fallait des aides et des secours capables de diriger tous ses mouvements vers le bien et de les détourner du mal ; sans cela, la liberté eût été pour l'homme une chose très nuisible.—Et d'abord une *Loi*, c'est-à-dire une règle de ce qu'il faut faire ou de ne pas faire, lui était nécessaire. A proprement parler, il ne peut pas y en avoir chez les animaux qui agissent par nécessité, puisque tous leurs actes, ils les accomplissent sous l'impulsion de la nature, et qu'il leur serait impossible d'adopter par eux-mêmes un autre mode d'action. Mais les êtres qui jouissent de la liberté ont par eux-mêmes le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, d'agir de telle façon ou de telle autre, attendu que l'objet de leur volonté, ils ne le choisissent que lorsqu'est intervenu ce jugement de la raison dont nous avons parlé. Ce jugement nous dit non seulement ce qui est bien en soi ou ce qui est mal, mais aussi ce qui est bon et par conséquent à réaliser, ou ce qui est mal et par conséquent à éviter. C'est, en effet, la raison qui prescrit à la volonté ce qu'elle doit chercher ou ce qu'elle doit fuir pour que l'homme puisse un jour atteindre cette fin suprême, en vue de laquelle il doit accomplir tous ses actes. Or, *cette ordination de la raison*, voilà ce qu'on appelle la loi.—Si donc la loi est nécessaire à l'homme, c'est dans son libre arbitre lui-même, c'est-à-dire, dans le besoin qu'il a de ne pas se mettre en désaccord avec la droite raison, qu'il faut en chercher, comme dans sa racine, la cause première. Et rien ne saurait être dit ou imaginé de plus absurde et plus contraire au bon sens que cette assertion : L'homme étant libre par nature doit être exempté

de toute loi ; car, s'il en était ainsi, il s'ensuivrait qu'il est nécessaire pour la liberté de ne pas s'accorder avec la raison quand c'est tout le contraire qui est vrai, à savoir, que l'homme doit être soumis à la loi précisément parce qu'il est libre par nature. Ainsi donc, c'est la loi qui guide l'homme dans ses actions, et c'est elle aussi qui, par la sanction des récompenses et des peines, l'attire à bien faire et le détourne de pécher.—Telle est, à la tête de toutes, la loi naturelle qui est écrite et gravée dans le cœur de chaque homme, car elle est la raison même de l'homme lui ordonnant de bien faire et lui interdisant de pécher. Mais cette prescription de la raison humaine ne saurait avoir force de loi, si elle n'était l'organe et l'interprète d'une raison plus haute à laquelle et notre esprit et notre liberté doivent obéissance. Le rôle de la loi étant, en effet, d'imposer des devoirs et d'attribuer des droits, elle repose tout entière sur l'autorité, c'est-à-dire sur un pouvoir véritablement capable d'établir ces devoirs et de définir ces droits, capable aussi de sanctionner ces ordres par des peines et des récompenses ; toutes choses qui ne pourraient évidemment exister dans l'homme, s'il se donnait à lui-même, en législateur suprême, la règle de ses propres actes. Il suit donc de là que la loi naturelle n'est autre chose que la loi éternelle, gravée chez les êtres doués de raison, et les inclinant vers *l'acte et la fin* qui leur conviennent, et celle-ci n'est elle-même que la raison éternelle de Dieu créateur et modérateur du monde.—A cette règle de nos actes, à ces freins du péché, la bonté de Dieu a voulu joindre certains secours, singulièrement propres à affermir, à guider la volonté de l'homme. Au premier rang de ces secours, excelle la puissance de la *grâce divine*, laquelle, en éclairant l'intelligence et en inclinant sans cesse vers le bien moral la volonté salutairement raffermie et fortifiée, rend plus facile à la fois et plus sûr l'exercice de notre liberté naturelle. Et ce serait s'écarter tout à fait de la vérité que de s'imaginer que par cette intervention de Dieu les mouvements de la volonté perdent de leur liberté ; car l'influence de la grâce divine atteint l'intime de l'homme et s'harmonise avec sa propension naturelle, puisqu'elle a sa source en Celui qui est l'auteur et de notre âme et de notre volonté et qui meut tous les êtres d'une manière conforme à leur nature. On peut même dire que la grâce divine, comme le remarque le Docteur Angélique, par là même qu'elle

émane de l'auteur de la nature est merveilleusement et naturellement apte à conserver toutes les natures individuelles et à garder à chacune son caractère, son action, son énergie.

Ce qui vient d'être dit de la liberté des individus, il est facile de l'appliquer aux hommes qu'unit entre eux la société civile. Car ce que la raison et la loi naturelle font pour pour les individus, *la loi humaine* promulguée pour le bien commun des citoyens l'accomplit pour les hommes vivant en société.—Mais parmi les lois humaines, il en est qui ont pour objet ce qui est bon ou mauvais naturellement, ajoutant à la prescription de pratiquer l'un et d'éviter l'autre une sanction convenable. De tels commandements ne tirent aucunement leur origine de la société des hommes ; car, de même que ce n'est pas la société qui a créé la nature humaine, ce n'est pas elle qui fait que le bien soit en harmonie, et le mal en désaccord avec cette nature ; mais tout cela est antérieur à la société humaine elle-même, et doit absolument être rattaché à la loi naturelle, et partant à la loi éternelle. Comme on le voit, les préceptes de droit naturel compris dans les lois des hommes n'ont pas seulement la valeur de la loi humaine ; mais ils supposent avant tout cette autorité bien plus élevée et bien plus auguste qui découle de la loi naturelle elle-même et de la loi éternelle. Dans ce genre de lois, l'office du législateur civil se borne à obtenir, au moyen d'une discipline commune, l'obéissance des citoyens, en punissant les méchants et les vicieux, dans le but de les détourner du mal et de les ramener au bien, ou du moins de les empêcher de blesser la société, et de lui être nuisibles.—Quant aux autres prescriptions de la puissance civile, elles ne procèdent pas immédiatement et de plein-pied du droit naturel ; elles en sont des conséquences plus éloignées et indirectes, et ont pour but de préciser les points divers sur lesquels la nature ne s'était prononcée que d'une manière vague et générale. Ainsi, la nature ordonne aux citoyens de contribuer par leur travail à la tranquillité et à la prospérité publiques : dans quelles mesures, dans quelles conditions, sur quels objets, c'est ce qu'établit la sagesse des hommes, et non la nature. Or, ces règles particulières de conduite créées par une raison prudente et intimées par un pouvoir légitime, constituent ce qu'on appelle proprement une loi humaine. Visant la fin propre de la communauté, cette loi ordonne à tous les citoyens

d'y concourir, leur interdit de s'en écarter ; et, en tant qu'elle suit la nature et s'accorde avec ses prescriptions, elle nous conduit à ce qui est bien et nous détourne du contraire. Par où l'on voit que c'est absolument dans la loi éternelle de Dieu qu'il faut chercher la règle et la loi de la liberté, non seulement pour les individus, mais aussi pour les sociétés humaines.—Donc, dans une société d'hommes, la liberté digne de ce nom ne consiste pas à faire tout ce qui nous plaît ; ce serait dans l'État une confusion extrême, un trouble qui aboutirait à l'oppression ; la liberté consiste en ce que, par le secours des lois civiles, nous puissions plus aisément vivre selon les prescriptions de la loi éternelle. Et pour ceux qui gouvernent, la liberté n'est pas le pouvoir de commander au hasard et suivant leur bon plaisir ; ce serait un désordre non moins grave et souverainement pernicieux pour l'État ; mais la force des lois humaines consiste en ce qu'on les regarde comme une dérivation de la loi éternelle et qu'il n'est aucune de leurs prescriptions qui n'y soit contenue comme dans le principe de tout droit. Saint Augustin dit avec une grande sagesse (De Lib. Arb. I, cap. 6, n. 15) : « Je pense que vous voyez » bien aussi que, dans cette loi temporelle, il n'y a rien de juste » et de légitime que les hommes ne soient allés puiser dans la loi » éternelle. » Supposons donc une prescription d'un pouvoir quelconque qui serait en désaccord avec les principes de la droite raison et avec les intérêts du bien public ; elle n'aurait aucune force de loi, parce que ce ne serait pas une règle de justice et qu'elle écarterait les hommes du bien pour lequel la société a été formée.

Par sa nature donc et sous quelque aspect qu'on la considère, soit dans les individus, soit dans les sociétés, et chez les supérieurs non moins que chez les subordonnés, la liberté humaine suppose la nécessité d'obéir à une règle suprême et éternelle ; et cette règle n'est autre que l'autorité de Dieu nous imposant ses commandements ou ses défenses ; autorité souverainement juste qui, loin de détruire ou de diminuer en aucune sorte la liberté des hommes, ne fait que la protéger et l'amener à sa perfection. Car la vraie perfection de tout être, c'est de poursuivre et d'atteindre sa fin ; or, la fin suprême vers laquelle doit aspirer la liberté humaine, c'est Dieu.

Ce sont les préceptes de cette doctrine très vraie et très élevée, connus même par les seules lumières de la raison, que l'Église

instruite par les exemples et la doctrine de son divin Auteur, a propagés et affirmés partout ; et d'après lesquels elle n'a jamais cessé et de mesurer sa mission, et d'informer les nations chrétiennes.

En ce qui touche les mœurs, les lois évangéliques non seulement l'emportent de beaucoup sur toute la sagesse païenne, mais elles appellent l'homme et le forment vraiment à une sainteté inconnue des anciens ; et, en le rapprochant de Dieu, elles le mettent en possession d'une liberté plus parfaite.—C'est ainsi qu'a toujours éclaté la merveilleuse puissance de l'Église pour la protection et le maintien de la liberté civile et politique des peuples. Ses bienfaits en ce genre n'ont pas besoin d'être énumérés. Il suffit de rappeler l'esclavage, cette vieille honte des nations païennes, que ses efforts surtout et son heureuse intervention ont fait disparaître. L'équilibre des droits, comme la vraie fraternité entre les hommes, c'est Jésus-Christ qui l'a proclamé le premier ; mais à sa voix a répondu celle de ses Apôtres déclarant qu'il n'y a plus ni juif, ni Grec, ni barbare, ni Scythe, mais que tous sont frères dans le Christ. Sur ce point, l'ascendant de l'Église est si grand et si reconnu que, partout où elle pose le pied, on en a fait l'expérience, la grossièreté des mœurs ne peut subsister longtemps ; à la brutalité succède bientôt la douceur, aux ténèbres de la barbarie la lumière de la vérité. Et les peuples mêmes cultivés et adoucis par la civilisation, l'Église n'a jamais cessé de leur faire sentir l'influence de ses bienfaits, résistant aux caprices de l'iniquité, détournant l'injustice de la tête des innocents ou des faibles, ou s'employant enfin à établir dans les choses publiques des institutions qui pussent par leur équité se faire aimer des citoyens, ou se faire redouter des étrangers par leur puissance.

C'est en outre un devoir très réel de respecter le pouvoir et de se soumettre aux lois justes : d'où vient que l'autorité vigilante des lois préserve les citoyens des entreprises criminelles des méchants. Le pouvoir légitime vient de Dieu, et *celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi de Dieu* ; c'est ainsi que l'obéissance acquiert une merveilleuse noblesse, puisqu'elle ne s'incline que devant la plus juste et la plus haute des autorités. —Mais, dès que le droit de commander fait défaut, ou que le commandement est contraire à la raison, à la loi éternelle, à l'autorité

de Dieu, alors il est légitime de désobéir, nous voulons dire, aux hommes, afin d'obéir à Dieu. Ainsi, les voies à la tyrannie se trouvant fermées, le pouvoir ne rapportera pas tout à soi : ainsi sont sauvegardés les droits de chaque citoyen, ceux de la société domestique, ceux de tous les membres de la nation ; et tous enfin participent à la vraie liberté, celle qui consiste, comme Nous l'avons démontré, en ce que chacun puisse vivre selon les lois et selon la droite raison.

Que si, dans les discussions qui ont cours sur la liberté, on entendait cette liberté légitime et honnête, telle que la raison et Notre parole viennent de la décrire, nul n'oserait plus poursuivre l'Église de ce reproche qu'on lui jette avec une souveraine injustice, à savoir qu'elle est l'ennemie de la liberté des individus ou de la liberté des États.—Mais il en est un grand nombre qui, à l'exemple de Lucifer de qui est ce mot criminel : *Je ne servirai pas*, entendent par le nom de liberté ce qui n'est qu'une pure et absurde licence. Tels sont ceux qui appartiennent à cette école si répandue et si puissante et qui, empruntant leur nom au mot de liberté veulent être appelés *libéraux*.

Et, en effet, ce que sont les partisans du *naturalisme* et du *rationalisme* en philosophie, les auteurs du *Libéralisme* le sont dans l'ordre moral et civil, puisqu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie les principes posés par les partisans du *naturalisme*.—Or, le principe de tout rationalisme, c'est la domination souveraine de la raison humaine, qui, refusant l'obéissance due à la raison divine et éternelle, et prétendant ne relever que d'elle-même, ne se reconnaît qu'elle seule pour principe suprême, source et juge de la vérité. Telle est la prétention des sectateurs du *Libéralisme* dont Nous avons parlé ; selon eux, il n'y a, dans la pratique de la vie, aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir, mais chacun est à soi-même sa propre loi. De là procède cette morale que l'on appelle *indépendante*, et qui, sous l'apparence de la liberté, détournant la volonté de l'observation des divins préceptes, conduit l'homme à une licence illimitée.—Ce qui en résulte finalement, surtout dans les sociétés humaines, il est facile de le voir. Car, une fois cette conviction fixée dans l'esprit, que personne n'a d'autorité sur l'homme, la conséquence est que la cause efficiente de la communauté civile et de la société doit être cherchée, non pas dans

un principe extérieur ou supérieur à l'homme, mais dans la libre volonté de chacun, et que la puissance publique émane de la multitude comme de sa source première : en outre, ce que la raison individuelle est pour l'individu, à savoir la seule loi qui règle la vie privée, la raison collective doit l'être pour la collectivité dans l'ordre des affaires publiques : de là, la puissance appartenant au nombre, et les majorités créant seules le droit et le devoir.—Mais l'opposition de tout cela avec la raison ressort assez de ce qui a été dit. En effet, vouloir qu'il n'y ait aucun lien entre l'homme ou la société civile et Dieu créateur et, par conséquent, suprême législateur de toutes choses, répugne absolument à la nature, et non seulement à la nature de l'homme, mais à celle de tout être créé ; car tout effet est nécessairement uni par quelque lien à la cause d'où il procède ; et il convient à toute nature et il appartient à la perfection de chacune qu'elle reste au lieu et au rang que lui assigne l'ordre naturel, c'est-à-dire que l'être inférieur se soumette et obéisse à celui qui lui est supérieur.—Mais, de plus, une pareille doctrine apporte le plus grand dommage tant à l'individu qu'à la société. Et en réalité si l'on fait dépendre du jugement de la seule et unique raison humaine le bien et le mal, on supprime la différence propre entre le bien et le mal ; le honteux et l'honnête ne diffèrent plus en réalité, mais seulement dans l'opinion et le jugement de chacun : ce qui plaît sera permis : dès que l'on admet une semblable doctrine morale, qui ne suffit pas à réprimer ou apaiser les mouvements désordonnés de l'âme, on ouvre l'accès à toutes les corruptions de la vie. Dans les affaires publiques, le pouvoir de commander se sépare du principe vrai et naturel auquel il emprunte toute sa puissance pour procurer le bien commun ; la loi qui détermine ce qu'il faut faire et éviter est abandonnée aux caprices de la multitude plus nombreuse, ce qui est préparer la voie à la domination tyrannique. Dès que l'on répudie le pouvoir de Dieu sur l'homme et sur la société humaine, il est naturel que la société n'ait plus de religion, et tout ce qui touche à la religion devient dès lors l'objet de la plus complète indifférence. Armée pareillement de l'idée de sa souveraineté, la multitude se laissera facilement aller à la sédition et aux troubles, et, le frein du devoir et de la conscience n'existant plus, il ne reste plus rien que la force, la force qui est bien faible,

à elle seule, pour contenir les passions populaires. Nous en avons la preuve dans ces luttes presque quotidiennes engagées entre les *socialistes* et autres sectes séditeuses qui travaillent depuis si longtemps à bouleverser l'État jusque dans ses fondements. Qu'on juge donc et qu'on prononce, pour peu qu'on ait le juste sens des choses, si de telles doctrines profitent à la liberté vraie et digne de l'homme, ou si elles n'en sont pas plutôt le renversement et la destruction complète.

Sans doute, de telles opinions effraient par leur énormité même et leur opposition manifeste avec la vérité, comme aussi l'immensité des maux dont nous avons vu qu'elles sont la cause, empêchent les partisans du Libéralisme d'y donner tous leur adhésion. Contraints même par la force de la vérité, nombre d'entre eux n'hésitent pas à reconnaître, ils le professent même spontanément, qu'en s'abandonnant à de tels excès, au mépris de la vérité et de la justice, la liberté se vicie et dégénère ouvertement en licence ; il faut donc qu'elle soit dirigée, gouvernée par la droite raison, et, ce qui est la conséquence, qu'elle soit soumise au droit naturel et à la loi divine et éternelle. Mais là ils croient devoir s'arrêter, et ils n'admettent pas que l'homme libre doive se soumettre aux lois qu'il plairait à Dieu de nous imposer par une autre voie que la raison naturelle.—Mais en cela ils sont absolument en désaccord avec eux-mêmes. Car s'il faut, comme ils en conviennent eux-mêmes, (et qui pourrait raisonnablement n'en pas convenir ?) s'il faut obéir à la volonté de Dieu législateur, puisque l'homme tout entier dépend de Dieu et doit tendre vers Dieu, il en résulte que nul ne peut mettre des bornes ou des conditions à son autorité législative, sans se mettre en opposition avec l'obéissance due à Dieu. Bien plus : si la raison humaine s'arroge assez de prétention pour vouloir déterminer quels sont les droits de Dieu, et ses devoirs à elle, le respect des lois divines aura chez elle plus d'apparence que de réalité ; et son jugement vaudra plus que l'autorité et la providence divine.—Il est donc nécessaire que la règle de notre vie soit par nous constamment et religieusement empruntée, non seulement à la loi éternelle, mais à l'ensemble et au détail de toutes les lois que Dieu, dans son infinie sagesse, dans son infinie puissance, et par les moyens qui lui ont plu, a voulu nous transmettre, et que nous pouvons connaître avec

assurance par des marques évidentes et qui ne laissent aucune place au doute. Et cela d'autant mieux que ces sortes de lois, ayant le même principe, le même auteur que la loi éternelle, ne peuvent nécessairement que s'harmoniser avec la raison et perfectionner le droit naturel : d'ailleurs, nous y trouvons renfermé le magistère de Dieu lui-même qui, pour empêcher notre intelligence et notre volonté de tomber dans l'erreur, les conduit l'une et l'autre et les guide par la plus bienveillante des directions. Laissons donc saintement et inviolablement réuni ce qui ne peut, ne doit être séparé, et qu'en toutes choses, selon que l'ordonne la raison naturelle elle-même, Dieu nous trouve soumis et obéissants à ses lois.

D'autres vont un peu moins loin, mais sans être plus conséquents avec eux-mêmes ; selon eux, les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particuliers, mais non celle des États : il est permis dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir aucun compte ; d'où naît cette conséquence pernicieuse de la séparation de l'Église et de l'État.—Mais l'absurdité de ces opinions se comprend sans peine. Il faut, la nature même le crie, il faut que la société donne aux citoyens les moyens et les facilités de passer leur vie selon l'honnêteté, c'est-à-dire selon les lois de Dieu, puisque Dieu est le principe de toute honnêteté et de toute justice : il répugnerait donc absolument que l'État pût se désintéresser de ces mêmes lois, ou même aller contre elles en quoi que ce soit.—De plus, ceux qui gouvernent les peuples doivent certainement à la chose publique de lui procurer par la sagesse de leurs lois, non seulement les avantages et les biens du dehors, mais aussi et surtout les biens de l'âme. Or, pour accroître ces biens, on ne saurait rien imaginer de plus efficace que ces lois dont Dieu est l'auteur : et c'est pour cela que ceux qui veulent, dans le gouvernement des États, ne tenir aucun compte des lois divines, détournent vraiment la puissance politique de son institution et de l'ordre prescrit par la nature. Mais une remarque plus importante, et que Nous avons Nous-même rappelée plus d'une fois ailleurs, c'est que le pouvoir civil et le pouvoir sacré, bien que n'ayant pas le même but et ne marchant pas par les mêmes chemins, doivent pourtant, dans l'accomplissement de leurs fonctions, se rencontrer quelquefois l'un et

l'autre. Tous deux, en effet, exercent leur autorité sur les mêmes sujets, et, plus d'une fois, sur les mêmes objets, quoique à des points de vue différents. Le conflit, dans cette occurrence, serait absurde et répugnerait ouvertement à l'infinie sagesse des conseils divins : il faut donc nécessairement qu'il y ait un moyen, un procédé pour faire disparaître les causes de contestations et de luttes, et établir l'accord dans la pratique. Et cet accord, ce n'est pas sans raison qu'on l'a comparé à l'union qui existe entre l'âme et le corps, et cela au plus grand avantage des deux conjoints, car la séparation est particulièrement funeste au corps, puisqu'elle le prive de la vie.

Mais, pour mieux mettre en lumière ces vérités, il est bon que nous considérions séparément les diverses sortes de liberté que l'on donne comme des conquêtes de notre époque.—Et d'abord, à propos des individus, examinons cette liberté si contraire à la vertu de religion, *la liberté des cultes*, comme on l'appelle, liberté qui repose sur ce principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qui lui plaît, ou même de n'en professer aucune.—Mais tout au contraire, c'est bien là, sans nul doute, parmi tous les devoirs de l'homme, le plus grand et le plus saint, celui qui ordonne à l'homme de rendre à Dieu un culte de piété et de religion. Et ce devoir n'est qu'une conséquence de ce fait que nous sommes perpétuellement sous la dépendance de Dieu, gouvernés par la volonté et la providence de Dieu, et que, sortis de lui, nous devons retourner à lui.—Il faut ajouter qu'aucune vertu digne de ce nom ne peut exister sans la religion, car la vertu morale est celle dont les actes ont pour objet tout ce qui nous conduit à Dieu considéré comme notre suprême et souverain bien ; et c'est pour cela que la religion qui « accomplit les actes ayant pour fin directe et immédiate l'honneur divin » (S. Th. 2a 2æ qu. LXXXI, a. 6), est la reine à la fois et la règle de toutes les vertus. Et si l'on demande, parmi toutes ces religions opposées qui ont cours, laquelle il faut suivre à l'exclusion des autres, la raison et la nature s'unissent pour nous répondre : celle que Dieu a prescrite et qu'il est aisé de distinguer, grâce à certains signes extérieurs par lesquels la divine Providence a voulu la rendre reconnaissable, car, dans une chose de cette importance, l'erreur entraînerait des conséquences trop désastreuses. C'est pourquoi offrir à l'homme la liberté

dont nous parlons, c'est lui donner le pouvoir de dénaturer impunément le plus saint des devoirs, de le désertier, abandonnant le bien immuable pour se tourner vers le mal : ce qui, nous l'avons dit, n'est plus la liberté, mais une dépravation de la liberté et une servitude de l'âme dans l'abjection du péché.

Envisagée au point de vue social, cette même liberté veut que l'État ne rende aucun culte à Dieu, ou n'autorise aucun culte public ; que nulle religion ne soit préférée à l'autre, que toutes soient considérées comme ayant les mêmes droits, sans même avoir égard au peuple, lors même que ce peuple fait profession de catholicisme. Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que vraiment la communauté civile n'eût aucun devoir envers Dieu, ou qu'en ayant elle pût impunément s'en affranchir : ce qui est également et manifestement faux. On ne saurait mettre en doute, en effet, que la réunion des hommes en société ne soit l'œuvre de la volonté de Dieu, et cela, qu'on la considère dans ses membres, dans sa forme qui est l'autorité, dans sa cause, ou dans le nombre et l'importance des avantages qu'elle procure à l'homme. C'est Dieu qui a fait l'homme pour la société et qui l'a uni à ses semblables, afin que les besoins de sa nature, auxquels ses efforts solitaires ne pourraient donner satisfaction, pussent la trouver dans l'association. C'est pourquoi la société civile, en tant que société, doit nécessairement reconnaître Dieu comme son principe et son auteur, et, par conséquent, rendre à sa puissance et à son autorité l'hommage de son culte. Non, de par la justice, non, de par la raison, l'État ne peut être athée, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dispositions et leur accorder indistinctement les mêmes droits.—Puisqu'il est donc nécessaire de professer une religion dans la société, il faut professer celle qui est la seule vraie et que l'on reconnaît sans peine, au moins dans les pays catholiques, aux signes de vérité dont elle porte en elle l'éclatant caractère. Cette religion, les chefs de l'État doivent donc la conserver et la protéger, s'ils veulent, comme ils en ont l'obligation, pourvoir prudemment et utilement aux intérêts de la communauté. Car la puissance publique a été établie pour l'utilité de ceux qui sont gouvernés, et quoiqu'elle n'ait pour fin prochaine que de conduire les citoyens à la prospérité de cette vie terrestre, c'est pourtant un devoir pour

elle de ne point diminuer, mais d'accroître, au contraire, pour l'homme, la faculté d'atteindre à ce bien suprême et souverain dans lequel consiste l'éternelle félicité des hommes : ce qui devient impossible sans la religion.

Mais Nous avons dit ailleurs tout cela plus en détail : la seule remarque que Nous voulons faire pour le moment, c'est qu'une liberté de ce genre est ce qui porte le plus de préjudice à la liberté véritable, soit des gouvernants, soit des gouvernés. La religion au contraire lui est merveilleusement utile parce qu'elle fait remonter jusqu'à Dieu même l'origine première du pouvoir ; qu'elle impose avec une très grave autorité aux princes l'obligation de ne point oublier leurs devoirs, de ne point commander avec injustice ou dureté et de conduire les peuples avec bonté, et presque avec un amour paternel. D'autre part, elle recommande aux citoyens, à l'égard de la puissance légitime, la soumission comme aux représentants de Dieu ; elle les unit aux chefs de l'État par les liens, non seulement de l'obéissance, mais du respect et de l'amour, leur interdisant la révolte et toutes les entreprises qui peuvent troubler l'ordre et la tranquillité de l'État, et qui, en résumé, donnent occasion de comprimer par des restrictions plus fortes la liberté des citoyens. Nous ne disons rien des services rendus par la religion aux bonnes mœurs, et, par les bonnes mœurs, à la liberté même. Un fait prouvé par la raison et que l'histoire confirme, c'est que la liberté, la prospérité et la puissance d'une nation grandit en proportion de sa moralité.

Et maintenant poursuivons ces considérations au sujet de la *liberté* d'exprimer par la *parole* ou par la *presse* tout ce que l'on veut. Assurément, si cette liberté n'est pas justement tempérée, si elle dépasse le terme et la mesure, une telle liberté, il est à peine besoin de le dire, n'est pas un droit. Car le droit est une faculté morale, et, comme nous l'avons dit et comme on ne peut trop le redire, il serait absurde de croire qu'elle appartient naturellement, et sans distinction ni discernement, à la vérité et au mensonge, au bien et au mal. Le vrai, le bien, on a le droit de les propager dans l'État avec une liberté prudente, afin qu'un plus grand nombre en profite ; mais les doctrines mensongères, peste la plus fatale de toutes pour l'esprit, mais les vices qui corrompent le cœur et les mœurs, il est juste que l'autorité publique emploie à les réprimer sa sollicitude, afin d'empêcher

le mal de s'étendre pour la ruine de la société. Les écarts d'un esprit licencieux, qui, pour la multitude ignorante, deviennent facilement une véritable oppression, doivent justement être punis par l'autorité des lois, non moins que les attentats de la violence commis contre les faibles. Et cette répression est d'autant plus nécessaire que contre ces artifices de style et ces subtilités de dialectique, surtout quand tout cela flatte les passions, la partie sans contredit la plus nombreuse de la population ne peut en aucune façon, ou ne peut qu'avec une grande difficulté se tenir en garde. Accordez à chacun la liberté illimitée de parler et d'écrire, rien ne demeurera sacré et inviolable ; rien ne sera épargné, pas même ces vérités premières, ces grands principes naturels que l'on doit considérer comme un noble patrimoine commun à toute l'humanité. Ainsi, la vérité est peu à peu envahie par les ténèbres, et l'on voit, ce qui arrive souvent, s'établir avec facilité la domination des erreurs les plus pernicieuses et les plus diverses. Tout ce que la licence y gagne, la liberté le perd ; car on verra toujours la liberté grandir et se raffermir à mesure que la licence sentira davantage le frein.—Mais s'agit-il de matières libres que Dieu a laissées aux disputes des hommes, à chacun il est permis de se former une opinion, et, cette opinion, de l'exprimer librement ; la nature n'y met point d'obstacle : car, par une telle liberté, les hommes ne sont jamais conduits à opprimer la vérité, et elle est souvent une occasion de la rechercher et de la faire connaître.

Quant à ce qu'on appelle la *liberté d'enseignement*, il n'en faut pas juger d'une façon différente.—Il n'y a que la vérité, on n'en saurait douter, qui doit entrer dans les âmes, puisque c'est en elle que les natures intelligentes trouvent leur bien, leur fin, leur perfection ; c'est pourquoi l'enseignement ne doit avoir pour objet que des choses vraies, et cela, qu'il s'adresse aux ignorants ou aux savants, afin qu'il apporte aux uns la connaissance du vrai, et que, dans les autres, il l'affermisse. C'est pour ce motif que le devoir de quiconque se livre à l'enseignement est, sans contredit, d'extirper l'erreur des esprits et d'opposer des protections sûres à l'envahissement des fausses opinions. Il est donc évident que la liberté dont nous traitons, en s'arrogeant le droit de tout enseigner à sa guise, est en contradiction flagrante avec la raison, et qu'elle est née pour produire un renversement

complet dans les esprits ; le pouvoir public ne peut accorder une pareille licence dans la société, qu'au mépris de son devoir. Cela est d'autant plus vrai que l'on sait de quel poids est pour les auditeurs l'autorité du professeur, et combien il est rare qu'un disciple puisse juger par lui-même de la vérité de l'enseignement du maître.

C'est pourquoi cette liberté aussi, pour demeurer honnête, a besoin d'être restreinte dans des limites déterminées ; il ne faut pas que l'art de l'enseignement puisse impunément devenir un instrument de corruption. Or, la vérité qui doit être l'unique objet de l'enseignement est de deux sortes : il y a la vérité naturelle et la vérité surnaturelle.—Les vérités naturelles, auxquelles appartiennent les principes de la nature et des conclusions prochaines que la raison en déduit, constituent comme le commun patrimoine du genre humain ; elles sont comme le solide fondement sur lequel reposent les mœurs, la justice, la religion, l'existence même de la société humaine ; et ce serait dès lors la plus grande des impiétés, la plus inhumaine des folies, que de les laisser impunément violer et détruire.—Mais il ne faut pas mettre moins de scrupule à conserver le grand et sacré trésor des vérités que Dieu lui-même nous a fait connaître. Par un grand nombre d'arguments lumineux, souvent répétés par les apologistes, certains points principaux de doctrine ont été établis, par exemple : Il y a une révélation divine ; le Fils Unique de Dieu s'est fait chair, pour rendre témoignage à la vérité ; par lui, une société parfaite a été fondée, à savoir, l'Église, dont il est Lui-même le Chef, et avec laquelle il a promis de demeurer jusqu'à la consommation des siècles. A cette société il a voulu confier toutes les vérités qu'il a enseignées, avec mission de les garder, de les défendre, de les développer avec une autorité légitime ; et, en même temps, il a ordonné à toutes les nations d'obéir aux enseignements de son Église comme à Lui-même, avec menace de la perte éternelle pour ceux qui y contreviendraient. D'où il ressort clairement que le maître le meilleur et le plus sûr pour l'homme, c'est Dieu, source et principe de toute vérité, c'est le Fils Unique qui est dans le sein du Père, voie, vérité, vie, lumière véritable qui éclaire tout homme, et dont l'enseignement doit avoir tous les hommes pour disciples : *Et ils seront tous enseignés de Dieu*

(Joann. vi. 45.). Mais pour la foi et la règle des mœurs, Dieu a fait participer l'Église à son divin magistère, et lui a accordé le divin privilège de ne point connaître l'erreur. C'est pourquoi elle est la grande, la sûre maîtresse des hommes et porte en elle un inviolable droit à la liberté d'enseigner. Et, de fait, l'Église qui dans ces enseignements reçus du Ciel trouve son propre soutien, n'a eu rien plus à cœur que de remplir religieusement la mission que Dieu lui a confiée, et, sans se laisser intimider par les difficultés qui l'entourent de toutes parts, elle n'a cessé en aucun temps de combattre pour la liberté de son magistère. C'est par ce moyen que le monde entier, délivré de la misère de ses superstitions, a trouvé dans la sagesse chrétienne son renouvellement. Mais s'il est vrai, comme la raison elle-même le dit clairement, qu'entre les vérités divinement révélées et les vérités naturelles il ne peut y avoir de réelle opposition, de sorte que toute doctrine contredisant celles-là soit nécessairement fautive, il s'ensuit que le divin magistère de l'Église, loin de faire obstacle à l'amour du savoir et à l'avancement des sciences, ou de retarder en aucune manière le progrès de la civilisation, est au contraire pour ces choses une très grande lumière et une sûre protection. Et par la même raison, le perfectionnement même de la liberté humaine ne profite pas peu de son influence, selon cette maxime, qui est du Sauveur Jésus-Christ, que l'homme devient libre par la vérité : *Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres* (Joann. viii, 32).—Il n'y a donc pas de motif pour que la vraie liberté s'indigne, ou que la science, digne de ce nom, s'irrite contre des lois justes et nécessaires, qui doivent régler les enseignements humains, ainsi que le réclament ensemble et l'Église et la raison. Il y a plus, et, comme bien des faits l'attestent, l'Église, tout en dirigeant principalement et spécialement son activité vers la défense de la foi chrétienne, s'applique aussi à favoriser l'amour et le progrès des sciences humaines. Car c'est quelque chose de bon en soi, de louable, de désirable, que les bonnes études ; et, de plus, toute science qui est le fruit d'une raison saine et qui répond à la réalité des choses, n'est pas d'une médiocre utilité pour éclairer même les vérités révélées. Et, de fait, quels immenses services l'Église n'a-t-elle pas rendus par l'admirable soin avec lequel elle a conservé les monuments de la sagesse antique, par les asiles qu'elle a, de toutes parts,

ouverts aux sciences, par les encouragements qu'elle a toujours donnés à tous les progrès, favorisant d'une manière particulière les arts mêmes qui font la gloire de la civilisation de notre époque.—Enfin, il ne faut pas oublier qu'un champ immense reste ouvert où l'activité humaine peut se donner carrière, et le génie s'exercer librement : Nous voulons parler des matières qui n'ont pas une connexion nécessaire avec la doctrine de la foi et des mœurs chrétiennes, ou sur lesquelles l'Église, n'usant pas de son autorité, laisse aux savants toute la liberté de leurs jugements.—De ces considérations, il ressort comment les partisans du *Libéralisme* entendent, sur ce point, et se représentent cette liberté qu'ils réclament et proclament avec une égale ardeur. D'une part, ils s'arrogent à eux-mêmes, ainsi qu'à l'État, une licence telle qu'il n'y a point d'opinion si perverse à laquelle ils n'ouvrent la porte et ne livrent passage ; de l'autre, ils suscitent à l'Église obstacles sur obstacles, confinant sa liberté dans les limites les plus étroites qu'ils peuvent, alors cependant que de cet enseignement de l'Église aucun inconvénient n'est à redouter, et que au contraire on en doit attendre les plus grands avantages.

Une autre liberté que l'on proclame aussi bien haut, est celle qu'on nomme *liberté de conscience*. Que si l'on entend par là que chacun peut indifféremment à son gré rendre ou ne pas rendre un culte à Dieu, les arguments qui ont été donnés plus haut suffisent à le refuter.—Mais on peut l'entendre aussi en ce sens que l'homme a, dans l'État, le droit de suivre, d'après la conscience de son devoir, la volonté de Dieu, et d'accomplir ses préceptes, sans que rien puisse l'en empêcher. Cette liberté, la vraie liberté, la liberté digne des enfants de Dieu, qui protège si glorieusement la dignité de la personne humaine, est au-dessus de toute violence et de toute oppression, et elle a toujours été l'objet des vœux de l'Église et de sa particulière affection. C'est cette liberté que les apôtres ont revendiquée avec tant de constance, que les apologistes ont défendue dans leurs écrits, qu'une foule innombrable de martyrs ont consacrée de leur sang. Et ils ont eu raison : car la grande et très juste puissance de Dieu sur les hommes, et, d'autre part, le grand et suprême devoir des hommes envers Dieu, trouvent l'un et l'autre dans cette liberté chrétienne un éclatant témoignage. Elle n'a rien de commun

avec des dispositions factieuses et révoltées, et, d'aucune façon, il ne faudrait se la figurer comme réfractaire à l'obéissance due à la puissance publique ; car ordonner, et exiger l'obéissance aux commandements n'est un droit de la puissance humaine qu'autant qu'elle n'est pas en désaccord avec la puissance divine et qu'elle se renferme dans les limites que Dieu lui a marquées. Or, quand elle donne un ordre qui est ouvertement en désaccord avec la volonté divine, elle s'écarte alors loin de ces limites, et se met, du même coup, en conflit avec l'autorité divine : il est donc juste alors de ne pas obéir.

Mais les partisans du *Libéralisme*, qui, en même temps qu'ils attribuent à l'État un pouvoir despotique et sans limites, proclament qu'il n'y a aucun compte à tenir de Dieu dans la conduite de la vie, ne reconnaissent pas du tout cette liberté dont Nous parlons, et qui est unie intimement à l'honnêteté et à la religion ; et ce qu'on fait pour la conserver, ils l'estiment fait à tort et contre l'État. S'ils disaient vrai, il n'y aurait pas de domination si tyrannique qu'on ne dût accepter et subir.

Le plus vif désir de l'Église serait sans doute de voir pénétrer dans tous les ordres de l'État et y recevoir leur application ces principes chrétiens que Nous venons d'exposer sommairement. Car ils possèdent une merveilleuse efficacité pour guérir les maux du temps présent, ces maux dont on ne peut se dissimuler ni le nombre ni la gravité, et qui sont nés, en grande partie, de ces libertés tant vantées, et où l'on avait cru voir renfermées des germes de salut et de gloire. Cette espérance a été déçue par les faits. Au lieu de fruits doux et salutaires, sont venus des fruits amers et empoisonnés. Si l'on cherche le remède, qu'on le cherche dans le rappel des saines doctrines, desquelles seules on peut attendre avec confiance la conservation de l'ordre et, par là même, la garantie de la vraie liberté.—Néanmoins, dans son appréciation maternelle, l'Église tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine, et elle n'ignore pas le mouvement qui entraîne à notre époque les esprits et les choses. Pour ces motifs, tout en n'accordant de droits qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d'un mal plus grand à éviter, ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver. Dieu lui-

même dans sa Providence, quoique infiniment bon et tout puissant, permet néanmoins l'existence de certains maux dans le monde, tantôt pour ne point empêcher des biens plus grands, tantôt pour empêcher de plus grands maux. Il convient, dans le gouvernement des États, d'imiter Celui qui gouverne le monde. Bien plus, se trouvant impuissante à empêcher tous les maux particuliers, l'autorité des hommes doit *permettre et laisser impunies bien des choses qu'atteint pourtant et à juste titre la vindicte de la Providence divine* (Saint-August. de Lib. Arb. lib. 1. cap. 6. num. 14.). Néanmoins, dans ces conjonctures, si, en vue du bien commun et pour ce seul motif, la loi des hommes peut et même doit tolérer le mal, jamais pourtant elle ne peut ni ne doit l'approuver ni le vouloir en lui-même ; car, étant de soi la privation du bien, le mal est opposé au bien commun, que le législateur doit vouloir et doit défendre du mieux qu'il peut. Et en cela aussi la loi humaine doit se proposer d'imiter Dieu qui, en laissant le mal exister dans le monde, *ne veut ni que le mal arrive, ni que le mal n'arrive pas, mais veut permettre que le mal arrive. Et cela est bon* (Saint Th. p. 1. qu. xix, a. 9. ad 3.). Cette sentence du Docteur angélique contient, en une brève formule, toute la doctrine sur la tolérance du mal.—Mais il faut reconnaître, pour que Notre jugement reste dans la vérité, que plus il est nécessaire de tolérer le mal dans un État, plus les conditions de cet État s'écartent de la perfection ; et, de plus, que la tolérance du mal, appartenant aux principes de la prudence politique, doit être rigoureusement circonscrite dans les limites exigées par sa raison d'être, c'est-à-dire par le salut public. C'est pourquoi si elle est nuisible au salut public ou qu'elle soit pour l'État la cause d'un plus grand mal, la conséquence est qu'il n'est pas permis d'en user, car, dans ces conditions, la raison du bien fait défaut. Mais si, en vue d'une condition particulière de l'État, l'Église acquiesce à certaines libertés modernes, non qu'elle les préfère en elles-mêmes, mais parce qu'elle juge expédient de les permettre et que la situation vienne ensuite à s'améliorer, elle usera évidemment de sa liberté, en employant tous les moyens, persuasions, exhortations, prières, pour remplir, comme c'est son devoir, la mission qu'elle a reçue de Dieu, à savoir, de procurer aux hommes le salut éternel. Mais une chose demeure toujours vraie, c'est que la liberté accordée indifféremment à tous et pour

tout, n'est pas, comme nous l'avons souvent répété, désirable par elle-même, puisqu'il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits. En ce qui touche la *tolérance*, il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Église ceux qui professent le *Libéralisme*. En effet, en accordant aux citoyens, sur tous les points dont nous avons parlé, une liberté sans bornes, ils dépassent tout-à-fait la mesure, et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice. Et quand l'Église, colonne et soutien de la vérité, maîtresse incorruptible des mœurs, croit de son devoir de protester sans relâche contre une *tolérance* si pleine de désordres et d'excès, et d'en écarter l'usage criminel, ils l'accusent de manquer à la patience et à la douceur ; en agissant ainsi, ils ne soupçonnent même pas qu'ils lui font un crime de ce qui est précisément son mérite. D'ailleurs, il arrive bien souvent à ces grands prôneurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et serrés quand il s'agit du catholicisme : prodigues de libertés pour tous, ils refusent souvent de laisser à l'Église sa liberté.

Mais afin de récapituler brièvement, et pour plus de clarté, tout ce discours, avec ses conséquences, Nous disons en résumé que l'homme doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu, et que par conséquent il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la soumission à Dieu et l'assujettissement à sa volonté. Nier cette souveraineté de Dieu ou refuser de s'y soumettre ; ce n'est pas liberté, c'est abus de la liberté et révolte ; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que se constitue et que naît le vice capital du *Libéralisme*. On peut, du reste, en distinguer plusieurs espèces ; car il y a pour la volonté plus d'une forme et d'un degré dans le refus de l'obéissance due à Dieu ou à ceux qui participent à son autorité divine.

S'insurger complètement contre l'empire suprême de Dieu et lui refuser absolument toute obéissance, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée et domestique, c'est à la fois, sans nul doute, la plus grande dépravation de la liberté et la pire espèce de *Libéralisme*. C'est sur elle que doivent tomber sans restriction tous les blâmes que Nous avons jusqu'ici formulés.

Immédiatement après vient le système de ceux qui, tout en concédant qu'on doit dépendre de Dieu, auteur et maître de l'univers, puisque toute la nature est régie par sa Providence, osent répudier les règles de foi et de morale qui, dépassant l'ordre de la nature, nous viennent de l'autorité même de Dieu ; ou prétendent, du moins, qu'il n'y a pas à en tenir compte, surtout dans les affaires publiques de l'État. Quelle est la gravité de leur erreur et combien peu ils sont d'accord avec eux-mêmes, Nous l'avons pareillement vu plus haut. C'est de cette doctrine que découle, comme de sa source et de son principe, cette pernicieuse erreur de la séparation de l'Église et de l'État ; quand au contraire il est manifeste que ces deux pouvoirs, quoique différents dans leur mission et leur dignité, doivent néanmoins s'entendre dans la concorde de leur action et l'échange de leurs bons offices.

A cette erreur comme à un genre se rattache une double opinion.—Plusieurs, en effet, veulent entre l'Église et l'État une séparation radicale et totale : ils estiment que dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Église que si elle n'existait pas ; tout au plus laissent-ils aux membres individuels de la société la faculté de vaquer en particulier, si cela leur plait, aux devoirs de la religion. Contre eux gardent toute leur force les arguments par lesquels Nous avons réfuté l'opinion de la séparation de l'Église et de l'État ; avec cette aggravation qu'il est complètement absurde que l'Église soit, en même temps, respectée du citoyen et méprisée par l'État.

Les autres ne mettent pas en doute l'existence de l'Église, ce qui leur serait d'ailleurs impossible : mais ils lui enlèvent le caractère et les droits propres d'une société parfaite et veulent que son pouvoir, privé de toute autorité législative, judiciaire, coercitive, se borne à diriger par l'exhortation, la persuasion, ceux qui se soumettent à elle de leur plein gré et de leur propre vouloir. C'est ainsi que le caractère de cette divine société est, dans cette théorie, complètement dénaturé, que son autorité, son magistère, en un mot, toute son action se trouve diminuée et restreinte, tandis que l'action et l'autorité du pouvoir civil est par eux exagérée jusqu'à vouloir que l'Église de Dieu, comme

toute autre association libre, soit mise sous la dépendance et la domination de l'État.—Pour les convaincre d'erreur, les apologistes ont employé de puissants arguments, que Nous n'avons pas négligés Nous-mêmes, particulièrement dans Notre encyclique *Immortale Dei* ; et il en ressort que par la volonté de Dieu l'Église possède toutes les qualités et tous les droits qui caractérisent une société légitime, supérieure et de tous points parfaite.

Beaucoup enfin n'approuvent pas cette séparation de l'Église et de l'État ; mais ils estiment qu'il faut amener l'Église à céder aux circonstances, obtenir qu'elle se prête et s'accommode à ce que réclame la prudence du jour dans le gouvernement des sociétés. Opinion honnête si on l'entend d'une certaine manière équitable d'agir, qui soit conforme à la vérité et à la justice : à savoir que l'Église, en vue d'un grand bien à espérer se montre indulgente et concède aux circonstances de temps ce qu'elle peut concéder sans violer la sainteté de sa mission.—Mais il en va tout autrement des pratiques et des doctrines que l'affaïssement des mœurs et les erreurs courantes ont introduites contre le droit. Aucune époque ne peut se passer de religion, de vérité, de justice : grandes et saintes choses que Dieu a mises sous la garde de l'Église, à qui il serait dès lors étrange de demander la dissimulation à l'égard de ce qui est faux ou injuste, ou la connivence avec ce qui peut nuire à la religion.

De ces considérations il résulte donc qu'il n'est aucunement permis de demander, de défendre, ou d'accorder sans discernement la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des religions, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme. Si vraiment la nature les avait conférés, on aurait le droit de se soustraire à la souveraineté de Dieu, et nulle loi ne pourrait modérer la liberté humaine.—Il suit pareillement que ces diverses sortes de liberté peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre.—Là enfin où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien et avoir à leur égard les sentiments qu'en a l'Église. Car une liberté ne doit être réputée légitime qu'en tant qu'elle accroît notre faculté pour le bien : hors de là, jamais.

Quand on est sous le coup ou sous la menace d'une domination qui tient la société sous la pression d'une violence injuste, ou prive l'Église de la liberté légitime, il est permis de chercher une autre organisation politique, sous laquelle il soit possible d'agir avec liberté. Alors, en effet, ce que l'on revendique, ce n'est pas cette liberté sans mesure et sans règle, mais c'est un certain allègement en vue du salut de tous; et ce que l'on cherche uniquement, c'est d'arriver à ce que, là où toute licence est donnée au mal, le pouvoir de faire le bien ne soit pas entravé.

En outre préférer pour l'État une constitution tempérée par l'élément démocratique n'est pas en soi contre le devoir, à condition toutefois qu'on respecte la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du pouvoir public. Des diverses formes de gouvernement, pourvu qu'elles soient en elles-mêmes aptes à procurer le bien des citoyens, l'Église n'en rejette aucune; mais elle veut, et la nature s'accorde avec elle pour l'exiger, que leur institution ne viole le droit de personne et respecte particulièrement les droits de l'Église.

C'est louable de prendre part à la gestion des affaires publiques, à moins qu'en certains lieux, pour des circonstances particulières de choses et de temps, ne soit imposée une conduite différente. L'Église même approuve que tous unissent leurs efforts pour le bien commun, et que chacun, selon son pouvoir, travaille à la défense, à la conservation et à l'accroissement de la chose publique.

L'Église ne condamne pas non plus que l'on veuille affranchir son pays ou de l'étranger ou d'un despote, pourvu que cela puisse se faire sans violer la justice. Enfin, elle ne reprend pas davantage ceux qui travaillent à donner aux communes l'avantage de vivre selon leurs propres lois, et aux citoyens toutes les facilités pour l'accroissement de leur bien-être. Pour toutes les libertés civiles exemptes d'excès, l'Église eut toujours la coutume d'être une très fidèle protectrice; ce qu'attestent particulièrement les cités italiennes, qui trouvèrent sous le régime municipal, la prospérité, la puissance et la gloire; alors que l'influence salutaire de l'Église, sans rencontrer opposition aucune, pénétrait toutes les parties du corps social.

Ces enseignements, inspirés par la foi et la raison tout ensemble, et que le devoir de Notre charge apostolique Nous a porté, Vénérables Frères, à vous transmettre, seront, grâce surtout à l'union de vos efforts avec les Nôtres, utiles à un grand nombre, Nous en avons la confiance.—Pour Nous, dans l'humilité de Notre cœur, Nous élevons vers Dieu Nos regards suppliants, et Nous le conjurons instamment de vouloir bien répandre sur les hommes la lumière de sa sagesse et de son conseil, afin que, par la vertu de ces dons, ils puissent, sur des points d'une telle importance, voir la vérité, et que, comme il est raisonnable, en toutes conjonctures et avec une inébranlable constance, ils sachent conformer leur vie, soit privée, soit publique, à cette vérité.—Comme gage de ces faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons, avec une tendre affection, à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'au clergé et au peuple dont chacun de vous a la direction, la bénédiction apostolique dans le Seigneur.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 20 juin de l'année 1888, de Notre Pontificat la onzième.

LÉON XIII PAPE.

The first part of the book is devoted to a general survey of the history of the world, from the beginning of time to the present day. The author discusses the various stages of human civilization, from the primitive state to the modern era. He also touches upon the different religions and philosophies that have shaped human thought and behavior over the centuries.

The second part of the book is a detailed account of the political and social changes that have taken place in the world since the end of the 18th century. The author examines the rise of the nation-state, the development of the industrial revolution, and the emergence of modern political systems. He also discusses the impact of the French Revolution and the Napoleonic Wars on the world.

The third part of the book is a study of the scientific and technological progress that has transformed the world in the last two centuries. The author explores the discoveries of the natural sciences, the development of the arts, and the impact of the industrial and information revolutions. He also discusses the ethical and social implications of these advances.

The book is written in a clear and concise style, and is suitable for both students and general readers. It provides a comprehensive overview of the world's history and the forces that have shaped it.

APPENDIX

This section contains a list of names and dates, which are arranged in alphabetical order. The names are followed by their respective dates of birth and death, and a brief description of their lives and achievements. The list includes some of the most important figures in world history, such as the great philosophers, scientists, and political leaders.

The names are listed as follows:

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Itinéraire de la Visite Pastorale de 1889

1.—Ste Pétronille.....	<i>Mardi</i>	28, 29	mai
2.—S. Pierre.....		29, 30	“
3.—Ste Famille	<i>Ascension</i>	30, 31	“
4.—S. François		31, 1	juin
5.—S. Jean		1, 2	“
6.—S. Laurent.....	<i>Dim.</i>	2, 3	“
—			
7.—S. Onésime.....	<i>Mardi</i>	4, 5	“
8.—S. Pacôme		5, 6	“
9.—N. D. du M. Carmel.....		6, 7	“
10.—S. Pascal et S. Bruno.....		7, 8, 9	“
11.—Ste Hélène.....	<i>Pentecôte</i>	9, 10	“
12.—S. Alexandre (a)		10, 11	“
13.—S. Eleuthère.....		11, 12	“
14.—S. Antonin.....	<i>Jeudi</i>	13, 14	“
15.—Rivière du Loup.....		14, 15, 16	“
16.—N. D. du Portage.....	<i>Dim.</i>	16, 17	“
17.—S. André.....		17, 18	“
18.—Kamouraska.....		18, 19	“
19.—S. Denis		19, 20	“
20.—S. Philippe.....	<i>Fête-Dieu</i>	20, 21	“
21.—Rivière Ouelle (b).....		21, 22	“
—			
22.—Ste Anne de la Pocatière.....	<i>Mardi</i>	25, 26, 27	“
23.—S. Roch.....	<i>Jeudi</i>	27, 28	“
24.—Ste Louise (c).....		28, 29	“
25.—Ste Perpétue.....		29, 30	“
26.—S. Pamphile (d).....	<i>Dim.</i>	30, 1	juillet
27.—S. Aubert.....		1, 2	“
28.—S. Jean Port Joli.....		2, 3	“
29.—Islet.....	<i>Mercredi</i>	3, 4, 5	“
30.—S. Eugène.....		5, 6	“
31.—S. Cyrille et S. Marcel (e).....		6, 7, 8	“
32.—Ste Apolline et Cap S. Ignace...		8, 9, 10, 11	“
33.—S. Thomas et Notre Dame du S. Rosaire (f).....	<i>Jeudi</i>	11, 12, 13	“
34.—S. Pierre.....		13, 14	“
35.—S. François	<i>Dim.</i>	14, 15	“
36.—Berthier.....		15, 16	“
37.—S. Valier.....		16, 17	“
38.—S. Michel		17, 18	“
39.—Beaumont	<i>Jeudi</i>	18, 19	“
40.—Ile aux Grues.....		En août.	
41.—S. Joseph de Lévis.....		En octobre.	

NOTES

1^o Voir l'article *Visite pastorale*, dans la "Discipline."

2^o Voir les notes concernant les parrains et marraines de confirmation et le registre qui doit en être tenu, envoyées à MM. les Curés qui doivent recevoir la visite cette année.

(a) Le 11, office à 8 h. Départ à midi pour S. Eleuthère. Le 12, coucher à S. Alexandre d'où l'on part le 13 à 9 h. A. M. pour S. Antonin, où l'ouverture de la visite aura lieu à 2 h. P. M.

(b) Samedi le 22, départ pour Québec, d'où l'on viendra à Ste Anne le mardi matin 25.

(c) Le 29, office à 8 h. Dîner à 10½ h. Départ à 11 h. pour Ste Perpétue ; court arrêt à S. Damase.

(d) Le 1 juillet, office à 8 h. Dîner à Ste Perpétue, d'où l'on part à midi et demi pour S. Aubert.

(e) Le 7, office à 8 h. A midi départ de l'archevêque avec le curé et un autre prêtre pour S. Marcel. Le personnel de la visite se rendra au Cap S. Ignace dans l'après-midi du même jour. Le 8, office à S. Marcel à 8 h. et départ à 1 h. pour Ste Apolline. Le 9, office à 6½ h. et départ pour le Cap S. Ignace où l'ouverture de la visite se fera à 3 h. P. M.

(f) Le 12, messe de la confirmation à 7 h. L'archevêque partira vers 9 h. A. M. pour aller à N. D. du S. Rosaire en visite particulière.

COMPTES-RENDUS

Des collectes faites dans le Diocèse de Québec, en 1888, pour le
Denier de Saint-Pierre, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-
Sainte et la Société de Colonisation.

VILLE DE QUÉBEC	Denier de Saint- Pierre	Écoles du Nord- Ouest	Terre- Sainte	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Basilique	57 95	65 58	65 98	
Notre-Dame de la Garde ...	8 50	2 78	3 41	2 15
Archevêché	20 00	10 00
Séminaire	25 00			
Hôtel-Dieu.....	12 00	5 00
Ursulines	25 00			
Hôpital-Général	7 00	10 20	14 00	20 00
Hôpital du Sacré-Cœur.....	0 50	2 50	
Sœurs de la Charité.....	8 00	17 50	
Sœurs du Bon-Pasteur	5 00			
Saint-Patrice	22 45	20 15	
Saint-Jean-Baptiste	45 55	16 00	26 80	25 00
Saint-Roch.....	109 00	78 42	71 75	
Saint-Sauveur.....	55 26	34 68	38 00	18 65
CAMPAGNE				
Saint-Adrien	3 00	2 00	3 00	
Saint-Agapit	13 15	6 55	
Sainte-Agathe.....	15 51	6 38	5 75	4 46
Saint-Alban	23 00	7 75	12 00
Saint-Alexandre	10 00	5 25	7 00	6 00
Saint-Alphonse.....	3 00	3 00
<i>A reporter.....</i>	465 87	229 04	285 39	106 26

	Denier de Saint- Pierre	Écoles du Nord- Ouest	Terre- Sainte	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	465 87	229 04	285 39	106 26
Saint-Ambroise.....	15 80	18 35	14 00	22 05
Sainte-Anastasie.....	2 00	1 00	2 50	1 14
Ancienne-Lorette.....	47 00	27 00	22 00	12 00
Saint-André.....	10 00	5 00	10 30	5 00
Ange-Gardien.....	16 00	2 00	4 00	25 84
Saints-Anges-de-Beauce.....	5 00	3 70	3 22	6 50
Sainte-Anne-de-Beaupré.....	36 41	10 50	8 00	0 10
Sainte-Anne-Lapocatière.....	31 50	11 00	6 00	25 00
Saint-Anselme.....	8 31	9 02	11 45	6 95
Saint-Antoine.....	32 46	4 00	6 00	
Saint-Antoine.....		2 69	3 20	
Saint-Apollinaire.....	6 00	1 84	2 56	21 62
Saint-Aubert.....	9 00	4 00	5 00	3 00
Saint-Augustin.....	55 09	14 41	15 42	
Saint-Basile.....	12 00	4 04	3 50	4 88
Beaumont.....	5 40	3 52	4 46	4 00
Beauport.....	34 56	20 47	25 85	21 43
Saint-Bernard.....	7 33	9 35	6 00	10 00
Berthier.....	5 30	2 20	3 00	1 10
Buckland.....	3 93	3 00	2 35	4 08
Saint-Cajetan.....	3 00	2 00	2 00	5 78
Saint-Calixte.....	71 84	17 50	12 00	51 16
Cap-Santé.....	21 73	7 35	7 55	
Cap-Saint-Ignace.....	40 00	9 00	8 50	31 55
Saint-Casimir.....	16 23	10 00	12 00	16 00
Sainte-Catherine.....	4 00	2 00	2 52	
Saint-Charles.....	39 96	8 70	8 58	18 00
Charlesbourg.....	63 35	12 60	8 40	25 55
Château-Richer.....	6 75	4 75	5 25	5 00
Collège de Sainte-Anne.....	1 03	4 94	7 08	
Collège de Lévis.....	4 56			
Sainte-Claire.....	8 00	5 28	6 50	
Saint-Côme.....	3 40	3 47	3 00	7 95
<i>A reporter</i>	1092 81	473 72	527 58	441 94

	Denier de Saint- Pierre	Écoles du Nord- Ouest	Terre- Sainte	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	1092 81	473 72	527 58	441 94
Cranbourne.....	3 50	1 50	3 00	
Sainte-Croix.....	48 27	7 75	14 60	7 00
Saint-Cyrille.....	4 00	3 00	4 50	6 50
Saint-Damien.....		1 57	1 75	
Saint-David.....	11 68	12 80	16 36	9 32
Saint-Denis.....	9 62	8 25	7 50	10 00
Deschambault.....	20 19	8 20	15 50	
Ecureuils.....	5 00	3 65	3 65	2 00
Saint-Édouard de Framp- ton.....	14 35	2 13		
Saint-Édouard de Lotbi- nière.....	10 25	5 00	7 00	
Saint-Éleuthère.....	3 00	1 50	2 50	
Saint-Elzéar.....	20 00	6 30	6 50	8 50
Sainte Emmélie.....	10 00	5 05	5 00	5 57
Saint-Éphrem.....	18 56	6 45	4 00	9 54
Saint-Étienne.....	5 00	2 50	4 50	8 00
Saint-Eugène.....				
Saint-Évariste.....	3 00	2 00	2 50	2 00
Sainte-Famille, I. O.....	16 00	3 00	4 00	5 00
Saint-Félix du Cap-Rouge..	8 20	1 81	3 08	2 50
Saint-Ferdinand.....	8 05	5 00	5 65	11 00
Saint-Ferréol.....	12 72	1 63	2 84	
Saint-Flavien.....	17 48	8 93	10 00	8 50
Sainte-Foye.....	14 00	11 00	11 20	10 00
Saint-François de Beauce..	10 00	10 50	9 50	16 00
Saint-François, Ile d'Or- léans.....	15 00	2 75	3 00	2 62
Saint-François - Rivière - du Sud.....	18 00	7 25	9 00	20 39
Saint-Frédéric.....	24 40	7 10	8 00	16 00
Saint-Georges.....	11 00	9 00	9 00	
Sainte-Germaine.....	2 50	4 00	
<i>A reporter</i>	1436 58	619 34	705 71	602 38

	Denier de Saint- Pierre	Écoles du Nord- Ouest	Terre- Sainte	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	1436 58	619 34	705 71	602 38
Saint-Gervais.....	26 16	7 70	6 70	322 50
Saint-Giles.....				
Grondines.....	18 00	8 50	10 50	
Sainte-Hélène.....	13 55	4 50	8 00	7 00
Sainte-Hénédine.....	21 92	7 46	6 55	6 67
Saint-Henri.....	30 00	11 62	13 18	
Saint-Honoré.....	13 25	1 40	3 27	1 29
Inverness.....	3 50	3 00	3 25	
Saint-Isidore.....	14 60	9 40	8 83	
Ile-aux-Grues.....	21 00	2 75	5 75	
Islet.....	72 00	28 05	26 25	14 00
Saint-Jean-Chrysostôme.....	9 24	7 18	6 10	7 05
Saint-Jean-Deschailions.....	18 00	9 55	11 30	19 05
Saint-Jean, Ile-d'Orléans....	14 60	7 62	9 00	9 00
Saint-Jean-Port-Joly.....	34 45	15 40	38 40
Sainte-Jeanne.....	9 25	7 08	3 55	8 54
Jésus - Marie, Couvent de Sillery.....	5 00	5 25	10 00	5 00
Saint-Joachim.....	27 00	4 50	5 65	3 25
Saint-Joseph de Beauce.....	60 76	15 50	14 00	57 00
Saint-Joseph de Lévis.....	30 75	13 00	13 00	4 00
Sainte-Julie.....	33 86	8 00	11 38	14 13
Sainte-Justine.....	1 00	1 00	2 00	3 25
Kamouraska.....	11 50	7 25	8 10	
Saint-Lambert.....	34 00	5 50	7 00	9 00
Lambton.....	7 00	7 30	
Saint-Laurent.....	37 50	11 00	11 00	
Laval.....				
Saint-Lazare.....	8 03	2 55	5 20	5 60
Saint-Léon.....	4 00	2 85	2 11	9 75
Lévis.....	58 00	36 50	50 00	31 50
Lotbinière.....	19 50	7 00	6 25	
Sainte-Louise.....	4 00	4 00	5 00
<i>A reporter</i>	2087 00	866 05	1000 33	1183 36

	Denier de Saint- Pierre	Écoles du Nord- Ouest	Terre- Sainte	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	2087 00	866 05	1000 33	1183 36
Saint-Magloire.....	5 35	3 00	4 10	3 00
Saint-Malachie.....	4 00	0 75	2 00	0 87
Sainte-Marguerite.....	2 95	7 35	8 15	7 06
Sainte-Marie			10 00	
Saint-Martin		1 26	2 00	
Saint-Maxime.....	2 50		2 00	
Saint-Michel.....	76 55	10 00	10 45	105 00
Mont-Carmel.....	6 00	2 50	3 50	
Saint-Narcisse.....		2 00	3 00	
Saint-Nérée.....		2 71	1 75	
Saint-Nicolas.....	32 75	7 00	7 00	20 50
Notre-Dame-de-Montauban.	4 35	2 77	2 81	3 12
Notre-Dame-du-Portage.....		2 10	4 61	
Saint-Onésime.....	2 00	1 00		
Saint-Pacôme.....	3 00	9 25	6 60	6 00
Saint-Pamphile.....	2 00	2 85	2 88	15 00
Saint-Paschal.....	11 75	4 00	5 40	24 00
Saint-Patrice de Beaurivage	4 55	3 86	3 59	2 97
Saint-Paul de Montminy....	14 00	3 00	4 00	6 05
Sainte-Perpétue.....			2 50	7 00
Sainte-Pétronille.....	13 00	2 65	2 30	5 75
Saint-Philémon.....	3 30	2 00		3 00
Saint-Philippe-de-Néri.....	4 00	4 00	5 00	5 00
Sainte-Philomène.....	5 30	2 50	3 40	7 16
Saint-Pierre-Baptiste	1 69	1 98	1 75	1 75
Saint-Pierre-de-Broughton..	22 00	9 00	6 75	3 00
Saint-Pierre Ile d'Orléans...	21 00		7 45	
Saint-Pierre R. D. S.....	20 85	6 00	5 61	5 50
Pointe-aux-Trembles	26 85	6 00	19 30	
Portneuf.....	12 00	5 07	10 00	
Saint-Raphaël	8 44	4 50	4 20	22 07
Saint-Raymond.....	24 25	6 65	9 65	13 00
Rivière-du-Loup.....	51 00	18 25	21 25	0 87
<i>A reporter</i>	2472 43	1000 05	1183 33	1451 03

	Denier de Saint- Pierre	Écoles du Nord- Ouest	Terre- Sainte	Coloni- sation
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	2472 43	1000 05	1183 33	1451 03
Rivière-Ouelle	12 00	6 00	8 60	7 00
Saint-Roch-des-Aulnaies.....	22 75	7 00	5 00	7 16
Saint-Romuald	24 00	14 00	14 00	
Sacré-Cœur-de-Jésus.....	7 00	2 00	5 30	1 00
Sacré-Cœur-de-Marie.....	4 00	2 25	3 00	
Saint-Samuel.....	4 27	4 25	
Saint-Sébastien.....	5 10	3 46	3 00	3 32
Saint-Séverin.....	4 50	2 50	2 50	2 50
Sillery.....	29 59	17 58	10 00	8 76
Sainte-Sophie.....				
Stoneham.....	1 75	1 00	1 10	1 00
Saint-Sylvestre.....	4 00	5 40	4 00	2 07
Saint Thomas.....	69 00	17 25	16 60	
Saint-Tite.....	2 55	1 50	2 50	2 00
Saint-Ubalde	2 35	6 12	
Valcartier.....	2 00	2 00	1 00	
Saint-Vallier.....	11 78	7 20	5 50	162 00
Saint-Victor.....	19 40	4 35	4 00	10 82
Saint-Zacharie
Intérêts, dons, etc.....	152 63	5 67	9 15	5503 10
Total.....	2848 75	1101 56	1288 95	7161 76

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

15 mars 1889.

H. TÊTU, PTRE.

DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION EN 1888

Chapelle de Saint-Bruno.....	\$	74 00
“ Saint-Damase.....		300 00
Chemins à Garthbay.....		150 00
“ à Sainte-Philomène.....		90 00
“ à Saint-Théophile.....		108 00
“ à Adstock.....		20 36
Église de Saint-Cajetan d’Armagh.....		172 00
“ Saint-Damien.....		1,800 00
“ Sainte-Justine.....		385 00
“ Saint-Magloire.....		254 00
“ Saint-Philémon.....		273 50
“ Sainte-Philomène.....		1,084 84
“ Saint-Théophile.....		237 00
“ Sainte-Rose.....		475 00
“ Saint-Zacharie.....		300 00
Missionnaire de Saint-Damien.....		208 50
“ Saint-Éleuthère.....		400 00
“ Notre-Dame-de-Montauban.....		250 00
“ Saint-Théophile.....		200 00
“ Saint-Ubalde.....		150 00
“ Saint-Zacharie.....		50 00
Grains de semence à Buckland.....		25 00
“ “ à Saint-Damien.....		30 00
“ “ à Saint-Éleuthère.....		75 00
“ “ à Sainte-Justine.....		10 00
“ “ à Saint-Léon de Standon.....		30 00
“ “ à Notre-Dame-de-Montauban....		40 00
“ “ à Sainte-Rose.....		40 00
“ “ à Saint-Séverin.....		40 00
“ “ à Saint-Théophile.....		100 00
“ “ à Saint-Zacharie.....		30 00
“ “ aux missions du comté de Belle- chasse.....		400 00
Secours à des colons pauvres.....		119 07
	\$	<u>7,921 27</u>
Résumé :		
En mains au 1 ^{er} janvier 1888.....	\$	759 51
Recette de 1888.....		7,161 76
		<u>7,921 27</u>
Total de la recette.....	\$	7,921 27
Dépense.....		<u>7,921 27</u>

La Société a reçu du gouvernement la somme de \$1,425.00, qui a été employée pour faire commencer ou terminer des routes de colonisation. Cette somme a été distribuée comme suit :

Saint-Damien.....	\$ 200 00
Saint-Éleuthère.....	100 00
Sainte-Germaine.....	135 00
Saint-Magloire.....	150 00
Saint-Odilon.....	150 00
Saint-Pamphile.....	75 00
Sainte-Perpétue.....	75 00
Saint-Pierre-Baptiste.....	200 00
Saint-Philémon.....	90 00
Saint-Théophile.....	250 00

\$ 1,425 00

Archevêché de Québec,

15 mars 1889.

H. TÊTU, Ptre.

1889

TABLEAU DES PAROISSES UNIES PENDANT LA RETRAITE PASTORALE DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC, JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

1^o Les prêtres qui n'ont pas fait la retraite l'année précédente doivent y venir.

2^o Si deux paroisses unies ont chacune un vicaire, un seul vicaire les desservira.

3^o Les paroisses isolées sur cette liste et où il n'y a pas de vicaire, seront exhortées à assister à l'office des paroisses voisines, si c'est possible. Sinon, les paroissiens sont exempts pour cette fois.

4^o Autant que possible, MM. les Curés doivent venir à la première retraite.

Voir « Discipline » au mot *Retraites*.

CÔTE NORD

1. Saint-Colomb de Sillery.
2. Sainte-Foye et Saint-Félix.
3. Lorette et Saint-Ambroise.
4. Charlesbourg et Stoneham.
5. Beauport et Saut-Montmorency.
6. Laval.
7. Les Grondines et Deschambault.
8. Saint-Casimir et Saint-Alban.
9. Saint-Ubald et Notre-Dame des Anges.
10. Portneuf et Cap-Santé.
11. Saint-Basile et Saint-Raymond.

12. Pointe-aux-Trembles et Saint-Augustin.
13. Écureuils et Sainte-Jeanne.
14. Sainte Catherine et Valcartier.
15. Ange-Gardien et Château-Richer.
16. Sainte-Anne et Saint-Ferréol.
17. Saint-Joachim et Saint-Tite.
18. Saint-Pierre et Sainte-Pétronille (I. O.).
19. Saint-Laurent et Saint-Jean (I. O.).
20. Sainte-Famille et Saint-François (I. O.).

CÔTE SUD

21. Saint-Jean Deschaillons et Sainte-Philomène.
22. Lotbinière et Sainte-Emmélie.
23. Sainte-Croix et Saint-Édouard.
24. Saint-Flavien et Saint-Agapit.
25. Sainte-Agathe et Saint-Gilles.
26. Saint-Sylvestre et Saint-Patrice.
27. Saint-Bernard et Saint-Narcisse.
28. Saint-Antoine et Saint-Apollinaire.
29. Saint-Calixte et Sainte-Sophie.
30. Saint-Athanase d'Inverness et Saint-Pierre Baptiste.
31. Sainte-Julie et Sainte-Anastasie.
32. Saint-Ferdinand et Saint-Adrien.
33. Saint-Cœur-de-Marie et Saint-Alphonse.
34. Saint-Honoré de Shenly et Saint-Martin (*quand il y aura un chemin direct*).
35. Saint-Sébastien et Saint-Samuel.
36. Saint-Vital et Saint-Évariste.
37. Saint-Éphrem et Saint-Victor.
38. Saint-François et Saint-George.
39. Saint-Côme et Saint-Théophile.
40. Saint-Zacharie et Saint-Prosper.
41. Saint-Frédéric et Saint-Séverin.
42. Saints-Anges et Saint-Joseph.
43. Sainte-Marie et Saint-Elzéar.
44. Saint-Pierre de Broughton et Saint-Cœur-de-Jésus.
45. Saint-Henri et Saint-Anselme.
46. Saint-Joseph de Lévis.

47. Notre-Dame de Lévis et Saint-David.
48. Saint-Jean-Chrysostôme et Saint-Romuald.
49. Saint-Nicolas et Saint-Étienne.
50. Saint-Isidore et Saint-Lambert.
51. Saint-Bernard et Saint-Maxime.
52. Saint-Édouard et Saint-Odilon de Frampton.
53. Saint-Malachie et Saint-Léon.
54. Sainte-Germaine et Sainte-Justine.
55. Sainte-Claire et Saint-Lazare.
56. Sainte-Marguerite et Sainte-Hénédine.
57. Saint-Raphaël.
58. Saint-Cajétan et Saint-Nérée.
59. Saint-Michel et Beaumont.
60. Notre-Dame de Buckland et Saint-Damien.
61. Saint-Philémon et Saint-Magloire.
62. Saint-Charles et Saint-Gervais.
63. Berthier et Saint-Vallier.
64. Saint-Thomas et Cap Saint-Ignace.
65. Ile-aux-Grues.
66. Saint-Paul de Montminy.
67. Saint-Pierre et Saint-François.
68. Islet.
69. Saint-Eugène et Saint-Cyrille.
70. Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Aubert.
71. Saint-Roch et Sainte-Louise.
72. Saint-Pamphile et Sainte-Perpétue.
73. Sainte-Anne et Saint-Onésime.
74. Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme.
75. Saint-Denis, Saint-Philippe et Mont-Carmel.
76. Kamouraska et Saint-Pascal.
77. Saint-Alexandre et Sainte-Hélène.
78. Saint-Éleuthère.
79. Saint-André et Notre-Dame du Portage.
80. Rivière-du-Loup et Saint-Antonin.

The first part of the book is devoted to a general
 introduction of the subject, and to a description of
 the various forms of the disease, and the
 symptoms which attend it. The second part
 contains a detailed account of the
 history of the disease, and the progress
 of it in different countries. The third part
 is devoted to a description of the
 various methods of treatment, and the
 success which has attended them. The
 fourth part contains a description of the
 various forms of the disease, and the
 symptoms which attend it. The fifth part
 contains a description of the various
 methods of treatment, and the success
 which has attended them. The sixth part
 contains a description of the various
 forms of the disease, and the symptoms
 which attend it. The seventh part
 contains a description of the various
 methods of treatment, and the success
 which has attended them. The eighth part
 contains a description of the various
 forms of the disease, and the symptoms
 which attend it. The ninth part
 contains a description of the various
 methods of treatment, and the success
 which has attended them. The tenth part
 contains a description of the various
 forms of the disease, and the symptoms
 which attend it.

SO

P:
 Fran
 Bear
 della
 proc
 Le
 dern

To
 soci

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE DU BUREAU DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE ST-JOSEPH

TENUE AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

LE 3 SEPTEMBRE 1889

Présidence de son Émimence le Cardinal Taschereau

Présents : Mgr Legaré, Mgr Têtu, MM. Antoine Gauvreau, François-Xavier Plamondon, Edouard Fafard, Thos-Eugène Beaulieu, Léandre Hamelin, Jérôme Sasseville, Charles Trudelle, Napoléon-Joseph Sirois et François-Xavier Gosselin, procureurs.

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 août de l'année dernière est lu et adopté.

Présenté les demandes d'agrégation de

MM. Albert Dion,
Léon Rochette,
Aldéric-Edmond Boilard,
Théodore Mercier,
Charles Langlois.

Tous ces messieurs sont admis au nombre des membres de la société.

Le secrétaire donne les noms des membres décédés depuis la dernière assemblée :

Mgr Bolduc,
MM. Jean Naud,
Édouard Dufour,
Ls-Théodore Bernard,
Narcisse Godbout,
Joseph Lagueux,
Pierre Dionne,
Jos-Édouard Parent.

Le trésorier lit le résumé des comptes, comme suit :

RECETTES

Contributions des membres.....	\$2,900 76
Arrérages perçus.....	38 00
Souscription spéciale.....	25 00
Donné par Mgr Legaré.....	1,600 00
Dons divers.....	50 00
Legs de feu M. Édouard Dufour.....	100 00
“ “ Joseph Lagueux.....	100 00
“ “ Édouard Parent.....	100 00
“ “ J.-B. Grenier.....	37 50
Remboursement de prêt (par Philias Goulet).....	350 00
Intérêt à la Caisse d'économie.....	15 96
Intérêt sur fonds placés.....	772 57
En mains au dernier bureau.....	77 19
Dépôt à la Caisse d'économie au dernier bureau.....	2,242 91
	<hr/>
	\$ 8,409 89

DÉPENSES

Pensions accordées par le bureau de 1888.....	\$ 3,156 33
Pensions accordées par S. E. le Président.....	795 00
Impressions du rapport et des circulaires.....	21 00
Intérêt sur emprunt.....	8 33
Prêt à la fabrique de St-Janvier de Weedon	1,500 00

Prêt à la fabrique de l'Île-aux-Grues.....	\$ 1,000 00
Prêt à la fabrique du Cap-Rouge.....	1,000 00
Dépôt à la Caisse d'économie.....	919 23
	<hr/>
	\$ 8,399 89

En mains..... \$10 00

DETTES ACTIVES

Prêt à la fabrique de St-Janvier de Weedon (6 p. c.)....	\$ 3,550 00
Prêt à la fabrique de St-Janvier de Weedon (5 p. c.)...	1,500 00
Prêt aux RR. PP. Oblats de Winipeg (6 p. c.).....	2,000 00
Prêt à la fabrique de Laval (6 p. c.).....	950 00
Prêt à la fabrique de St-Elzéar (6 p. c.).....	1,000 00
Prêt à la fabrique de Ste-Anne de Beaupré (5 p. c.)....	1,000 00
Prêt à la fabrique de l'Île-aux-Grues (5 p. c.).....	1,000 00
Prêt à la fabrique du Cap-Rouge (5 p. c.).....	1,000 00
Prêt aux syndics de N.-D. du Portage (6 p. c.).....	700 00
Compagnie des tramways de St-Roch (5 actions, 18 p. c.)	250 00
Banque Nationale, (10 actions, 6 p. c.).....	300 00
Assurance de Québec (4 actions, 10 p. c.).....	80 00
Dû par souscription spéciale.....	820 00
Dépôt à la Caisse d'économie.....	919 23
	<hr/>
	\$15,069 23

PAS DE DETTES PASSIVES

Le bureau alloue les pensions suivantes :

MM. Jean-Baptiste Côté.....	\$ 200 00
Ovide Grenier.....	200 00
Félix Dumontier.....	200 00
Roger Boily.....	200 00
Jean-Baptiste Plamondon.....	200 00
Antoine Campeau.....	150 00
Louis-Honoré Grenier	150 00
Léon Provancher.....	150 00
André Pelletier	150 00

MM. Félix Brunet.....	\$150 00
Joseph Dion.....	150 00
Joseph Girard.....	150 00
Herménégilde Dubé.....	150 00
David Pampalon.....	150 00
Charles Gouin.....	150 00
Charles Boulay.....	150 00
Joseph Richard.....	150 00
Georges-Louis Lemoine.....	100 00
Charles Pouliot.....	100 00
Frs-Xavier Bégin.....	100 00
Narcisse Gauvin.....	100 00
Édouard Roy.....	100 00
Louis Sanfaçon.....	100 00
Augustin Beaudry.....	80 00
Joseph Bourassa.....	80 00
Charles Beaumont.....	80 00
Louis-Antoine Martel.....	80 00
Raymond Casgrain.....	80 00

\$ 3,800. 00

Fait et passé à Québec, le 3 septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

E. A. CARD. TASCHEREAU,
ARCH. DE QUÉBEC, Président.

H. TÊTU PTRE,
Secrétaire-Trésorier.

EXTRAIT DU LIVRE DE RECETTES

DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE SAINT-JOSEPH

JUSQU'AU 1^{ER} OCTOBRE 1889

ANNÉE 1888-89.

Son Éminence le Cardinal Taschereau.....	\$ 144 00
Mgr L.-N. Bégin.....	15 00
“ C.-É. Legaré, P. A. V. G.....	10 00
“ J.-B. Z. Bolduc, P. D.....	7 00
“ H. Têtu, P. D.....	14 00
“ C.-A. Marois, P. D.....	5 20
“ C.-É. Poiré, C. d'H.....	16 00
MM. Angers, Aurélien.....	4 00
Arsenault, Clovis.....	4 00
Bacon, Charles.....	25 00
Bacon, Louis.....	4 00
Baillargeon, Charles.....	13 00
Ballantyne, James.....	9 75
Beaudet, Alphonse.....	11 50
Beaudet, Placide.....	15 00
Beaudry, Augustin.....	malade
Beaulieu, Albert.....	4 00
Beaulieu, Philippe.....	4 00
Beaulieu, Siméon.....	5 00
Beaulieu, Thos-Eug.....	6 56
Bégin, ^m Achille.....	2 00

MM. Bégin, Ferd.....	\$ 7 00
Bégin, F.-Xavier.....	malade
Bégin, Pantaléon.....	7 75
Bélanger, Frs-H.....	65 00
Bélanger, Frs-X.....	5 52
Belleau, Arthur.....	5 50
Belleau, Louis.....	4 00
Bellenger, Narcisse.....	25 00
Bergeron, Alfred.....	20 00
Bernier, Aug.....	20 40
Bernier, Bernard.....	18 00
Bérubé, Cyrias.....	12 00
Blais, F.-X.-Ludger.....	22 25
Blais, Walstan.....	12 00
Blanchet, Adelbert.....	8 00
Blouin, Jean-Baptiste.....	11 00
Boily, Roger.....	malade
Boissinot, Alfred.....	5 00
Bouchard, Arthur.....	10 00
Boucher, Anselme.....	15 00
Bouffard, Herménégilde.....	5 25
Boulay, Chs.....	malade
Boulet, Jean.....	6 50
Bourassa, Joseph.....	malade
Bourque, Charles.....	9 96
Boutin, François.....	2 00
Breton, Jos.-Élie.....	12 50
Brochu, Camille.....	7 82
Brousseau, Gaudiose.....	6 00
Brousseau, Onésime.....	6 20
Brunet, Félix.....	malade
Bureau, Jos.-Aimé.....	15 00
Campeau, Antoine.....	malade
Cantin, Onésiphore.....	4 00
Caron, Alphonse.....	8 00
Caron, Auguste.....	5 50
Carrier, C.-Édouard.....	4 00
Casault, Édouard.....	26 00

	MM. Casgrain, Frs-Xavier.....	\$ 4 00
	Casgrain, Raymond.....	malade
7 75	Casgrain, René.....	15 00
65 00	Castonguay, Alfred.....	4 00
5 52	Chabot, Ferdinand.....	4 00
5 50	Chabot, Laurent-B.....	13 82
4 00	Chaperon, J-Alfred.....	18 00
25 00	Cinq-Mars, Napoléon.....	14 00
20 00	Cloutier, Chs-Frs.....	22 00
20 40	Collet, Chs-Allyre.....	4 40
18 00	Corriveau Étienne.....	4 00
12 00	Côté, Georges.....	33 00
22 25	Côté, Jean-Baptiste.....	malade
12 00	Coulombe, Louis.....	4 00
8 00	Couture, Frs-Xavier.....	5 00
11 00	Dassylva, Polycarpe.....	25 20
malade	D'Auteuil, Alphonse.....	11 00
5 00	Deblois, Isidore.....	4 00
10 00	Defoy, Henri.....	4 00
15 00	De la Chevrotière, Georges.....	11 00
5 25	Delagrave, Théodule.....	14 00
malade	Delisle, Philippe.....	5 00
6 50	Demers, Benjamin.....	17 00
malade	Deschènes, Ls-Philippe.....	10 00
9 96	Desjardins, Bruno.....	7 00
2 00	Desjardins, Hospice.....	17 60
12 50	Desjardins, Jos-Rémi.....	9 40
7 82	Desruisseaux, J-Honoré.....	13 00
6 00	Déziel, Anselme.....	19 00
6 20	Dion, Éloi-Victorien.....	6 00
malade	Dion, Joseph.....	malade
15 00	Dionne, Alfred.....	4 00
malade	Dionne, Emile.....	4 40
4 00	Dionne, Benjamin.....	6 50
8 00	Doucet, Narcisse.....	8 00
5 50	Drolet, Pierre.....	22 00
4 00	Dubé, Herménégilde.....	malade
26 00	Dubé, Paul.....	2 00

MM. Dubé, Prudent.....	\$15 25
Dumais, Joseph.....	4 00
Dumas, Joseph.....	5 00
Dumontier, Félix.....	malade
Dupuis, Jean-Bte.....	6 00
East, Ulric.....	4 00
Fafard, Edouard.....	33 00
Faguy, Frs-Xavier.....	40 00
Faucher, Octave.....	30 00
Feuiltault, Jos-Alphonse.....	6 00
Fillion, Maxime.....	6 75
Fiset, Achille.....	4 00
Fortier, Frs-Narc.....	4 50
Fortin, Auguste.....	4 00
Fraser, Georges.....	15 15
Fréchette, Honoré.....	4 00
Frenette, Eugène.....	14 50
Gagné, Charles.....	4 00
Gagné, Lucien.....	14 40
Gagnon, Chs-Octave.....	5 60
Gagnon, Ls-Jos.....	15 00
Galerneau, Jos-Elzéar.....	4 00
Galerneau, Charles.....	9 00
Garneau, Philippe.....	5 20
Garneau, Ferd.....	12 50
Garon, Louis.....	4 00
Gandin, Chs-Godfroid.....	25 00
Gauthier, Augustin.....	11 00
Gauthier, Janv.-Jacques.....	17 58
Gauvin, Narcisse.....	malade
Gauvreau, Antoine.....	52 00
Gauvreau, Lucien.....	5 00
Gendron, Félix.....	3 00
Genest, Joseph.....
Gignac, Joseph.....	4 00
Giguère, Théodule.....	4 00
Gingras, Apollinaire.....	25 00
Gingras, Jos-Nérée.....	18 00

MM. Girard, Joseph.....	malade
Giroux, Guillaume.....	\$22 00
Godbout, Adolphe.....	26 00
Godbout, Narcisse.....	8 00
Godin, A.-Ovide.....	16 00
Gosselin, Aug.-H.....	10 50
Gosselin, David.....	16 00
Gosselin, François-Xavier.....	34 00
Gosselin, Jean-Bte.....	11 00
Goudreau, Georges.....	4 00
Gouin, Arthur.....	5 25
Gouin, Charles.....	malade
Grenier, R.-Adolphe.....	4 00
Grenier, Charles-Ovide.....	malade
Grenier, L.-Honoré.....	malade
Grondin, Étienne.....	24 00
Grondin, Pierre.....	4 00
Guertin, Noël.....	22 00
Guimont, Daniel.....	5 50
Guimont, Jos-O.....	10 00
Guy, Bernard-Claude.....	12 00
Guy, Georges.....	11 00
Hallé, Étienne.....	11 25
Hallé, Louis.....	10 00
Hamelin, Léandre.....	10 75
Hoffman, Joseph.....	20 00
Houde, Théophile.....	17 00
Huard, Victor-Alphonse.....	4 00
Hudon, Ernest.....	16 00
Hudon, Eugène.....	4 00
Hudon, Ls-Joseph.....	5 36
Hudon, Maxime.....	11 75
Jean, Cyprien.....	4 00
Jolicœur, Siméon.....	1 00
Kelly, Patrick.....	13 00
Labbé, René.....	8 50
Laberge, Joseph-Esdras.....	14 00
Labrecque, Honoré.....	10 50

MM. Labourière, Chs-Frs.....	\$ 4 00
Lachance, Jos-Télesphore.....	4 00
Lafrance, Alexandre.....	10 00
Laliberté, Éloi.....	8 00
Lambert, Zoël.....	10 00
Lamothe, Albert.....	4 00
Langis, Louis-Jacques.....	22 00
Langlois, Jos-Octave..	4 00
Langlois, Louis-Alfred.....	10 00
Laplante, Frs-Xavier.....	6 00
Lauzé, Thomas.....	8 50
Lavoie, Joseph.....	4 00
Leclerc, Charles.....	4 00
Leclerc, Édouard.....	11 00
Leclerc, Honoré.....	10 00
Lecours, Irénée.....	4 00
Legaré, Adolphe.....	47 75
Legaré, Victor.....	15 00
Lemay, Philogone.....	6 00
Lemieux, Célestin.....	4 00
Lemieux, Darie.....	10 00
Lemoine, Georges.....	malade
Lessard, Hubert.....	5 75
Lessard, Louis.....	4 40
Lessard, Philéas.....	14 00
Levasseur, Joseph.....	4 00
Lévêque, Clément.....	4 00
Lévêque, Luc.....	4 00
Lindsay, Lionel.....	5 00
Magnan, Aristide.....	10 00
Maguire, Eustache.....	6 00
Marceau, Ludger.....	6 00
Marcoux, Thomas.....	4 00
Marois, Odilon.....	12 00
Marquis, Joseph.....	10 20
Martel, Jos-Stanislas.....	20 00
Martel, Louis-Antoine.....	malade
Martin, Jos-Étienne.....	18 25

4 00	MM. Matte, Damase	\$18 50
4 00	Mayrand, Lactance.....	15 00
10 00	McCrea, Georges.....	8 50
8 00	McGratty, Hugh.....	8 00
10 00	Méhot, François-Xavier.....	10 00
4 00	Meunier, Marcel-Prosper.....	9 50
22 00	Michaud, Adolphe.....	4 40
4 00	Miville, Georges.....	4 00
10 00	Moisan, Olivier.....	8 00
6 00	Montminy, Théophile.....	15 00
8 50	Moreau, Magloire.....	9 25
4 00	Morisset, Fidèle.....	15 00
4 00	Morisset, Léon.....	19 00
11 00	Morissette, Rosario.....	4 00
10 00	Nadeau, Condé.....	6 00
4 00	Nadeau, Ernest.....	10 00
47 75	Naud, Onésime.....	6 50
15 00	Neville, James.....	14 00
6 00	O'Farrell, John.....	8 80
4 00	O'Leary, Peter.....	8 00
10 00	O'Reilly, Patrick.....	4 00
malade	Oliva, Frédéric	10 00
5 75	Ouellet, Ls-Philippe.....	4 00
4 40	Ouellet, Pierre.....	4 00
14 00	Pampalon, Antoine.....	4 00
4 00	Pampalon, David.....	malade
4 00	Pâquet, Alfred.....	18 00
4 00	Pâquet, Chs-Henri.....	7 00
5 00	Pâquet, Nazaire.....	12 00
10 00	Pâquet, Tancrede.....	4 00
6 00	Paradis, Louis.....	9 25
6 00	Pelletier, Achille.....	24 00
4 00	Pelletier, André.....	malade
12 00	Pelletier, Dominique.....	4 40
10 20	Pelletier, Fortunat.....	4 00
20 00	Pelletier, Georges.....	9 70
malade	Pérusse, Ludger.....	12 00
18 25	Plaisance, Wenceslas.....	12 00

MM. Plamondon, Frs-Xavier.....	\$50 00
Plamondon, Jean-Bte.....	malade
Plante, Pierre.....	4 00
Pouliot, Alfred.....	7 50
Pouliot, Charles.....	malade
Proulx, Narcisse.....	9 00
Provancher, Léon.....	malade
Rainville, Joseph-Aimé.....	15 25
Richard, Charles.....	2 00
Richard, Édouard.....	4 00
Richard, Joseph.....	4 00
Robin, Bazile.....	10 00
Rochette, Léon.....	4 00
Rouleau, Albert.....	4 00
Rouleau, Fortunat.....	4 00
Rouleau, Joseph.....	9 00
Rouleau, Thos-Grégoire.....	23 00
Rousseau, Albert.....	5 00
Rousseau, Ulric.....	16 00
Roy, Clovis.....	8 00
Roy, Édouard.....	malade
Roy, Jos-Édouard.....	9 00
Roy, Michel-Édouard.....	5 00
Roy, Placide.....	6 00
Ruel, Jean-Baptiste.....	4 00
Samson, Cyrille.....	4 00
Sanfaçon, Louis.....	malade
Sasseville, Jérôme.....	9 00
Savoie, Pierre.....	15 00
Scott, H.-Arthur.....	5 00
Sirois, Nap.-Joseph.....	24 00
Soucy, Jos-Octave.....	15 00
Soulard, Joseph-B.....	8 00
Talbot, Alphonse.....	4 00
Tanguay, Omer.....	9 00
Têtu, Alphonse.....	4 00
Têtu, François.....	4 00
Têtu, Georges.....	6 00

MM. Thiboutot, Jean-Baptiste.....	\$ 2 00
Tremblay, Louis.....	6 00
Trépanier, Théodore.....	4 30
Trudelle, Charles.....	7 00
Trudelle, Théophile.....	4 00
Turcotte, Théophile.....	4 00
Turgeon, Gaudiose.....	4 50
Vaillancourt, Arthur.....	8 50
Valin, Joseph.....	4 00
Vallée, Achille.....	17 00
Verret, Edmond.....	4 12
Vézina, Auguste.....	4 00
Villeneuve, J.-Baptiste.....	15 75

ARRÉRAGES PERÇUS

MM. A. Giguère.....	8 50
U. East.....	8 00
P. A. Bégin.....	8 00
A. Castonguay.....	5 65
J. S. Martel.....	2 00
L. Rochette.....	1 32
E. Grondin.....	1 00
F. Lauzé.....	1 00

Liste des dons et legs faits à la Caisse Ecclésiastique Saint-Joseph depuis son établissement : (a)

Dons de Mgr C.-É. Legaré.....	\$ 7,700 00
Souscription spéciale payée.....	2,231 00

(a) Cette liste diffère de celle publiée en 1887 dans laquelle figurent les contributions de 1873 et 1874, les sommes fournies par la Caisse Saint-Michel et ce qui est dû par la souscription spéciale. Comme on le voit au chapitre des dettes actives, on a promis \$820.00 de plus que la somme payée. Les contributions en 1873 et 1874 (\$1,063.56) devaient être capitalisées, d'après la circulaire en date du 23 décembre 1874 ; mais de fait on fut obligé de les dépenser ; au bureau de 1877, les dépenses ordinaires dépassaient les recettes ordinaires, de \$1,182.14 ; on peut donc se dispenser de regarder la somme de \$1,063.56 comme devant faire partie du capital. Les sommes reçues de la Caisse Saint-Michel, c'est-à-dire \$1,056.00 n'appartiennent pas non plus nécessairement au fonds capital de la Caisse Saint-Joseph. Le capital proprement dit est donc, selon nous, de \$12,994.00, et il existe dans son entier, puisqu'il est représenté par des placements qui s'élèvent à plus de \$15,000.00.

Legs de M.-J.-B. Grenier.....	\$1,603 50
“ “ Ath. Lepage.....	250 00
“ “ J. Sexton.....	223 50
“ “ M. Forgues.....	200 00
“ “ D.-H. Têtu.....	100 00
“ “ D. Martineau.....	100 00
“ “ J. Bonenfant.....	100 00
“ “ P. Roy.....	100 00
“ “ É. Dufour.....	100 00
“ “ J. Lagueux.....	100 00
“ “ J.-Éd. Parent.....	100 00
“ “ M. Fortin.....	30 00
“ “ Mgr Cazeau.....	20 00
“ “ H. Potvin.....	20 00
“ “ G. Tremblay.....	16 00
Total.....	\$12,994 00

Archevêché de Québec, 1er octobre 1889.

H. TÊTU, Ptre,
Sec.-Trésorier.

QUÆSTIONES ANNO 1890

COLLATIONIBUS THEOLOGICIS DISCUTIENDÆ IN ARCHIDIŒCESI QUEBECENSIS

MENSE JANUARIO.

Petrus, mercator, solet, quando emptores renunt tantum solvere pro mercibus quantum ipse exigit, mendacia frequenter proferre, asserens etiam cum juramento sibi talem mercium speciem pluris constitisse: inde fit ut emptores pretium prius oblatum augeant. Hanc agendi rationem revelat suo confessario qui eum sæpissime sed frustra corripit. Quæritur:

1^o *Quid dicendum sit de iis qui, interrogati de pretio mercium, illud notabiliter exaggerant, vel fraude aut mendacio inducunt emptores ad merces suas emendas majori pretio quam emissent?*

2^o *An Petrus possit, tuta conscientia, istud pretium mendaciis suis obtentum accipere ac sibi retinere?*

3^o *An confessarius possit vel debeat ei injungere ut, nisi se tandem emendet et resipiscat, officium mercaturæ deserat?*

Sempronius, vicarius, audivit Titii confessionem satis prolixam et statim coram parcho et aliis sacerdotibus dixit: Titium non absolvi hodie, quia confessionem suam nondum finivit. Quæritur *an Sempronius his verbis sigillum sacramentale violaverit?*

MENSE MAIO.

Margarita, duobus abhinc annis conjugata, ex oppido suo in urbem Marianopolitanam sese ad famulandum contulit. Titius existimans eam non esse matrimonii vinculis junctam, eam carnaliter cognovit eique promisit matrimonium post sex menses celebrandum. Interim Titius et Margarita omnia pro nuptiis præparant. At in pervigilio diei ad matrimonium ineundum statutæ, maritus Margaritæ diem supremum obiit. Parochus, hæc omnia ignorans, Titii et Margaritæ matrimonium celebrat; sed die sequenti de omnibus certior factus, de validitate sacramenti vehementer dubitat. Hinc anceps quærit :

1^o *Quid sit impedimentum criminis?*

2^o *Quænam conditiones ad impedimentum hoc incurrendum requirantur?*

3^o *Utrum in casu præsentis matrimonium sit invalidum?*

Virgilius, ad ebrietatem et blasphemiam valde proclivis, probe sciens sibi non posse absolutionem concedi nisi resipisceret, quum nollet immediate ad meliorem frugem redire, præcepto communionis paschalis duobus abhinc annis morem non gessit. En infelix subitanea morte abripitur, quin ullam pœnitentiæ significationem dederit. Parochus anxius nescit utrum ei danda sit sepultura ecclesiastica et tempus ei deest ad consulendum episcopum. Quæritur :

1^o *Quid decreverit Concilium Septimum Quebecense de sepultura ecclesiastica concedenda vel deneganda?*

2^o *Quid in hujusmodi casibus præsertim considerandum sit, quando consuli nequit episcopus?*

MENSE JULIO.

Joannes, sectæ Calvinistarum addictus, typis edidit opusculum, quod ubique disseminavit et in quo asseruntur plurima falsa et hæresim redolentia circa gratiæ divinæ distributionem

et positivam multorum hominum reprobationem. Sempronius parochus hos errores confutare cupiens, ne fidem orthodoxam suæ gregis corrumpant, quærit quibusnam argumentis præcipuis demonstrare posset *gratias vere et relative sufficientes a Deo conferri omnibus hominibus sive justis ad perseverantiam, sive peccatoribus ad resipiscentiam, sive infidelibus ad salutem consequendam.*

Petrus, parochus, optimum habens vicarium, arbitratur se non adeo stricte ad residentiam teneri et frequenter per unam vel duas hebdomadas, derelicta parochia, absque licentia episcopi ad urbem progreditur; aliquando etiam, quia tempore æstivo pauca facienda habentur quæ sane a vicario fieri possunt, diebus festivis et dominicis tantum ad suam ecclesiam accedit, iter huc et illuc suscipiens recreationis causa. Quæritur :

1^o *Quænam sint decreta Concilii Tridentini et Sacræ Congregationis Concilii relate ad parochorum residentiam ?*

2^o *An æque teneatur Vicarius ad residentiam ?*

3^o *Quid in casu præsentis sentiendum sit de agendi ratione Petri ?*

MENSE OCTOBRI.

Titius, parochus, de concionibus habendis parum sollicitus, 1^o aliquando per integrum mensem prædicare omittit; 2^o docet publice tantum doctrinam christianam, quamvis ei optime notum sit hanc publicam et solemniorem instructionem plurimis rudibus insufficientem esse ad fidei rudimenta addiscenda; 3^o existimat etiam satisfieri posse obligationi de concionibus instituendis, si ante vel post vespertas populum doceat catechismum.

Hinc quæritur :

1^o *Quid præcipiat concilium Tridentinum relate ad verbi Dei prædicationem a parochis faciendam ?*

2^o *An eis satis sit catechismum docere ?*

3^o *Quid sentiendum de opinionibus Titii ?*

Paulus, parochus, 1^o lampadem ante sanctissimum altaris sacramentum frequenter non tenet accensam ; 2^o superpelliceo et stola deficientibus, renuit Extremam Unctionem homini periculose ægrotanti ministrare ; 3^o sæpissime Breviarium recitat in loco in quo pluries expertus est se innumeras mentis distractiones pati ; 4^o nunquam studio theologiæ vacat, ea ratione ductus quod omnes ipsius parochiani sint rudes et omnimoda scientia destituti.

Quid de modo agendi Pauli ?

COMPTES-RENDUS

DES COLLECTES FAITES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC EN 1889, POUR LE DENIER DE SAINT-PIERRE, LES
OUVRIERS DE ROME, LES ÉCOLES DU NORD-OUEST, LA TERRE-SAINTE ET LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION.

VILLE DE QUÉBEC	Denier de Saint- Pierre.	Ouvriers de Rome.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Basilique.....	101 11	30 93	49 84	35 89	29 12
Notre-Dame de la Garde.....	3 05	2 86	3 36	3 29	
Archevêché.....	20 00	5 00	5 00	5 00	10 00
Séminaire.....	25 00
Hôtel-Dieu.....	12 00	15 00	5 00
Ursulines.....	25 00	10 00
Hôpital-Général.....	6 00	12 50	10 00	12 00	20 00
Hôpital du Sacré-Cœur.....	8 00	2 00
Sœurs de la Charité.....	8 00	16 00
<i>A reporter</i>	200 16	78 29	68 20	72 18	64 12

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1889, pour le Denier de Saint-Pierre, les Ouvriers de Rome, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte et la Société de Colonisation.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Ouvriers de Rome.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	200 16	78 29	68 20	72 18	64 12
Sœurs du Bon-Pasteur.....	8 00	11 00
Couvent de Bellevue.....	20 00
Saint-Patrice.....	20 69	34 23	49 42
Saint-Jean-Baptiste.....	67 05	61 00	28 50	20 20	20 00
Saint-Roch.....	90 50	106 00	63 39	66 70	16 70
Saint-Sauveur.....	43 98	23 90	35 89	26 51
Asile des Aliénés.....	1 00	8 35
Académie Commerciale.....	3 75
École du Patronage.....	6 50
CAMPAGNE					
Saint-Adrien.....	3 00	4 00	3 00	3 00
Saint-Agapit.....	6 78	4 75
Sainte-Agathe.....	18 95	5 05	3 00	3 60	1 14

Saint-Alban.....	31 00	8 70	8 00	22 92	13 00
Saint-Alexandre.....	10 00	3 00	8 00	5 00	6 00
Saint-Alphonse.....	5 00	4 50	3 00	10 00
Saint-Ambroise.....	15 00	10 75	15 00	11 50	22 40
Sainte-Anastasie.....	3 36	2 15	1 37	2 65
Ancienne-Lorette.....	22 00	21 00	23 00	19 00	10 00
Saint-André.....	5 00	8 00	5 00	5 00
Ange-Gardien.....	17 00	5 50	3 50	28 25
Saints-Anges de Beauce.....	6 50	2 50	2 65	2 75	3 00
Sainte-Anne-de-Beaupré.....	15 91	31 36	12 00	10 25	10 25
Sainte-Anne-Lapocatière.....	30 00	10 00	7 00	6 00	20 00
Saint-Anselme.....	7 00	8 00	6 00
Saint-Antoine.....	23 62	4 00	3 40	3 04
Saint-Antonin.....	5 07	4 56	3 05	0 80
Saint-Apollinaire.....	2 79	2 32	1 92	26 36
Saint-Aubert.....	7 75	4 25	2 50	3 25
Saint-Augustin.....	63 90	17 45	12 00	14 00	18 20
Saint-Basile.....	14 00	4 56	4 19	2 88	4 56
Beaumont.....	6 00	3 00	1 75	4 50	16 10
Beauport.....	35 23	18 85	22 58	17 75	32 00
Saint-Bernard.....	5 50	5 00	2 75	5 10
Berthier.....	4 50	2 00	2 00	3 10	1 00
Buckland.....	3 71	3 25	3 00	2 19	3 40
Saint-Cajetan.....	3 08	2 13	3 04	1 78
Saint-Calixte.....	69 84	26 00	15 69	22 25	55 06
<i>A reporter.....</i>	856 30	575 65	375 77	387 06	390 97

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1889, pour le Denier de Saint-Pierre, les Ouvriers de Rome, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte et la Société de Colonisation.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Ouvriers de Rome.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonia- tion.
	\$ cts	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	856 30	575 65	375 77	387 06	390 97
Cap-Santé.....	19 27	9 50	12 75	5 53	
Cap-Saint-Ignace.....	50 00	15 00	9 00	8 50	35 36
Saint-Casimir.....	40 00	20 00	7 00	15 25	
Sainte-Catherine.....	3 04	1 80	2 10	
Saint-Charles.....	43 00	8 00	7 50	6 02	15 00
Charlesbourg.....	62 00	14 00	11 60	8 56	31 30
Chateau-Richer.....	10 25	5 25	4 50	4 00	5 00
Collège de Sainte-Anne.....	3 23
Collège de Lévis.....	7 85	4 05
Sainte-Claire.....	6 50	6 24	4 05	3 75	
Saint-Côme.....	6 55	4 32	
Cranbourne.....	5 40	1 10	0 75	2 10	16 25

Sainte-Croix	37 50	18 00	6 50	9 00	6 00
Saint-Cyrille.....	3 71	7 00	2 17	2 40	
Saint-Damien.....		1 30	2 00		
Saint-Damase.....		1 55			
Saint-David.....	12 91	5 50	5 00	6 00	9 27
Saint-Denis.....	5 93	8 00	5 32	6 65	8 56
Deschambault.....	11 70			8 00	10 24
Écureuils.....	6 60	3 50	3 35	3 10	
Saint-Édouard de Frampton.....	15 93	2 45	1 40	1 25	
Saint-Édouard de Lotbinière.....			4 50	6 25	
Saint-Éleuthère.....	2 00	2 00	1 00	1 50	
Saint-Elzéar.....	20 00	7 00	6 50	5 50	9 15
Sainte-Emmèlie.....	7 00	2 50	6 76	4 00	5 00
Saint-Éphrem.....	19 40	6 31	4 27	5 00	4 90
Saint-Étienne.....	3 00	3 00	4 40	3 25	5 55
Saint-Eugène.....	5 05	2 25		4 95	
Saint-Évariste.....	6 00	3 00	2 00	1 00	1 50
Sainte-Famille, I. O.....					
Saint-Félix du Cap-Rouge.....	8 75	2 65	2 20	3 54	
Saint-Ferdinand	10 00	9 00	7 55	5 00	8 35
Saint-Ferréol.....	14 21	1 80	1 20	4 00	
Saint-Flavien.....	25 87	4 79	8 00	7 00	6 85
Sainte-Foye.....	9 40	23 59	14 00	7 75	10 00
Saint-François de Beauce.....	20 00	10 00	10 00	8 00	17 00
Saint-François, I. O.....	15 00	3 00	2 50	3 00	3 90
<i>A reporter</i>	1,370 12	788 78	541 09	549 01	600 15

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1889, pour le Denier de Saint-Pierre, les Ouvriers de Rome, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte et la Société de Colonisation.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Ouvriers de Rome.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	1,370 12	788 78	541 09	549 01	600 15
Saint François-Rivière-du-Sud.....	16 78	7 25	8 00	5 00	13 30
Saint-Frédéric.....	25 35	8 00	5 40	5 00	20 15
Saint-Georges.....	15 00	6 00	10 00
Sainte-Germaine.....	5 00	4 25	2 25	2 75	
Saint Gervais.....	28 00	8 50	7 25	6 75	4 00
Saint Giles.....	
Grondines.....	18 00	8 00	7 15	9 25	
Grosse-Ile.....	2 34	5 56	2 20	
Sainte-Hélène.....	12 00	7 00	4 00	6 00	6 00
Sainte-Hénédiène.....	19 75	5 25	7 90	5 15	7 40
Saint-Henri.....	62 44	11 00	11 50	10 05	21 82
Saint-Honoré.....	13 10	10 00	3 00	4 00	

Hospice de la Délivrance, (Lévis).....		3 25			
Inverness.....	3 50	2 25	4 40	3 50	
Saint-Isidore.....	13 00	6 00			
Ile-aux-Grues.....	17 15	2 25	3 00	3 50	9 25
Islet.....	70 00	14 40	12 00	18 00	36 10
Saint-Jean-Chrysostôme.....	7 45	7 25	6 75	5 06	6 00
Saint-Jean-Deschaillons.....	43 00	10 10	7 70	8 50	15 31
Saint-Jean, I. O.....	65 00	6 19	5 00	4 00	8 00
Saint-Jean-Port-Joly.....	31 00	11 00	13 00		20 00
Sainte-Jeanne.....	5 88	1 42	3 43	3 21	3 14
Jésus-Marie, Sillery.....	7 00	5 00	4 00	6 00	
Jésus-Marie, Saint-Joseph de Lévis.....		5 00			
Saint-Joachim.....	26 60	4 50	5 25	5 00	5 25
Saint-Joseph de Beauce.....	71 40	22 20	16 47	10 75	58 00
Saint-Joseph de Lévis.....	15 00	8 00	12 00	8 00	
Sainte-Julie.....	39 10	9 00	8 20	7 00	9 60
Sainte-Justine.....	1 00	2 00	1 85	2 00	3 00
Kamouraska.....	17 12	10 00	5 50	4 10	17 70
Saint-Lambert.....	27 00	5 00	7 00		7 75
Lambton.....			4 90	5 10	
Saint-Laurent.....	34 00	25 00		11 00	
Laval.....		2 25			
Saint-Lazare.....	5 47		6 09	3 58	6 45
Saint-Léon.....	2 10	3 00	1 63	2 25	
Lévis.....	60 00	22 05	37 25	34 00	11 00
<i>A reporter</i>	2,119 65	1,050 70	771 16	747 51	899 37

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1889, pour le Denier de Saint-Pierre, les Ouvriers de Rome, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte et la Société de Colonisation.—*Suite.*

	Dénier de Saint- Pierre.	Ouvriers de Rome.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.*	\$ cts.
<i>Report</i>	2,119 65	1,050 70	771 16	747 51	899 37
Lotbinière.....	8 00	7 00	5 30	10 70
Sainte-Louise.....	4 00	2 00	4 00	4 00
Saint-Magloire.....	5 45	3 10	3 00	3 30	
Saint-Malachie.....	1 25	0 50	0 60	0 53
Sainte-Marguerite.....	14 07	6 00	5 50	6 00	
Sainte-Marie.....	25 00	16 60	9 80	8 25
Saint-Martin.....	1 75	2 35	3 25	1 50	
Saint-Maxime.....	6 00	3 00	2 00	
Saint-Michel.....	53 00	10 15	11 25	14 00	21 10
Mont-Carmel.....	5 00	3 00	2 50	3 00	4 00
Saint-Narcisse.....	2 00	
Saint-Nérée.....	2 30	1 65	1 06	1 45	

Saint-Nicolas.....	27 20	6 00	7 35	5 50	9 00
Notre-Dame de Montauban.....	3 00	3 55	2 46	2 52	3 00
Notre-Dame du Portage.....		4 00	3 00		
Notre-Dame du Rosaire.....		1 10			
Saint-Onésime.....	1 00	1 00	1 00	1 00	
Saint-Pacôme.....	7 00	6 22	5 00	5 80	7 78
Saint-Pamphile.....	2 80	3 25	2 60	1 60	14 30
Saint-Pascal.....	11 68	3 30	3 32	6 38	11 25
Saint-Patrice de Beurivage.....		4 55	2 85	2 65	
Saint-Paul de Montminy.....	13 36	3 00	3 00	2 50	3 00
Sainte-Perpétue.....	2 50	1 25	1 60	2 00	5 75
Sainte-Pétronille.....	12 50	1 00	3 50	1 25	10 15
Saint-Philémon.....	4 15	1 65	1 00	3 30	3 00
Saint-Philippe-de-Néri.....	4 25	4 00	3 00	2 00	3 00
Sainte-Philomène.....	6 05	1 75	2 50	2 65	6 00
Saint-Pierre-Baptiste.....	1 75		1 75	2 50	
Saint-Pierre de Broughton.....	24 00	1 00	8 00	6 00	6 75
Saint Pierre, I. O.....	20 00	6 55		8 00	
Saint-Pierre Rivière-du-Sud.....	23 00	6 50		3 50	5 25
Pointe-aux-Trembles.....	24 00	10 00	11 10	7 17	5 75
Portneuf.....	18 00	6 00		6 00	
Saint-Raphaël.....	8 25	5 87	4 60	4 45	18 00
Saint-Raymond.....	27 50	12 40	8 70	8 75	10 50
Rivière-du-Loup.....	58 25	31 25	18 95	12 00	
Rivière-Ouelle.....	5 55	7 00	6 00	4 25	5 00
<i>A reporter.....</i>	2,550 26	1,237 74	901 50	900 23	1,075 43

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1889, pour le Denier de Saint-Pierre, les Ouvriers de Rome, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte et la Société de Colonisation.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Ouvriers de Rome.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	2,550 26	1,237 74	901 50	900 23	1,075 43
Saint-Roch-des-Aulnaies.....	15 55	6 00
Saint-Romuald.....	44 00	15 25
Sacré Cœur de Jésus.....	9 50	3 25	3 50	3 00	1 50
Sacré-Cœur de Marie.....	4 00	2 50	2 00	3 00
Saint-Samuel.....	5 12	2 00	2 70
Saint-Sébastien.....	2 80	4 00	3 00	2 65
Saint-Séverin.....	4 79	3 00	1 40	3 00	2 00
Sillery.....	15 86	11 43	9 50	9 38	7 86
Sainte-Sophie.....
Stoneham.....	2 00	0 75	1 00	1 50
Saint-Sylvestre.....	5 69	4 00	5 58	4 59
Saint-Théophile.....	1 35

Saint-Thomas..... 55 00 | Saint-Thomas..... 18 50 | Saint-Thomas..... 16 00 | Saint-Thomas..... 14 25

Saint-Thomas.....	55 00	18 50	16 00	14 25	
Saint-Tite.....	2 51	2 55	1 00	2 50	2 00
Saint-Ubalde.....	5 15	7 00	3 82	4 45	
Valcartier.....					
Saint-Vallier.....	12 00	3 00	7 75	3 75	16 20
Saint Victor.....	19 30	3 75	6 50	8 00	13 00
Saint-Zacharie.....		2 00			
Intérêts, dons, etc.....	147 61	351 25		10 04	804 87
Total.....	2,895 45	1,664 41	960 97	1,000 00	1,927 45

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

1^{er} février 1890.

H. TÊTU, PTRE.

DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION EN 1889.

Chapelle de Saint-Bruno.....	\$	13 00
Église de Sainte-Philomène.....		762 52
Missionnaire de Saint-Damien.....		200 00
“ Saint-Éleuthère.....		200 00
“ Notre-Dame de Montauban.....		250 00
“ Saint-Théophile.....		100 00
“ Saint-Zacharie.....		100 00
Grains de semence.....		70 00
Secours à des colons pauvres.....		31 10
		<hr/>
	\$	1,726 62

Recette de 1889.....	\$	1,927 45
Dépense “ “		1,726 62
		<hr/>

Balance..... \$ 200 83

La Société a reçu du gouvernement la somme de \$1,862.03, qui a été employée pour faire commencer ou terminer des routes de colonisation. Cette somme a été distribuée comme suit :

Saint-Ludger.....	\$	400 00
Saint-Magloire.....		212 03
Saint-Odilon.....		500 00
Saint-Philémon		200 00
Saint-Pierre-Baptiste.....		200 00
Saint-Prosper et Sainte-Rose....		200 00
Saint-Zacharie		150 00
		<hr/>

\$ 1,862 03

Archevêché de Québec,
1^{er} février 1890.

H. TÊTU, Ptre.

Itinéraire de la Visite Pastorale de 1890

1.—Ste Foye.....	<i>Mardi</i>	27, 28	mai
2. S. Félix.....		28, 29	“
3.—S. Colomb.....		29, 30	“
—			
4.—S. Joachim (a).....	<i>Lundi</i>	2, 3	juin
5.—S. Tite.....		3, 4	“
6.—Ste Anne de Beaupré.....		4, 5	“
7.—S. Féréol.....	<i>Jeudi</i>	5, 6	“
8.—Château-Richer.....		6, 7	“
9.—Ange-Gardien.....		7, 8	“
10.—Laval.....	<i>Dim.</i>	8, 9	“
11.—Charlesbourg (b).....		9, 10	“
12.—Lac Beauport.....		11	“
13.—Stoneham.....		11, 12	“
14.—Tewkesbury.....	<i>Jeudi</i>	12, 13	“
15.—Valcartier.....		13, 14	“
16.—Ste Catherine.....		14, 15	“
17.—Ste Jeanne.....	<i>Dim.</i>	15, 16	“
18.—S. Raymond.....		16, 17, 18	“
19.—S. Basile.....		18, 19	“
20.—Deschambault.....	<i>Jeudi</i>	19, 20	“
21.—S. Alban.....		20, 21	“
22.—S. Casimir.....		21, 22	“
23.—S. Ubalde.....	<i>Dim.</i>	22, 23	“
24.—N. D. des Anges de Montau- ban (c).....		23, 24	“
25.—Grondines.....		25, 26	“
26.—Portneuf.....	<i>Jeudi</i>	26, 27	“
27.—Cap-Santé.....		27, 28	“
28.—Écureuils.....		28, 29	“
29.—Pointe aux-Trembles.....	<i>Dim.</i>	29, 30	“
30.—S. Augustin.....		30, 1	juillet
31.—Ancienne-Lorette.....		1, 2	“
32. S. Ambroise.....	<i>Mercredi</i>	2, 3, 4	“
33.—Beauport et S. Grégoire.....		Dans l'automne.	

NOTES

- 1^o Voir l'article *Visite pastorale*, dans la "Discipline."
- 2^o Voir les notes concernant les parrains et marraines de confirmation et le registre qui doit en être tenu, envoyées à MM. les Curés qui doivent recevoir la visite cette année.

(a) L'archevêque avec sa suite se rendra à Ste Anne de Beauport par le bateau ou le chemin de fer, le 2 juin au matin, et ira dîner à S. Joachim, où la visite commencera à 1½ h.

(b) Coucher à Charlesbourg le 10 au soir. Le 11, messe au Lac Beauport à 8 h. et confirmation. Dîner à Stoneham, où l'entrée solennelle se fera à 1 h. p. m. et ensuite, si le temps le permet, visite particulière à S. Adolphe.

(c) Coucher à S. Casimir le 24 au soir. Le 25, départ à 9 h. a. m. pour les Grondines, où l'ouverture de la visite se fera à 1½ h.

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE DU BUREAU DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE ST-JOSEPH

TENUE AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

LE 2 SEPTEMBRE 1890

Présidence de Son Éminence le Cardinal Taschereau

Présents : Mgr Têtu, MM. Adolphe Legaré, Antoine Gauvreau, François-Xavier Plamondon, Édouard Fafard, Thos-Eugène Beaulieu, Léandre Hamelin, Jérôme Sasseville, Charles Trudelle, Napoléon-Joseph Sirois et François-Xavier Gosselin, procureurs.

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 août de l'année dernière est lu et adopté.

Le secrétaire annonce que, d'après les règles de la Société, M. Joseph-Octave Faucher devient de droit procureur à la place de feu Mgr C. É. Legaré.

Présenté les demandes d'agrégation de

MM. Auguste Taschereau,
Abraham Vaillancourt,
Étienne Cloutier,
Onésime Cloutier,

MM. Alphonse Bourrassa,
Salluste Richard,
Denis Garon,
Télesphore Soucy,
Cléophas Picher,
Louis Dion,
Joseph-Honoré Hudon,
Arsène Hudon,
Gustave Rémillard,
Amédée Gosselin,
Alfred Morissette,
Émile Côté.

Et les demandes de réadmission de

MM. Édouard Pagé,
Gilbert Lemieux,
Joseph Beaudoin.

Tous ces messieurs sont reçus membres de la société.

Le secrétaire donne les noms des membres décédés depuis la dernière assemblée :

Mgr C. É. Legaré,
MM. Antoine Campeau,
Geo.-Ls Lemoine,
Noël Guertin,
Ls-Honoré Grenier,
Charles Beaumont,
André Pelletier,
Théophile Houde.

Le trésorier lit le résumé des comptes, comme suit :

RECETTES

Contributions des membres.....	\$ 3,064 85
Arrérages perçus.....	5 00
Donné par Mgr Legaré.....	700 00
Donné par Mgr Marois.....	700 00
Legs de feu M. J.-B. Grenier.....	50 00

Legs de feu M. N. Guertin	\$ 50 00
“ “ A. Campeau.....	25 00
Remboursement de prêt (par la fabrique de Ste Anne)	1,000 00
“ “ “ (“ la fabrique de Laval)....	300 00
Intérêt à la Caisse d'économie.....	24 14
Intérêt sur fonds placés.....	673 54
En mains au dernier bureau.....	10 00
Dépôt à la Caisse d'économie au dernier bureau.....	919 23
	<hr/>
	\$ 7,521 76

DÉPENSES

Pensions accordées par le bureau de 1889.....	\$ 3,445 00
Pensions accordées par S. É. le Président.....	482 00
Impressions du rapport et des circulaires.....	20 00
Prêt à la fabrique de N.-D. du Portage.....	1,200 00
Dépôt à la Caisse d'économie.....	2,300 58
	<hr/>
	\$ 7,447 58

En mains..... \$74 18

DETTES ACTIVES

Prêt à la fabrique de St-Janvier de Weedon (6 p. c.)...	\$ 3,550 00
Prêt à la fabrique de St-Janvier de Weedon (5 p. c.)...	1,500 00
Prêt aux RR. PP. Oblats de Winnipeg (6 p. c.).....	2,000 00
Prêt à la fabrique de Laval (6 p. c.).....	650 00
Prêt à la fabrique de St-Elzéar (6 p. c.).....	1,000 00
Prêt à la fabrique de Notre Dame du Portage (5 p. c.)...	1,200 00
Prêt à la fabrique de l'Île-aux-Grues (5 p. c.).....	1,000 00
Prêt à la fabrique du Cap-Rouge (5 p. c.).....	1,000 00
Prêt aux syndics de N.-D. du Portage (6 p. c.).....	700 00
Compagnie des tramways de St-Roch (5 actions, 18 p. c.)	250 00
Banque Nationale, (10 actions, 6 p. c.).....	300 00
Assurance de Québec (4 actions, 10 p. c.).....	80 00
Dû par souscription spéciale.....	820 00
Dépôt à la Caisse d'économie.....	2,300 58
	<hr/>
	\$ 16,350 58

PAS DE DETTES PASSIVES

Les procureurs décident que les \$820. 00 qui sont encore dues par souscription spéciale, ne figureront plus dans les dettes actives.

Le bureau alloue les pensions suivantes :

MM. Jean-Baptiste Côté.....	\$ 200 00
Ovide Grenier.....	200 00
Félix Dumontier.....	200 00
Roger Boily.....	200 00
Jean-Baptiste Plamondon.....	200 00
Jean-Baptiste Blouin.....	200 00
Joseph Girard.....	200 00
Janv.-Jacques Gauthier.....	200 00
Charles Gagné.....	200 00
Léon Provancher.....	150 00
Félix Brunet.....	150 00
Joseph Dion.....	150 00
David Pampalon.....	150 00
Charles Gouin.....	150 00
Charles Boulay.....	150 00
Charles Pouliot.....	100 00
Joseph Bourrassa.....	100 00
Frs Xavier Bégin.....	100 00
Narcisse Gauvin.....	100 00
Édouard Roy.....	100 00
Louis Sanfaçon.....	100 00
Augustin Beaudry.....	80 00
Narcisse Bellenger.....	80 00
Louis-Antoine Martel.....	80 00
Raymond Casgrain.....	80 00
Herménégilde Dubé.....	80 00
	<hr/>
	\$ 3,700 00

Fait et passé à Québec, le 2 septembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

E. A. CARD. TASCHEREAU,
ARCH. DE QUÉBEC, Président.

H. TÊTU, P^{TRE},
Secrétaire-Trésorier.

EXTRAIT DU LIVRE DE RECETTES

DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE SAINT-JOSEPH

JUSQU'AU 1^{ER} OCTOBRE 1890

ANNÉE 1889-90.

Son Éminence le Cardinal Taschereau.....	\$ 144 00
Mgr C. A. Marois, P. A. V. G.....	8 40
“ N. Doucet, P. A. V. G.....	23 80
“ H. Têtu, P. D.....	14 00
“ C. O. Gagnon, C. S.....	5 60
“ C. É. Poiré, C. d'H.....	20 00
MM. Angers, Aurélien.....	4 00
Arsenault, Clovis.....	5 00
Bacon, Charles.....	23 00
Bacon, Louis.....	4 00
Baillargeon, Charles.....	14 00
Ballantyne, James.....	12 25
Beudet, Alphonse.....	11 00
Beudet, Placide.....	11 27
Beaudry, Augustin.....	malade
Beaulieu, Albert.....	4 00
Beaulieu, Philippe.....	4 00
Beaulieu, Siméon.....	10 00
Beaulieu, Thos-Eug.....	6 25
Bégin, Achille.....	4 00
Bégin, Ferd.....	\$ 9 00
Bégin, Frs-Xavier.....	malade

MM. Bégin, Pantaléon.....	\$11 25
Bélanger, Frs-H.....	80 00
Bélanger, Frs-X.....	22 00
Belleau, Arthur.....	10 22
Belleau, Louis.....	malade
Bellenger, Narcisse.....	16 00
Bergeron, Alfred.....	21 00
Bernier, Aug.....	16 05
Bernier, Bernard.....	10 00
Bérubé, Cyrias.....	10 00
Blais, F.-X-Ludger.....	24 00
Blais, Walstan.....	13 10
Blanchet, Adelbert.....	14 00
Blouin, Jean-Baptiste.....	15 00
Boilard, Aldéric.....	4 00
Boily, Roger.....	malade
Boissinot, Alfred.....	4 00
Bouchard, Arthur.....	8 00
Boucher, Anselme.....	15 00
Bouffard, Herménégilde.....	4 50
Boulay, Chs.....	malade
Boulet, Jean.....	8 25
Bourassa, Alphonse.....	4 00
Bourassa, Joseph.....	malade
Bourque, Charles.....	11 00
Boutin, François.....	9 00
Breton, Jos.-Élie.....	12 00
Brochu, Camille.....	13 75
Brousseau, Gaudiose.....	6 00
Brousseau, Onésime.....	9 00
Brunet, Félix.....	malade
Bureau, Jos.-Aimé.....	24 00
Cantin, Onésiphore.....	7 50
Caron, Alphonse.....	8 00
Caron, Auguste.....	4 00
Carrier, C.-Édouard.....	4 00
Casault, Édouard.....	21 00
Casgrain, Frs-Xavier.....	4 00

MM. Casgrain, Raymond.....	malade
Casgrain, René.....	\$15 00
Castonguay, Alfred.....	4 00
Chabot, Ferdinand.....	4 00
Chabot, Laurent-B.....	11 60
Chaperon, J.-Alfred.....	20 50
Cinq-Mars, Napoléon.....	14 00
Cloutier, Chs-Frs.....	21 00
Cloutier, Étienne.....	2 30
Collet, Chs-Allyre.....	4 40
Corriveau Étienne.....	8 17
Côté, Georges.....	30 00
Côté, Jean-Baptiste.....	malade
Coulombe, Louis.....	4 00
Couture, Frs-Xavier.....	4 00
Dassylva, Polycarpe.....	22 50
D'Auteuil, Alphonse.....	16 00
Deblois, Isidore.....	4 00
Defoy, Henri.....	4 00
De la Chevrotière, Georges.....	13 00
Delagrave, Théodule.....	12 00
Delisle, Philippe.....	5 25
Demers, Benjamin.....	17 00
Deschênes, Ls-Philippe.....	10 00
Desjardins, Bruno.....	9 25
Desjardins, Hospice.....	17 00
Desjardins, Jos-Rémi.....	15 00
Desruisseaux, J.-Honoré.....	13 00
Déziel, Anselme.....	19 00
Dion, Albert.....	4 00
Dion, Éloi-Victorien.....	15 75
Dion, Joseph.....	malade
Dion, Louis.....	1 00
Dionne, Alfred.....	4 00
Dionne, Benjamin.....	7 48
Dionne, Emile.....	4 40
Drolet, Pierre.....	21 00
Dubé, Herménégilde.....	malade

MM. Dubé, Paul.....	\$ 1 50
Dubé, Prudent.....	13 35
Dumais, Joseph.....	4 00
Dumas Joseph.....	7 00
Dumontier, Félix.....	malade
Dupuis, Jean-Bte.....
East, Ulric.....	4 00
Fafard, Édouard.....	32 00
Faguy, Frs-Xavier.....	44 00
Faucher, Octave.....	30 00
Feuiltault, Jos-Alphonse.....	6 00
Fillion, Maxime.....	9 50
Fiset, Achille.....	4 00
Fortier, Frs-Narc.....	4 50
Fortin, Auguste.....	7 00
Fraser, Georges.....	12 30
Fréchette, Honoré.....	8 50
Frenette, Eugène.....	15 00
Gagné, Charles.....	1 00
Gagné, Lucien.....	17 60
Gagnon, Ls-Jos.....	14 50
Galerieau, Charles.....	11 00
Galerieau, Jos-Elzéar.....	4 00
Garneau, Ferd.....	15 50
Garneau, Philippe.....	5 20
Garon, Denis.....	2 35
Garon, Louis.....	4 00
Gaudin, Chs Godfroid.....	12 00
Gauthier, Augustin.....	10 00
Gauthier, Janv.-Jacques.....	19 05
Gauvin, Narcisse.....	malade
Gauvreau, Antoine.....	53 75
Gauvreau, Lucien.....	5 20
Gendron, Félix.....	4 00
Gignac, Joseph.....	4 00
Giguère, Théodule.....
Gingras, Apollinaire.....	25 00
Gingras, Jos-Nérée.....	20 00

MM. Girard, Joseph.....	malade
Giroux, Guillaume.....	\$24 50
Godbout, Adolphe.....	7 00
Godin, A.-Ovide.....	18 50
Gosselin, Aug-H.....	14 00
Gosselin, David.....	16 00
Gosselin, Frs-Xavier.....	27 00
Gosselin, Jean-Bte.....	11 00
Goudreau, Georges.....	4 00
Gouin, Arthur.....	12 00
Gouin, Charles.....	malade
Grenier, R-Adolphe.....	4 00
Grenier, Charles-Ovide.....	malade
Grondin, Étienne.....	malade
Grondin, Pierre.....	4 00
Guimont, Daniel.....	6 00
Guimont, Jos-O.....	4 00
Guy, Bernard-Claude.....	14 00
Guy, Georges.....	12 00
Hallé, Étienne.....	13 00
Hallé, Louis.....	9 00
Hamelin, Léandre.....	9 40
Hoffman, Joseph.....	20 00
Huard, Victor-Alphonse.....	4 00
Hudon, Ernest.....	16 52
Hudon, Eugène.....	4 00
Hudon, Joseph-Honoré.....	1 00
Hudon, Ls-Joseph.....	5 48
Hudon, Maxime.....	11 50
Jean, Cyprien.....
Jolicœur, Siméon.....	8 00
Kelly, Patrick.....	12 00
Labbé, René.....	8 00
Laberge, Joseph-Esdras.....	13 85
Labourière, Chs-Frs.....	4 00
Labrecque, Honoré.....	33 00
Lachance, Jos-Télesphore.....	5 50
Lafrance, Alexandre.....	8 00

MM. Laliberté, Éloi.....	\$ 9 00
Lambert, Zoël.....	13 00
Lamothe, Albert.....	4 00
Langis, Louis-Jacques.....	26 00
Langlois, Charles.....	4 00
Langlois, Jos.-Octave.....	4 00
Langlois, Louis-Alfred..	11 35
Laplante, Frs-Xavier.....	5 85
Lauzé, Thomas.....	12 00
Lavoie, Joseph.....	4 00
Leclerc, Charles.....	10 00
Leclerc, Édouard.....	12 50
Leclerc, Honoré.....	9 00
Lecours, Irénée.....	4 00
Legaré, Adolphe.....	36 80
Legaré, Victor.....	15 00
Lemay, Philogone.....	8 00
Lemieux, Célestin.....	5 00
Lemieux, Darie.....	12 00
Lessard, Hubert.....	5 60
Lessard, Louis.....	4 40
Lessard, Philéas.....	31 00
Levasseur, Joseph.....	8 00
Lévêque, Clément.....	4 00
Lévêque, Luc.....	5 00
Lindsay, Lionel.....	4 50
Magnan, Aristide.....	4 00
Maguire, Eustache.....	8 00
Marceau, Ludger.....	7 25
Marcoux, Thomas.....	4 00
Marois, Odilon.....	14 00
Marquis, Joseph.....	12 25
Martel, Jos.-Stanislas.....	22 00
Martel, Louis-Antoine.....	malade
Martin, Jos.-Étienne.....	15 00
Matte, Damase.....	18 25
Mayrand, Lactance.....	15 00
McCrea, Georges.....	16 00

\$ 9 00	MM. McGratty, Hugh.....	\$ 8 00
13 00	Mercier, Théodore.....	5 00
4 00	Méthot, François-Xavier.....	10 00
26 00	Meunier, Marcel-Prosper.....	8 50
4 00	Michaud, Adolphe.....	4 40
4 06	Miville, Georges.....	4 00
11 35	Moisan, Olivier.....	8 00
5 85	Montminy, Théophile.....	18 00
12 00	Moreau, Magloire.....	11 00
4 00	Morisset, Fidèle.....	22 50
10 00	Morisset, Léon.....	14 00
12 50	Morissette, Rosario.....	4 00
9 00	Nadeau, Condé.....
4 00	Nadeau, Ernest.....	11 00
36 80	Naud, Onésime.....	8 00
15 00	Neville, James.....	15 00
8 00	O'Farrell, John.....	13 75
5 00	O'Leary, Peter.....	4 00
12 00	Oliva, Frédéric.....	11 00
5 60	O'Reilly, Patrick.....	4 00
4 40	Ouellet, Ls-Philippe.....	4 00
31 00	Ouellet, Pierre.....	4 00
8 00	Pampalon, Antoine.....	4 00
4 00	Pampalon, David.....	malade
5 00	Pâquet, Alfred.....	13 00
4 50	Pâquet, Chs-Henri.....	30 00
4 00	Pâquet, Nazaire.....	11 40
8 00	Pâquet, Tancrède.....	4 00
7 25	Paradis, Louis.....	7 00
4 00	Pelletier, Achille.....	16 60
14 00	Pelletier, Dominique.....	4 40
12 25	Pelletier, Fortunat.....	4 00
22 00	Pelletier, Georges.....	11 20
malade	Pérusse, Ludger.....	12 00
15 00	Piché, Cléophas.....	4 00
18 25	Plaisance, Wenceslas.....	13 00
15 00	Plamondon, Frs-Xavier.....	73 00
16 00	Plamondon, Jean-Bte.....	malade

MM. Plante, Pierre.....	\$ 4 00
Pouliot, Alfred.....	10 00
Pouliot, Charles.....	malade
Proulx, Narcisse.....	12 00
Provancher, Léon.....	malade
Rainville, Joseph-Aimé.....	14 00
Richard, Charles.....	10 92
Richard, Édouard.....	4 00
Richard, Joseph.....	4 25
Richard, Salluste.....	2 00
Robin, Basile.....	13 45
Rochette, Léon.....	4 12
Rouleau, Albert.....	4 00
Rouleau, Fortunat.....	4 00
Rouleau, Joseph.....	10 00
Rouleau, Thos-Grégoire.....	38 00
Rousseau, Albert.....	10 00
Rousseau, Ulric.....	10 00
Roy, Clovis.....	15 00
Roy, Édouard.....	malade
Roy, Jos-Édouard.....	8 90
Roy, Michel Édouard.....	8 00
Roy, Placide.....	9 25
Ruel, Jean-Baptiste.....	8 38
Samson, Cyrille.....	4 00
Sanfaçon, Louis.....	malade
Sasseville, Jérôme.....	10 00
Savoie, Pierre.....	16 00
Scott, H-Arthur.....	5 20
Sirois, Nap-Joseph.....	22 00
Soucy, Jos-Octave.....	18 35
Soucy, Téléspore.....	2 25
Soulard, Joseph-B.....	8 00
Talbot, Alphonse.....	4 00
Tanguay, Omer.....	13 00
Têtu, Alphonse.....	4 00
Têtu, François.....	4 00
Têtu, Georges.....	4 50

MM. Thiboutot, Jean-Baptiste.....	\$ 2 00
Tremblay, Louis.....	6 00
Trépanier, Théodore.....	4 25
Trudelle, Charles.....	7 00
Trudelle, Théophile.....	4 00
Turcotte, Théophile.....	5 50
Turgeon, Gaudiose.....	4 50
Vaillancourt, Arthur.....	8 50
Valin, Joseph.....	9 50
Vallée, Achille.....	17 00
Verret, Edmond.....	4 10
Vézina, Auguste.....	1 00
Villeneuve, J.-Baptiste.....	15 75

ARRÉRAGES PERÇUS

MM. G. Lemieux.....	16 00
J. Beaudoin.....	12 00
E. Maguire.....	4 00
A. Dion.....	4 00

MM. J. B. Dupuis, Théodule Giguère, Cyprien Jean et Condé Nadeau se trouvent exclus en vertu du premier article du No. 15 des règles, qui se lit comme suit :

“ Un membre est exclus de la Société *ipso facto* et sans qu'il soit besoin de déclaration :

“ 1°. Si avant le premier octobre il n'a point payé sa contribution annuelle ; mais dans ce cas, le Président pourra, sur preuve suffisante d'un empêchement légitime, autre que le défaut d'argent, et sur paiement effectif de tous les arrérages, rétablir le dit membre dans tous ses droits avant le premier janvier suivant.”

Archevêché de Québec, 1er octobre 1890.

H. TÊTU, Ptre,
Sec.-Trésorier.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Second block of faint, illegible text, continuing from the first block.

Third block of faint, illegible text, possibly containing a signature or date.

Leg
reces

The
das de
quest
quent
Ibi in
navic
in do
sempe
pretio
secret
mala

Exp
del T
rectig
Semp
casu p

(e) C
per me
royer ad
niam p

QUÆSTIONES ANNO 1891

COLLATIONIBUS THEOLOGICIS DISCUTIENDÆ IN ARCHIDIOECESI QUËBECENSIS (a)

MENSE JANUARIO.

(*Legatur post lectionem præcedentis collationis articulus Conférences ecclésiastiques in Disciplina, pag. 38...*)

Theodorus, naviculam habens, hinc illincque merces omnimodas devehebat ad victum suum suæque familiæ lucrandum. Ad quæstum majorem faciendum, inde a duobus annis cursum frequenter tendit ad insulas nuncupatas *Saint Pierre et Miquelon*. Ibi infimo pretio emit liquores inebriantes quos sedulo in navicula abscondit, quosque vel in speluncis, vel in sylvis, vel in domibus amicorum, occulte deponit. Oculos portitorum semper effugit, et quum vectigalia nullatenus solvat, vilissimo pretio hos liquores sive cauponibus, sive bibulis quibuslibet secreto vendit. Inde ebrietas, rixæ, scandala et cujusvis generis mala in plurimis parochiis.

Exprobrantibus ejus pessimam hanc agendi rationem respondet Theodorus se ideo non peccare, quia lex qua imponuntur vectigalia est lex pœnalis quæ in conscientia non obligat. At Sempronius parochus plurimas circumstantias diversas in hoc casu probe distinguens, quærit :

(a) C'est une obligation d'assister aux conférences, quand on n'en est pas exempté par une raison suffisante. Il faut s'y préparer avec soin. Les absents doivent envoyer au Président les raisons de leur absence. Le Président est le Curé le plus ancien par l'ordination. Le Secrétaire est choisi par les membres de la conférence.

1° *An Theodoro liceat uti navicula sua ad devehendos hujus modi liquores, quos prævidet certissime causam fore multorum malorum?*

2° *An ipsi fas sit vectigalia pro liquoribus istis non solvere?*

3° *An ipse possit tuta conscientia hos liquores absque licentia ubique et quibuscumque personis vendere?*

4° *An confessarius possit, inspectis decretis Conciliorum Provincialium, Theodorum absolvere?*

5° *An possint absolvi ii omnes qui Theodorum adjuvant eique favent, sive liquores vendendo loco ipsius, sive saltem eos abscondendo?*

Titius sacerdos in parochia Sempronii absentis, vocatur ad baptizandum infantem, qui videbatur in proximo periculo mortis. Invenit autem aquam baptismalem corruptam et infectam; quapropter baptizat infantem cum aqua non benedicta. Quæritur:

1° *An Titius bene egerit?*

2° *An Sempronius parochus gravi peccato reus sit, qui non curat ut aqua baptismalis sit semper in statu convenienti?*

3° *Quænam cautiones adhibendæ sint ut aqua baptismalis servetur in statu convenienti?*

4° *An graviter peccet parochus qui semel tantum in anno benedicit fontem baptismalem?*

5° *An Sempronius in casu teneatur iterum baptizare sub conditione omnes infantes quos baptizavit cum tali aqua corrupta et infecta?*

MENSE MAIO.

Joannes Sacerdos, quum quadam die ad Status Fœderatos iter faceret, obviam habuit hæreticum rationabitis principis imbutum, quocum de rebus ad religionem spectantibus confabulari cœpit. Hic autem, inter alia minus probatione digna, tenebat hominem in statu moralis perfectionis nasci, ideoque in scholis minime indigere religiosa instructione. Quibus auditis, Joannes

in mentem revocans catholicam hac de re doctrinam, duo demonstrare conatus est :

1^o *Admittendum esse factum peccati originalis in posteros transmissi, quod quidem tum auctoritate, tum rationalibus signis probatur.*

2^o *Hoc factum nullatenus repugnare sanæ rationi.*

Quæritur 1^o *An extrema unctio remittat omnia peccata etiam mortalia nondum remissa et consequenter non sit necessarium ea confiteri et absolutionem recipere ?*

2^o *An sufficiat unica unctio, cum forma unica quæ omnes sensus enumerat ?*

3^o *An quilibet sacerdos possit hoc sacramentum ministrare etiam contra voluntatem parochi aut eo nesciente ?*

4^o *An liceat hoc sacramentum dare quibuscumque infirmis, si propter distantiam aut aliam causam sacerdos non possit iterum venire absque gravissimo incommodo ?*

5^o *An inutile sit ut parochus iterum vocetur ad visitandum infirmum hoc sacramento jam munitum ?*

MENSE JULIO.

Joannes, relicta patria, pergît in status Americæ fœderatos, ubi cum Maria matrimonium contraxit. Aliquot annis elapsis, hoc matrimonio pertæsus, in patriam reversus est ibique ad alias nuptias convolvit cum Titia prioris ligaminis prorsus ignara.

Elapso autem biennio, cum unam et alteram prolem suscepissent, Sempronius candide uxori suæ putativæ omnia confessus est. Titia stupefacta pergît tamen cohabitando maritaliter, interim quærens media Sempronium relinquendi.—Dum autem hæc omnia peragerentur, rescit Titia Mariam morbo lethali decumbere et brevi morituram fore. Tunc sperans jamjam contrahere posse validum matrimonium cum Sempronio altum silentium

servat, et paulo post, mortua Maria, adeunt parochum matrimonii causa revalidandi.

Anxius parochus theologum consulit quærens :

An possit, absque dispensatione, præsens matrimonium celebrare ?

Quæritur : 1^o *An parochus possit transferre in quamlibet diem hebdomadæ applicationem missæ quam pro populo offerre tenetur diebus dominicis ?*

2^o *An parochus qui missam celebravit pro populo suo in sua parochia, possit stipendium accipere pro secunda missa quam celebrat loco vicini parochi absentis ?*

3^o *An parochus qui per accidens non potuit celebrare missam pro populo suo die dominica, teneatur eam celebrare in alia die et quamprimum ?*

MENSE OCTOBRI.

(Fit electio secretarii per scrutinium.)

Petrus, parochus, die dominica sermonem ad populum habens de Incarnationis mysterio, sequentes propositiones profert :

Homo factus est Deus, Christus incepit esse, Christus est creaturarum excellentissima.

Mox autem, in ea quæ discerat mentem convertens, de eorum veritate vehementer dubitat ; unde ad theologum procedit et ab eo quærit :

1^o *Quænam principia sint præ oculis habenda quando de Verbo incarnato loquimur ?*

2^o *Quid theologice sentiendum sit de prædictis propositionibus ?*

Quæritur : 1^o *Quid est censura ?—2^o Quinam sunt effectus censuræ ?—3^o Quomodo aufertur censura contracta ?*

COMPTES-RENDUS

DES COLLECTES FAITES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC EN 1890, POUR LE DENIER DE SAINT-PIERRE, LES SOURDS-MUETS, LES ÉCOLES DU NORD-OUEST, LA TERRE-SAINTE, LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION ET LES TRAPPISTES. (a)

VILLE DE QUÉBEC	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Trappistes.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
Basilique.....	123 25	42 71	33 36	36 50	25 06	186 22
Notre-Dame de la Garde.....	4 25	2 20	3 51	2 50	1 50
Archevêché.....	20 00	100 00	5 00	5 00	10 00	5 00
Séminaire.....	25 00	3 17
Hôtel-Dieu.....	12 00	2 00	4 00	5 00	5 00
Ursulines.....	25 00
Hôpital-Général.....	9 15	12 00	10 00	15 00	8 00
Sœurs de la Charité.....	8 00	13 00	10 00
<i>A reporter.....</i>	226 65	156 91	53 87	61 00	58 23	215 72

(a) C'est Mgr Têtu qui est maintenant chargé de recevoir les collectes pour la Sainte-Enfance. A partir de 1892, elles figureront dans les comptes-rendus avec les autres œuvres diocésaines.

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1890, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation et les Trappistes.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Trappistes.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	226 65	156 91	53 87	61 00	58 23	215 72
Sœurs du Bon-Pasteur.....	6 00	5 00
Saint-Patrice.....	19 13	51 43	18 34	42 25
Saint-Jean-Baptiste.....	70 45	38 20	36 60	20 90	27 65	29 05
Saint-Roch.....	104 00	73 31	64 41	57 60	43 45	148 30
Saint-Sauveur.....	67 11	26 30	30 30	37 20	26 16	20 20
Asile des Aliénés.....	4 50	6 15	4 00	3 90	3 55

CAMPAGNE						
Saint-Adrien.....	3 00	3 00	2 75	3 00	2 75
Saint-Agapit.....	5 20	3 50	5 63	3 50
Saint-Agathe.....	18 96	4 55	3 50	2 75	2 53
Saint-Alban.....	29 00	9 75	8 00	7 26	14 65	5 70
Saint Alexandre.....	15 00	7 00	6 00	4 00	7 00
Saint-Alphonse.....	8 00	3 00	3 50	6 00
Saint-Ambroise.....	33 10	15 00	16 15	11 50	21 25	17 00
Sainte-Anastasia.....	4 00	5 00	1 00	3 00	0 50	3 75
Ancienne-Lorette.....	39 00	20 25	21 00	16 50	11 50	19 50
Saint André.....	13 50	6 25	5 00	6 00	4 00	4 00
Ange-Gardien.....	15 80	4 50	3 45	2 40	20 70	3 00
Saints-Anges de Beauce.....	7 40	3 00	2 80	1 75	6 25	2 75
Sainte-Anne-de-Beaupré.....	71 50	5 00	8 65	9 00	10 00
Sainte-Anne-Lapocatière.....	27 00	8 00	7 00	5 00	24 00	10 00
Saint-Anselme.....	34 50	7 00	3 50	10 25	8 00
Saint-Antoine.....	30 52	4 00	2 70	5 00	4 82
Saint-Antoin.....	5 16	2 30	1 50	0 86	1 51
Saint Apollinaire.....	3 00	4 68	2 43	2 04	26 16	1 50
Saint-Aubert.....	3 15	3 50	3 00	3 00
Saint-Augustin.....	68 80	12 53	15 50	12 00	12 25	10 00
Saint-Basile.....	2 91	1 38	3 25	3 12
Beaumont.....	6 00	3 00	6 05	4 00	8 25
<i>A reporter.....</i>	928 28	484 17	313 66	314 01	322 50	593 50

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1890, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation et les Trappistes.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Trappistes.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	928 28	484 17	313 66	314 01	322 50	593 50
Beauport.....	22 25	12 00	11 60	15 75	10 33	17 08
Saint-Bernard.....	6 00	5 00	6 00	5 00	
Berthier.....	5 40	2 00	2 25	2 95	1 10	
Buckland.....	3 00	3 75	2 50	2 25	2 30	4 00
Saint-Cajetan.....	2 05	3 02	2 40	1 70
Saint-Calixte.....	58 75	18 75	13 00	16 25	48 00	20 00
Cap-Santé.....	15 98	7 05	7 50	8 00	9 32
Cap-Saint-Ignace	50 00	16 00	10 00	8 60	25 00	
Saint-Casimir	40 00	8 00	7 50	5 00	12 50	
Sainte-Catherine.....	7 06	4 07	
Saint-Charles	40 00	11 30	8 50	5 00	17 05	8 15

Charlesbourg	61 66	9 00	10 35	9 25	25 19	17 75
Château-Richer	15 05	4 44	3 40	3 75	7 00	2 43
Collège de Sainte-Anne.....	3 21	5 05	4 49	9 88	5 26	
Collège de Lévis.....	5 85					1 46
Sainte-Claire	6 81	6 21	4 57	4 28		8 15
Saint-Côme.....	3 50		4 02	2 62		
Cranbourne	4 35		1 65		5 75	0 80
Sainte-Croix	40 00	18 60	5 00	5 75	6 00	13 20
Saint-Cyrille.....	5 10	2 60	3 80	2 62		1 50
Saint-Damien.....		1 60	1 40	0 60		
Saint-Damase.....	1 75		2 00	1 00		0 62
Saint-David	15 33	8 85	7 44	7 00	6 00	7 00
Saint-Denis.....	7 50	14 75	7 75	6 75		8 50
Deschambault.....	20 55					11 00
Saint-Désiré.....						4 00
Écureuils	5 15	3 50	3 40	2 40	3 00	3 75
Saint-Édouard de Frampton.....	13 50	1 52	4 00		2 03	4 00
Saint-Édouard de Lotbinière.....		3 74		4 50	2 50	
Saint-Éleuthère	2 00		1 50	1 50	2 00	
Saint Elzéar.....	20 00	6 09		3 00	10 00	
Sainte-Emmélie	9 50	4 35	3 35	2 50		4 61
Saint-Éphrem	15 03	32 00	4 00	2 50	4 32	2 00
Saint-Étienne.....	5 00	3 00	4 00	2 60	7 05	4 25
Saint-Eugène	2 75	1 95	2 25			
Saint-Évariste.....	2 00	3 00	2 00	3 00	1 00	5 0 0
<i>A Reporter.....</i>	1,442 31	695 32	468 97	462 71	530 88	753 77

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1890, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation et les Trappistes.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Trappistes.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	1,442 31	695 32	468 97	462 71	530 88	753 77
Sainte-Famille, I. O.....	22 90	3 50	5 00	6 85	9 00	3 50
Saint-Félix du Cap-Rouge.....	5 00	2 00	3 00	3 55
Saint-Ferdinand	7 47	6 68	6 50
Saint-Ferréol.....	14 10	2 55	2 00	3 50	1 00	1 35
Saint-Flavien	21 00	7 49	8 00	6 00	6 00
Sainte-Foye	12 50	16 80	10 25	10 35	10 00	10 00
Saint-François de Beauce.....	10 00	12 00	10 00	5 00	8 00	9 50
Saint François, I. O.....	18 00	3 00	2 25	3 00	3 80	2 50
Saint-François Rivière-du-Sud.....	18 00	5 25	6 50	5 06	12 39
Saint-Frédéric	5 60	7 00	6 10	23 35	12 00
Saint-Georges.....	15 00	6 18

— cxlviii —

Sainte-Germaine..... 6 10
 Saint-Gervais..... 3 06
 2 50
 2 50
 31 05
 3 90
 6 75

Saint-François-Rivière-du-Sud.....	15 00	2 25	6 50	3 00	12 35	12 00
Saint-Frédéric.....	5 60	7 00	6 10
Saint-Georges.....	15 00	6 18

Sainte-Germaine.....	6 10	3 06	2 50	2 50	3 00
Saint-Gervais.....	26 00	9 65	5 10	31 05	6 75
Saint-Giles.....	5 50	2 15	1 22
Grondines.....	18 00	4 90	5 85	8 00	10 00
Grosse-Ile.....	1 55
Sainte-Hélène.....	15 50	4 00	9 00	4 00
Sainte-Hénédine.....	12 45	6 86	5 55	5 30	7 15	6 25
Saint-Henri.....	46 10	16 00	11 36	12 25
Saint-Honoré.....	14 25	5 77	5 30	5 36	6 09
Inverness.....	4 00	3 00	3 00	2 75
Saint-Isidore.....	8 40	6 76	9 43	2 00	6 00
Ile-aux-Grues.....	10 00	2 75	3 00	4 50	3 00
Islet.....	70 75	14 50	13 10	18 40	32 88	17 00
Saint-Jean-Chrysostôme.....	5 10	8 89	5 50	6 61	5 00
Saint-Jean-Deschailons.....	23 45	6 45	9 63	9 40	5 00
Saint-Jean, I. O.....	63 70	8 00	5 40	7 00	5 00	7 00
Saint-Jean-Port-Joly.....	40 00	15 00	10 00	32 00	14 00
Sainte-Jeanne.....	10 24	2 20	2 92
Jésus-Marie, Sillery.....	6 00	8 55	10 05
Saint-Joachim.....	25 75	3 87	3 00	4 33	4 00	3 00
Saint-Joseph de Beauce.....	19 75	21 00	15 25	12 00	62 55	19 00
Saint-Joseph de Lévis.....	19 50	12 00	10 75	16 00	7 00
Sainte-Julie.....	41 00	7 55	9 00	7 00	12 30	10 00
<i>A reporter</i>	2,084 97	902 32	652 39	683 87	808 21	923 85

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1890, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation et les Trappistes.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Trappistes.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	2,084 97	902 32	652 39	683 87	808 21	923 85
Sainte-Justine.....	1 35	1 50	1 25	3 00	3 50	
Kamouraska.....	14 90	14 40	7 00	5 00	10 00	7 00
Saint-Lambert.....	21 00	6 25	6 75	6 00	5 00	5 00
Lambton.....	7 25	6 90	3 00	5 44	
Saint-Laurent.....	36 00	8 00	7 00	11 00	2 00	6 00
Laval.....	2 75	2 00	1 42	1 80	
Saint-Lazare.....	5 68	3 99	4 43	2 94	5 17	1 00
Saint-Léon.....	6 31	3 09	3 00	2 78	3 00	3 07
Lévis.....	61 00	17 00	28 00	23 00	50 00
Lotbinière.....	13 50	6 50	4 35	8 35	5 75
Sainte-Louise.....	4 00	5 00	5 00	2 60	3 00	2 00

Lotbinière 13 80
 Sainte-Louise 4 00

17 80
 5 00

28 60
 4 35

23 00
 8 35

50 00
 5 75

2 00

Saint-Magloire.....	5 43		3 25	4 00	5 57	2 00
Saint-Malachie.....			0 40	0 50	1 00	1 50
↳ Sainte-Marguerite.....	12 80		6 00	4 50		4 00
Sainte-Marie.....	16 50		10 80	15 32	15 30	
Saint-Martin.....	2 75	1 50	2 06	1 55	3 08	
Saint-Maxime.....	7 00	2 00		2 25		2 00
Saint-Méthode.....	2 00	2 35	1 80	1 50		1 00
Saint-Michel.....	52 40	22 00	10 10	12 00		15 00
Mont-Carmel.....		3 00	2 50	3 00		
Saint Narcisse.....			2 27	2 00	2 00	
Saint-Nérée.....	2 30	1 20	1 50	1 13		2 20
Saint-Nicolas.....	29 75	5 00	3 00	3 50	21 65	
Notre-Dame de Montauban.....		4 55	5 00	3 85	5 00	3 26
Notre-Dame du Portage.....	8 00	3 00	2 00			1 06
Notre-Dame du Rosaire.....	1 30		0 82	1 20		
Saint-Onésime.....	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	2 00
Saint-Pacôme.....	5 62	4 40	4 38	4 10		4 50
Saint-Pamphile.....	3 00			4 32	15 75	2 00
Saint-Pascal.....	6 20	6 90	5 00	6 45	25 80	4 42
Saint-Patrice de Beaurivage.....	6 27	3 30	3 41	3 35		2 30
Saint-Paul de Montminy.....	11 00	2 55	4 25	2 60	3 00	3 00
Sainte-Perpétue.....	1 87		1 10	2 18	6 00	
Sainte-Pétronille.....	6 65		2 25	1 03		0 78
Saint-Philémon.....	3 50	1 15	1 40	0 93	7 50	2 00
Saint Philippe-de-Néri.....	4 00	10 00	4 00	4 50		4 00
<i>A reporter.....</i>	2,448 05	1,018 45	797 51	840 72	991 12	1,060 69

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1890, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation et les Trappistes.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Trappistes.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	2,448 05	1,018 45	797 51	840 72	991 12	1,060 69
Sainte-Philomène.....	4 90	3 35	2 25	3 35	4 50	2 00
Saint-Pierre-Baptiste.....	2 36	1 10	1 88
Saint-Pierre de Broughton.....	21 40	7 00	7 00	6 40	8 50	3 20
Saint-Pierre, I. O.....	13 55	5 75	7 15
Saint-Pierre Rivière-du-Sud.....	22 30	5 00	5 00
Pointe-aux-Trembles.....	27 00	8 67	7 30	5 09
Portneuf.....	5 03	4 75	4 25
Saint-Raphaël.....	6 67	7 32	5 22	3 68	13 55	6 46
Saint-Raymond.....	27 00	8 00	11 70	11 00
Rivière-du-Loup.....	38 55	26 77	10 07	11 53	20 75
Rivière-Ouelle.....	18 00	10 00	5 00	5 00	5 00	5 00

Saint-Raymond..... 38 55
 Rivière-du-Loup..... 18 00
 26 77
 10 00
 10 07
 5 00
 11 53
 5 00
 11 70
 20 75
 5 00

Saint-Roch-des-Aulnaies.....	7 45	8 00	5 00	3 00	6 00
Saint-Romuald.....	17 13	5 58	6 25	6 67	17 81
Sacré-Cœur de Jésus.....	9 75	1 50	4 00	2 75	4 50	2 50
Sacré-Cœur de Marie.....	4 00	2 65	3 00	1 50
Sault Montmorency.....	4 50	1 50
Saint-Samuel.....	3 22	2 30	1 86
Saint-Sébastien.....	2 72	2 50	2 85	2 50	3 50
Saint-Séverin.....	3 08	2 30	1 72	1 20	2 20	3 00
Sillery.....	20 85	9 40	8 23	9 55	10 30
Sainte-Sophie.....	2 20	1 35	1 00
Stoneham.....	4 75	3 70	2 17
Saint-Sylvestre.....
Saint-Thomas.....	52 00	18 00	13 00	14 00
Saint-Tite.....	3 00	2 50	2 00	3 00	1 70	2 00
Saint-Ubalde.....	6 00	5 55	4 70	4 50
Valcartier.....
Saint-Vallier.....	8 50	8 00	4 00	18 00	5 00
Saint-Victor.....	22 50	5 96	6 00	7 75	10 75	4 50
Saint-Zacharie.....	3 00
Intérêts, dons, etc.....	87 45	1,033 25	82 09	125 30	8 50	17 85
Total.....	2,891 55	2,182 81	986 66	1,093 00	1,099 74	1,182 92

— ciii —

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

1^{er} février 1891.

H. TÊTU, Ptre.

DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION EN 1890.

Chapelle de Saint-Benoît.....	\$	16 11
Chapelle de N.-D. du Rosaire.....		23 35
Chapelle de Saint-Prosper de Watford		4 00
Missionnaire de Saint-Damien.....		90 00
“ Saint-Éleuthère.....		200 00
“ Notre-Dame de Montauban.....		250 00
“ Saint-Théophile.....		100 00
“ Saint-Zacharie		150 00
Pont à Saint-Martin.....		100 00
Pont à Saint-Théophile.....		50 00
Chemin à N.-D. du Rosaire.....		60 00
Travaux divers à Sainte-Perpétue.....		20 00
Secours à des colons pauvres.....		35 75
		<hr/>
	\$	1,099 21

Recette de 1890..... \$ 1,099 74

Balance au 1er février 1890.. 200 83

\$ 1,300 57

Dépense de 1890..... 1,099 21

Balance..... \$ 201 36

La Société a reçu du gouvernement la somme de \$ 376,85, qui a été employée pour un chemin de colonisation dans Saint-Méthode d'Adstock.

Archevêché de Québec,
1^{er} février 1891.

H. TÊTU, Ptre.

Itinéraire de la Visite Pastorale de 1891

1.—S. Nicolas.....	<i>Mardi</i>	2, 3	juin
2.—S. Étienne.....		3, 4	“
3.—S. Agapit.....	<i>Jeudi</i>	4, 5	“
4.—S. Apollinaire.....		5, 6	“
5.—S. Antoine.....		6, 7	“
6.—Ste Croix.....	<i>Dim.</i>	7, 8	“
7.—Lotbinière.....		8, 9	“
8.—Ste Emmélie.....		9, 10	“
9.—S. Jean Deschailons.....		10, 11	“
10.—Ste Philomène.....	<i>Jeudi</i>	11, 12	“
11.—S. Édouard.....		12, 13	“
12.—S. Flavien.....		13, 14	“
13.—Ste Agathe.....	<i>Dim.</i>	14, 15	“
14.—Ste Anastasie.....		15, 16	“
15.—Inverness et Leeds.....		16, 17	“
16.—S. Pierre Baptiste.....		17, 18	“
17.—Ste Julie (a).....	<i>Jeudi</i>	18, 19	“
18.—N. D. de Lourdes.....		20	“
19.—S. Calixte.....		20, 21	“
20.—Ste Sophie.....	<i>Dim.</i>	21, 22	“
21.—S. Ferdinand.....		22, 23, 24	“
22.—S. Adrien (b).....		24, 25	“
23.—S. Désiré.....	<i>Jeudi</i>	25, 26	“
24.—S. Alphonse.....		26, 27	“
25.—S. Cœur de Marie.....		27, 28	“
26.—S. Cœur de Jésus.....	<i>Dim.</i>	28, 29	“
27.—S. Pierre de Broughton.....		29, 30	“
28.—S. Séverin.....		30, 1	juillet
29.—S. Elzéar.....		1, 2	“
30.—S. Sylvestre.....	<i>Jeudi</i>	2, 3	“
31.—S. Patrice.....		3, 4	“
32.—S. Gilles.....		4, 5	“
33.—S. Narcisse.....	<i>Dim.</i>	5, 6	“
34.—S. Bernard.....		6, 7	“
35.—S. Isidore.....		7, 8	“
36.—S. Lambert.....		8, 9	“
37.—S. Jean Chrysostôme.....	<i>Jeudi</i>	9, 10	“
38.—S. Romuald.....			en septembre
39.—S. David.....			“ “
40.—N. D. de Lévis.....			en octobre.

NOTES

Voir la *Discipline* au mot *Visite épiscopale*.

2o Les notes concernant *les parrains et marraines de confirmation et le registre qui doit en être tenu* seront envoyées à MM. les Curés qui doivent recevoir la visite cette année.

(a) Coucher à Ste Julie le 19 au soir ; le 20 à huit heures du matin messe par l'archevêque, et confirmation à N.-D. de Lourdes ; diner à Ste Julie et départ à 2 h. pour S. Calixte.

(b) Le 25, les prêtres seuls se rendront à S. Désiré vers 3 h. après midi. Après un sermon, ils entendront les confessions. Le 26, l'archevêque se rendra à S. Désiré pour confirmer les enfants après une messe qui sera dite à huit heures par un prêtre. Il donnera ensuite une instruction à la paroisse, et partira pour S. Alphonse où l'ouverture de la visite aura lieu à trois heures.

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE DU BUREAU DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE ST-JOSEPH

TENUE AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

LE 1^{er} SEPTEMBRE 1891

Présidence de Son Éminence le Cardinal Taschereau

Présents : Mgr Têtu, MM. Adolphe Legaré, Antoine Gauvreau, François-Xavier Plamondon, Édouard Fafard, Thos-Eugène Beaulieu, Jérôme Sasseville, Charles Trudelle, François-Xavier Gosselin et Jos-Octave Faucher, procureurs.

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 2 septembre de l'année dernière est lu et adopté.

M. Léandre Hamelin devenant pensionnaire de la société, au premier octobre prochain, sera remplacé, comme procureur, par M. Joseph Hoffman. (N^o 5 § vii des Règles.)

Présenté les demandes d'agrégation de

MM. Fernand Dupuis,
Joseph-F. Gagnon,
Joseph-Eugène Gingras,
Robert Lagueux,
Bruno Leclerc,
Cléophas Simard,

MM. Magloire Destroismaisons,
Philéas Roy,
Joseph Jobin,
Adélarde Gagnon,
François Pelletier,
Émile Poirier,
Jean-Baptiste Derome,
Adjutor Faucher,
Wilfrid Carrier,
Philéas Turcotte,
Ulric Brunet,
Ludger Dumais,
Arthur Vincent,
et la réadmission de M. Edmond Marcoux.

Tous ces Messieurs sont reçus membres de la société.

Ont été exclus pendant l'année, en vertu du 1^{er} article du N^o 15 des règles, MM. J.-B. Dupuis, Théodule Giguère, Cyprien Jean et Condé Nadeau.

M. Condé Nadeau a été réadmis par S. É. le Président.

Le trésorier lit le résumé des comptes comme suit :

RECETTES

Contributions des membres.....	\$ 3,074 60
Arrérages perçus	121 83
Donné par Mgr Marois.....	1,100 00
Legs de feu M. F.-X. Tessier.....	100 00
Remboursé par les RR. PP. Oblats de Winnipeg.....	2,000 00
Remboursé par la fabrique de Laval.....	150 00
Intérêt à la Caisse d'économie.....	52 11
Intérêt sur dépôt à la Banque Nationale	39 17
Intérêt sur fonds placés... ..	684 57
En mains au dernier bureau.....	74 18
Dépôt à la Caisse d'économie au dernier bureau.....	2,300 58
	<hr/>
	\$9,697 04

DÉPENSES

Pensions accordées par le bureau de 1890.....	\$ 3,650 00
Pensions accordées par S. É. le Président.....	725 00
Arrérages dus.....	50 00
Impression du rapport.....	21 00
Prêt à l'église de N.-D. de la Garde.....	4,200 00
Dépôt à la Caisse d'économie	939 00
Dépôt à la Banque Nationale.....	59 17
	<hr/>
	\$9,644 17

En mains.....\$ 52 87

DETTES ACTIVES

Prêt à la fabrique de St-Janvier de Weedon (5 p. c.)...	\$ 5,050 00
Prêt à la fabrique N.-D. de la Garde (5 p. c.).....	4,200 00
Prêt à la fabrique de Laval (6 p. c.).....	500 00
Prêt à la fabrique de St-Elzéar (6 p. c.).....	1,000 00
Prêt à la fabrique de N.-D. du Portage (5 p. c.).....	1,200 00
Prêt à la fabrique de l'Ile-aux-Grues (5 p. c.).....	1,000 00
Prêt à la fabrique du Cap Rouge (5 p. c.)	1,000 00
Prêt aux Syndics de N.-D. du Portage (6 p. c.).....	700 00
Compagnie des tramways de St-Roch (24 p. c.).....	250 00
Banque Nationale (10 actions, 6 p. c.).....	300 00
Assurance de Québec (4 actions, 10 p. c.).....	80 00
Dépôt à la Caisse d'économie	939 00
Dépôt à la Banque Nationale	59 17
	<hr/>
	\$16,278 17

PAS DE DETTES PASSIVES

Le bureau alloue les pensions suivantes :

MM. Jean-Baptiste Côté.....	\$ 200 00
Léon Provancher.....	200 00
Félix Dumontier.....	200 00
Ovide Grenier.....	200 00
Jean-Baptiste Blouin	200 00

MM. Roger Boily.....	\$ 200 00
Louis-Joseph Hudon.....	200 00
Jean-Baptiste Plamondon.....	200 00
Joseph-Édouard Roy.....	200 00
David Pampalon.....	200 00
Aurélien Angers.....	200 00
Georges Miville.....	200 00
Félix Brunet.....	150 00
Charles Gouin.....	150 00
Charles Boulay.....	150 00
Charles Pouliot.....	100 00
Joseph Bourassa.....	100 00
François-Xavier Bégin.....	100 00
Narcisse Gauvin.....	100 00
Joseph Dion.....	100 00
Édouard Roy.....	100 00
Louis Sanfaçon.....	100 00
Janv -Jacques Gauthier.....	100 00
Augustin Beaudry.....	80 00
Narcisse Bellenger.....	80 00
Clovis Roy.....	80 00
Léandre Hamelin.....	80 00
Louis-Antoine Martel.....	80 00
Jean-Baptiste Villeneuve.....	80 00
Raymond Casgrain.....	80 00
Godfroi Gaudin.....	80 00
Herménégilde Dubé.....	80 00
	<hr/>
	\$4,370 00

Fait et passé à Québec, le 1^{er} septembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,

ARCH. DE QUÉBEC, Président.

H. TÊTU, P^{TR}E,

Secrétaire-Trésorier.

EXTRAIT DU LIVRE DE RECETTES
DE LA
SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE SAINT-JOSEPH
JUSQU'AU 1^{ER} OCTOBRE 1891

ANNÉE 1890-91.

Son Éminence le Cardinal Taschereau.....	\$ 144 00
Mgr C.-A. Marois, P. A. V. G	10 00
“ H. Têtu, P. D.....	17 00
“ C.-O. Gagnon, C. S.....	5 60
“ C.-É. Poiré, C. d'H.....	16 00
MM. Angers, Aurélien.....	3 00
Arsenault, Clovis.....	5 25
Bacon, Charles	24 60
Bacon, Louis.....	
Baillargeon, Charles.....	18 00
Ballantyne, James.....	10 25
Beaudet, Alphonse.....	10 00
Beaudet, Placide.....	11 08
Beaudoin, Joseph.....	8 00
Beaudry, Augustin.....	malade
Beaulieu, Albert.....	4 00
Beaulieu, Philippe.....	4 00
Beaulieu, Siméon.....	15 00
Beaulieu, Thos-Eug.....	6 25
Bégin, Achille.....	4 00
Bégin, Ferd.....	9 00
Bégin, Frs-Xavier.....	malade

MM. Bégin, Pantaléon.....	\$ 10 25
Bélanger, Frs-H.....	90 00
Bélanger, Frs-X.....	16 00
Belleau, Arthur.....	10 00
Belleau, Louis.....	2 00
Bellenger, Narcisse.....	malade
Bergeron, Alfred.....	22 00
Bernier, Aug.....	16 30
Bernier, Bernard.....	6 00
Bérubé, Cyrias.....	14 00
Blais, F.-X.-Ludger.....	28 25
Blais, Walstan.....	13 15
Blanchet, Adelbert.....	
Blouin, Jean-Baptiste.....	malade
Boilard, Aldéric.....	4 67
Boily, Roger.....	malade
Boissinot, Alfred.....	4 00
Bouchard, Arthur.....	10 00
Boucher, Anselme.....	16 00
Bouffard, Herménégilde.....	6 45
Boulay, Chs.....	malade
Boulet, Jean.....	8 25
Bourassa, Alphonse.....	4 00
Bourassa, Joseph.....	malade
Bourque, Charles.....	11 70
Boutin, François.....	9 50
Breton, Jos.-Élie.....	11 00
Brochu, Camille.....	12 35
Brousseau, Gaudiose.....	3 00
Brousseau, Onésime.....	8 70
Brunet, Félix.....	malade
Bureau, Jos.-Aimé.....	20 00
Cantin, Onésiphore.....	7 50
Caron, Alphonse.....	8 00
Caron, Auguste.....	4 00
Carrier, C.-Édouard.....	4 00
Casault, Édouard.....	21 00
Casgrain, Frs-Xavier.....	5 00

10 25	MM. Casgrain, Raymond.....	malade
30 00	Casgrain, René.....	\$ 14 00
16 00	Castonguay, Alfred.....	4 00
10 00	Chabot, Ferdinand.....	4 00
2 00	Chabot, Laurent-B.....	13 64
malade	Chaperon, J.-Alfred.....	22 00
22 00	Cinq-Mars, Napoléon.....	16 00
16 30	Cloutier, Chs-Frs.....	20 00
6 00	Cloutier, Étienne.....	4 00
14 00	Cloutier, Onésime.....	4 00
28 25	Collet, Chs-Allyre.....	4 40
13 15	Corriveau, Étienne.....	8 10
	Côté, Émile.....	5 00
malade	Côté, Georges.....	25 00
4 67	Côté, Jean-Baptiste.....	malade
malade	Coulombe, Louis.....	4 00
4 00	Couture, Frs-Xavier.....	8 00
10 00	Dassylva, Polycarpe.....	23 35
16 00	D'Auteuil, Alphonse.....	16 00
6 45	Deblois, Isidore.....	4 00
malade	Defoy, Henri.....	4 00
8 25	De la Chevrotière, Georges.....	14 00
4 00	Delagrave, Théodule.....	12 50
malade	Delisle, Philippe.....	5 25
11 70	Demers, Benjamin.....	24 00
9 50	Deschênes, Ls-Philippe.....	10 00
11 00	Desjardins, Bruno.....	9 00
12 35	Desjardins, Hospice.....	16 00
3 00	Desjardins, Jos-Rémi.....	11 50
8 70	Desruisseaux, J.-Honoré.....	24 00
malade	Destroismaisons, L.-Magloire.....	4 00
20 00	Déziel, Anselme.....	25 00
7 50	Dion, Albert.....	4 00
8 00	Dion, Éloi-Victorien.....	14 25
4 00	Dion, Joseph.....	malade
4 00	Dion, Louis.....	4 00
21 00	Dionne, Alfred.....	4 00
5 00	Dionne, Benjamin.....	8 25

MM. Dionne, Émile	\$ 4 40
Drolet, Pierre.....	24 00
Dubé, Herménégilde.....	malade
Dubé, Paul.....	12 00
Dubé, Prudent.....	15 75
Dumais, Joseph.....	4 00
Dumas, Joseph.....	7 00
Dumontier, Félix.....	malade
East, Ulric.....	4 00
Fafard, Édouard.....	32 00
Faguy, Frs-Xavier.....	44 00
Faucher, Octave.....	25 00
Feuillaut, Jos-Alphonse.....	6 40
Fillion, Maxime.....	10 50
Fiset, Achille.....	4 00
Fortier, Frs-Narc.....	4 50
Fortin, Auguste.....	6 00
Fraser, Georges.....	15 00
Fréchette, Honoré.....	10 00
Frenette, Eugène.....	18 00
Gagné, Charles.....	1 00
Gagné, Lucien.....	16 15
Gagnon, Adélarde.....	4 00
Gagnon, Joseph.....	4 00
Gagnon, Ls-Jos.....	14 00
Galerneau, Charles.....	10 00
Galerneau, Jos-Elzéar.....	4 00
Garneau, Ferd.....	16 75
Garneau, Philippe.....	5 20
Garon, Denis.....	4 00
Garon, Louis.....	4 00
Gaudin, Chs-Godfroi.....	malade
Gauthier, Augustin.....	10 25
Gauthier, Janv.-Jacques.....	malade
Gauvin, Narcisse.....	"
Gauvreau, Antoine.....	52 00
Gauvreau, Lucien.....	5 50
Gendron, Félix.....	7 00

MM. Gignac, Joseph.....	\$ 6 00
Gingras, Apollinaire.....	26 35
Gingras, Joseph.....	6 00
Gingras, Jos.-Nérée.....	22 00
Girard, Joseph.....	malade
Giroux, Guillaume.....	22 00
Godbout, Adolphe.....	7 00
Godin, A. Ovide.....	18 00
Gosselin, Amédé.....	4 80
Gosselin, Aug.-H.....	11 60
Gosselin, David.....	16 00
Gosselin, Frs-Xavier.....	27 00
Gosselin, Jean-Bte.....	10 75
Goudreau, Georges.....	4 00
Gouin, Arthur.....	12 00
Gouin, Charles.....	malade
Grenier, Adolphe.....	7 50
Grenier, Charles-Ovide.....	malade
Grondin, Étienne.....	14 00
Grondin, Pierre.....	4 00
Guimont, Daniel.....	6 00
Guimont, Jos-O.....	5 00
Guy, Bernard-Claude.....	14 20
Guy, Georges.....	14 43
Hallé, Étienne.....	12 40
Hallé, Louis.....	14 00
Hamelin, Léandre.....	7 75
Hoffman, Joseph.....	20 00
Huard, Victor-Alphonse.....	4 00
Hudon, Arsène.....	4 00
Hudon, Ernest.....	16 75
Hudon, Eugène.....	4 00
Hudon, Joseph-Honoré.....	4 00
Hudon, Ls-Joseph.....	malade
Hudon, Maxime.....	10 25
Jolicœur, Siméon.....	8 00
Kelly, Patrick.....	12 00
Labbé, René.....	8 00

MM. Laberge, Joseph-Esdras.....	\$	14 15
Labourière, Chs-Frs		4 00
Labrecque, Honoré		30 00
Lachance, Jos Téléphore.....		4 00
Lafrance, Alexandre.....		8 25
Laliberté, Éloi.....		9 00
Lambert, Zoël.....		14 00
Lamothe, Albert.....		4 00
Langis, Louis Jacques, V. G.....		28 00
Langlois, Charles.....		5 00
Langlois, Jos-Octave.....		4 00
Langlois, Louis-Alfred.....		12 75
Laplante, Frs-Xavier.....		5 50
Lauzé, Thomas.....		11 00
Lavoie, Joseph.....		4 00
Leclerc, Bruno.....		3 60
Leclerc, Charles.....		13 00
Leclerc, Édouard.....		13 00
Leclerc, Honoré.....		10 00
Lecours, Irénée.....		5 00
Legaré, Adolphe.....		32 10
Legaré, Victor.....		11 00
Lemay, Philogone.....		8 00
Lemieux, Célestin.....		5 27
Lemieux, Darie.....		11 30
Lemieux, Gilbert.....		5 00
Lessard, Hubert.....		5 75
Lessard, Louis.....		4 40
Lessard, Philéas.....		31 50
Levasseur, Joseph.....		23 50
Lévêque, Clément.....		4 00
Lévêque, Luc.....		5 00
Lindsay, Lionel.....		4 00
Maguire, Eustache.....		8 00
Marceau, Ludger.....		10 00
Marcoux, Thomas.....		4 00
Marois, Odilon.....		12 00
Marquis, Joseph.....		11 25

MM. Martel, Jos.-Stanislas.....	\$ 21 00
Martel, Louis-Antoine.....	malade
Martin, Jos.-Étienne.....	15 00
Matte, Damase.....	16 70
Mayrand, Lactance.....	18 30
McCrea, Georges.....	13 00
McGratty, Hugh.....	8 00
Mercier, Théodore.....	5 00
Méthot, François-Xavier.....	12 00
Meunier, Marcel-Prosper.....	11 00
Michaud, Adolphe.....	4 40
Miville, Georges.....	4 00
Moisan, Olivier.....	8 00
Montminy, Théophile.....	20 00
Moreau, Magloire.....	10 25
Morisset, Alfred.....	4 00
Morisset, Fidèle.....	21 25
Morisset, Léon.....	13 00
Morissette, Rosario.....	4 00
Nadeau, Condé.....	7 00
Naud, Onésime.....	9 00
Neville, James.....	15 00
O'Farrell, John.....	14 70
O'Leary, Peter.....	4 00
Oliva, Frédéric.....	12 00
O'Reilly, Patrick.....	4 00
Ouellet, Ls-Philippe.....	4 00
Ouellet, Pierre.....	9 00
Pampalon, Antoine.....	4 00
Pampalon, J. David.....	malade
Pâquet, Alfred.....	12 00
Pâquet, Chs-Henri.....	36 00
Pâquet, Nazaire.....	12 30
Pâquet, Tancrede.....	4 00
Paradis, Louis.....	7 75
Pelletier, Achille.....	16 69
Pelletier, Dominique.....	4 40
Pelletier, Fortunat.....	4 00

MM. Pelletier, François.....	\$	4 00
Pelletier, Georges.....		9 80
Pérusse, Ludger.....		12 32
Piché, Cléophas.....		4 00
Plaisance, Wenceslas.....		14 00
Plamondon, Frs-Xavier.....		44 50
Plamondon, Jean-Bte..		malade
Plante, Pierre.....		4 00
Poirier, Émile.....		4 00
Pouliot, Alfred.....		16 00
Pouliot, Charles.....		malade
Proulx, Narcisse		13 00
Provancher, Léon.....		malade
Rainville, Joseph-Aimé.....		12 00
Rémillard, Gustave		4 00
Richard, Charles.....		14 40
Richard, Édouard.....		4 00
Richard, Joseph.....		9 00
Richard, Salluste.....		5 00
Robin, Basile.....		11 50
Rochette, Léon.....		4 00
Rouleau, Albert.....		8 00
Rouleau, Fortunat.....		4 00
Rouleau, Joseph.....		11 00
Rouleau, Thos-Grégoire.....		54 00
Rousseau, Albert.....		10 00
Rousseau, Ulric.....		18 00
Roy, Clovis.....		12 00
Roy, Édouard.....		malade
Roy, Jos-Édouard.....		6 00
Roy, Michel-Édouard.....		9 00
Roy, Philéas.....		4 00
Roy, Placide.....		8 00
Ruel, Jean-Baptiste.....		10 45
Samson, Cyrille.....		4 00
Sanfaçon, Louis.....		malade
Sasseville, Jérôme.....		10 00
Savoie, Pierre.....		15 00

MM. Scott, H.-Arthur.....	\$ 5 50
Simard, Cléophas.....	4 00
Sirois, Nap.-Joseph.....	21 00
Soucy, Jos.-Octave.....	16 00
Soucy, Téléphore.....	4 00
Soulard, Joseph-B.....	8 00
Talbot, Alphonse.....	4 00
Tanguay, Omer.....	9 00
Taschereau, Auguste.....	4 00
Tétu, Alphonse.....	4 00
Tétu, François.....	4 00
Tétu, Georges.....	
Thiboutot, Jean-Baptiste.....	3 00
Tremblay, Louis.....	6 00
Trépanier, Théodore.....	4 20
Trudelle, Charles.....	7 00
Trudelle, Théophile.....	8 00
Turcotte, Théophile.....	4 60
Turgeon, Gaudiose.....	
Vaillancourt, Arthur.....	8 40
Valin, Joseph.....	9 50
Vallée, Achille.....	15 00
Verret, Edmond.....	4 20
Vézina, Auguste.....	2 00
Villeneuve, J.-Baptiste.....	17 00

ARRÉRAGES PERÇUS

MM. Ed. Marcoux.....	\$ 67 00
Ab. Vaillancourt.....	9 33
J.-B. Dupuis.....	5 00
C. Nadeau.....	5 00
Suc. T. Houde.....	5 00
O. Cloutier.....	4 00
Jos. Gagnon.....	4 00
J.-O. Guimont.....	3 00
B. Bernier.....	2 00
L. Morrisset.....	1 00
G. Rémillard.....	0 82

MM. Louis Bacon et Adelbert Blanchet se trouvent exclus en vertu du premier article du N^o 15 des règles, qui se lit comme suit :

« Un membre est exclus de la Société *ipso facto* et sans qu'il soit besoin de déclaration :

« 1^o Si avant le premier octobre il n'a point payé sa contribution annuelle ; mais dans ce cas, le Président pourra, sur preuve suffisante d'un empêchement légitime, autre que le défaut d'argent, et sur paiement effectif de tous les arrérages, rétablir le dit membre dans tous ses droits avant le premier janvier suivant. »

Archevêché de Québec, 1^{er} octobre 1891.

H. TÊTU, Ptre,
Sec.-Trésorier.

QUÆSTIONES ANNO 1892

COLLATIONIBUS THEOLOGICIS DISCUTIENDÆ IN ARCHIDIOECESI QUEBECENSI (a)

MENSE JANUARIO.

(*Legatur post lectionem præcedentis collationis articulus Conférences ecclésiastiques in Disciplina, pag. 38...*)

Caius, agricultor locuples, plures habet operarios qui ad agrum suum colendum operam præbeant, quibuscumque sæpius ipse collaborat. Diebus tamen jejunii de præcepto, v. g. tempore adventus et quadragesimæ, operibus imprimis arduis cum operariis vacat et multum insistit ea intentione, ut exinde defatigatus, fiat impotens ad jejunium.

Præterea, idem Caius, quadam die jejunium omisit ad sumendum medicinam a medico sibi præscriptam, cujus sumptio cum jejunio componi non poterat, quanquam facile potionem medicam ad aliam diem differre potuisset.

Tandem quum filius illius in morbum gravem incidisset, ad auxilium supernum exorandum, piam peregrinationem ad sanctuarium Beatæ Annæ de Beaupré, die jejunii, pedester suscepit. Exinde, viribus fractus, a jejunio abstinuit.

Tempore recessus spiritualis in parochia habiti, hæc omnia secum revolvens anxius evasit, et statim confessarium adiens ab eo quærit :

1^o *An causæ supradictæ fuerint sufficientes ad excusandum a jejunio ?*

2^o *An potuerit easdem voluntarie ponere ?*

(a) C'est une obligation d'assister aux conférences, quand on n'en est pas exempté par une raison suffisante. Il faut s'y préparer avec soin. Les absents doivent envoyer au Président les raisons de leur absence. Le Président est le Curé le plus ancien par l'ordination. Le Secrétaire est choisi par les membres de la conférence.

Agitur de oleo quocum nutritur lampas coram SSmo Sacramento. Juxta decretum S. R. C. die 14 julii 1864 « *generaliter utendum est oleo olivarum; ubi vero haberi nequeat, remittendum prudentiæ Episcoporum, ut lampades nutriantur ex aliis oleis, quantum fieri potest vegetalibus.* »

Attento hujusce decreti tenore, quæritur :

1^o *An parochus possit, absque licentia speciali aut generali Ordinarii, lampadem coram SSmo Sacramento nutrire ex oleo vegetali quocumque, præter oleum olivarum ?*

2^o *An possit uti licite oleo vegetali ad lampadem nutriendum, vi tantum consuetudinis fere universalis ?*

3^o *An saltem censeatur parochus excusari a licentia Ordinarii obtinenda tanquam inutili, si redditus suæ ecclesiæ impares omnino sint ad oleum olivarum comparandum ?*

4^o *An fabricæ quarum redditus ita pingues sint ut commode lampadem SSmi Sacramenti oleo olivarum nutrire possent, excusentur ea præcise ratione quod in regione nostra « oleum olivarum haberi nequeat. »*

5^o *An veniat petroleum sub nomine olei vegetalis ?*

MENSE MAIO.

Sempronius, sacerdos, de fide prædicans, obiter asseruit fidem supernaturalem, informem et partialem, inveniri in hæreticis etiam formalibus. Quod quum alteri sacerdoti audienti minus probabile esse videretur, ambo theologum adierunt, ab eo quærentes :

1^o *Quænam sunt principia essentialia virtutis fidei supernaturalis ?*

2^o *An prædicta fides in ipsis hæreticis etiam formalibus inveniri possit ?*

3^o *Si talem fidem isti non habeant, quomodo veritates quasdam revelatas pro certo tenere possunt ?*

Titius parochus missam cantatam *de requie* anniversariam assignat pro die festi duplicis majoris. Paulus vero, parochus

vicinus, hoc anniversarium in pulpito nuntiare parochiano petenti recusat, ea præsertim ratione ductus quia ea die missa *de requie* etiam anniversaria cantari non potest.

Unde quæritur :

1^o *Utrum parochus Titius parochianis suis missam de qua supra pro die festi duplicis majoris juxta rubricas nuntiare possit ?*

2^o *An Paulus parochus prudenter sese gesserit denunciationem missæ cantandæ in parochia vicina omittendo ?*

MENSE JULIO.

Petrus summam quingenta scutorum vicino Paulo, absque usura, benigne commodat ut ex ea agrum acquirere valeat. Interim fit ut, ad Petri preces, Paulus eidem equum fere ejusdem valoris in precarium præbeat. Paulo post, Paulus ab urbe regrediens, in flumen decidit et submergitur.

Petrus, creditor quingenta scutorum, ab uxore defuncti certo cognovit patrimonium Pauli par non esse ad satisfaciendum pluribus aliis creditoribus hypothecariis quorum credita suo potiora et anteriora erant. Quid agendum Petro, ne summa sibi tam necessaria ab aliis creditoribus defraudetur ?

Recordatur se quadam die audivisse amicum sacerdotem disserentem de occulta compensatione uti licita datis quibusdam conditionibus. Patet igitur se in præsentibus occulta compensatione licite uti posse. Ad quam tamen faciendam ut tutius procedat, falsat syngrapham equi recepti pro quingenta scutis.

Patrimonium adeo exiguum repertum fuit ut plures creditores anteriores vix aliquid receperint.

Paucis annis vix elapsis, Petrus conscientiæ stimulis exagitat, adit amicum theologum, rem totam aperit et ab eo quærit :

1^o *Quænam conditiones requiruntur ut compensatio occulta juste et licite fiat ?*

2^o *Utrum in casu fas sibi fuerit uti occulta compensatione ?*

Titius vicarius, ipsius parochi incassum reclamante : 1^o Ministrat SS. Eucharistiam extra missam, uno tantum cereo

accenso ad altare distributionis.—2º Quando celebraturus accedit ad altare, calicem portans super quem bursam manu dextra tenet, tabernaculi clavem deferre super bursam omnino recusat, non obstante jussu formali parochi, cui in hoc puncto renuit parere.—3º Missale, in hac ecclesia, a sacrista ante missam super altare deponitur. Vicarius hanc consuetudinem a longo tempore inductam damnat, et jubet missale sibi præsentari in sacristia ante missam ut inibi omnia perquirat, signacula ordinet.

Quid dicendum de hac parochi et vicarii agendi ratione ?

MENSE OCTOBRI

(Fit electio secretarii per scrutinium.)

Quæritur :

1º *Quænam sunt conditiones requisitæ ad hoc ut aliqua veritas sit formaliter de fide ?*

2º *Quænam sunt diversæ censuræ theologicæ quibus aliqua propositio notari potest ?*

3º *An tuta conscientia sustineri possit quæcumque sententia philosophica aut theologica quæ non sit formaliter ab Ecclesia definita ?*

In semiduplicibus, aliquando, in parochiis præsertim civitatum, occurrentibus exequiis solemnibus, præter missam *de requie* cantatam, aliqui sacerdotes intra eandem super diversis ejusdem ecclesiæ altaribus missas *de requie* privatas celebrant pro eodem defuncto.

Quænam missa dicenda sit ? An ea quæ inscribitur in missali pro die obitus cum unica oratione et Dies iræ, vel missa quotidiana pro defuncto ?

COMPTES-RENDUS

DES COLLECTES FAITES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC EN 1891, POUR LE DENIER DE SAINT-PIERRE, LES SOURDS-MUETS, LES ÉCOLES DU NORD-OUEST, LA TERRE SAINTE, LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION, LES NÈGRES DE L'AFRIQUE ET LA SAINTE-ENFANCE.

VILLE DE QUÉBEC	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
Basilique	68 66	27 91	39 28	40 00	159 74	138 88
Notre-Dame de la Garde	2 00	1 75
Archevêché.....	20 00	100 00	5 00	5 00	10 00	5 00	5 00
Séminaire.	1 54	9 68
Hôtel-Dieu.....	12 00	2 00	4 00	5 00	10 00
Ursulines.....	25 00	280 00
Hôpital-Général.....	8 55	9 50	10 75	30 50	18 30	21 00
Sœurs de la Charité.....	8 50	11 00	5 00	46 60
<i>A reporter.....</i>	142 71	137 41	57 03	92 50	34 84	202 49	480 16

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1891, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	142 71	137 41	57 03	92 50	34 84	202 49	480 16
Sœurs du Bon-Pasteur.....							
Saint-Patrice.....	21 78			18 32		42 06	
Saint-Jean-Baptiste.....	44 55	20 00	29 60	23 45	21 00	72 75	
Saint-Roch.....	66 00	50 00	67 26	65 55	32 00	151 00	
Saint-Sauveur.....	50 00	24 40			22 00	60 00	28 48
Asile des Aliénés.....	7 19	4 50	6 20	4 55		6 21	

CAMPAGNE

Saint-Adrien.....	3 00	4 00	3 00	3 25	
Saint-Agapit.....	5 60	5 00	2 75	4 50	4 00	12 00	3 15
Sainte-Agathe.....	15 35	6 05	3 33	3 15	3 52	6 61	
Saint-Alban.....	29 82	10 55	8 00	8 48	7 75	11 90
Saint-Alexandre.....	10 00	7 15	6 00	6 00	7 00	
Saint-Alphonse.....	8 00	7 00	8 00	6 00	5 30	8 50	
Saint-Ambroise.....	18 80	8 15	9 00	11 50	10 85	33 40	
Sainte-Anastasia.....	3 44	2 70	2 16	1 25	
Ancienne-Lorette.....	42 00	24 00	27 00	18 60	32 00	52 00
Saint-André.....	12 00	4 00	5 00	6 00	4 00	27 25	8 50
Ange-Gardien.....	20 50	5 50	4 00	18 75	7 25	13 70
Saints-Anges de Beauce..	9 10	3 44	2 65	3 00	3 50	
Sainte-Anne-de-Beaupré..	43 00	6 50	5 00	9 00	2 60	9 00	14 78
Sainte-Anne-Lapocatière..	28 00	4 00	6 00	5 00	21 20	14 80	
Saint-Anselme.....	25 25	5 25	7 25	6 25	6 75	18 00	28 00
Saint-Antoine.....	26 92	5 00	5 00	3 65	4 94	10 31
Saint-Antoin.....	1 19	1 72	
Saint-Apollinaire.....	3 00	2 14	2 37	2 37	31 30	2 30	
Saint-Aubert.....	6 00	7 35	3 00	3 25	4 00	
Saint-Augustin.....	74 46	15 60	9 75	12 86	16 70	18 00	7 07
Saint-Basile.....	8 10	1 86	4 90	6 27	
Beaumont.....	6 00	4 00	4 50	7 50	
<i>A reporter.....</i>	730 57	369 69	279 38	327 22	240 96	767 83	658 05

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1891, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	730 57	369 69	279 38	327 22	240 96	767 83	658 05
Beauport.....	28 00	10 00	12 10	22 50	21 00	86 37
Saint-Bernard	7 25	8 10	7 00	7 50
Berthier.....	4 30	2 00	2 20	3 00	1 10	5 00	
Buckland.....	7 50	3 00	2 50	2 00	3 25	3 60	
Saint-Cajetan.....	1 87	1 50	2 15	1 60	1 90	12 35	1 25
Saint-Calixte	79 00	16 00	16 75	53 50	25 00	
Cap-Santé	27 24	3 00	5 60	6 50	4 66	12 50	12 86
Cap-Saint-Ignace.....	50 00	24 00
Saint-Casimir.....	35 00	7 05	5 00	5 00	20 00	14 00	
Sainte-Catherine.....	6 87	1 76	2 39	5 60	
Saint-Charles.....	36 69	6 25	7 50	7 75	11 80	8 25	16 61

Charlesbourg.....	50 00	6 00	7 50	7 00	29 65	25 00	
Château-Richer.....	13 00	6 25	3 65	4 00		9 70	8 25
Collège de Sainte-Anne...	4 56		4 61	4 75		7 75	
Collège de Lévis.....	1 76					6 43	
Sainte-Claire.....	11 51	4 49	5 81	5 32		4 12	0 20
Saint-Côme.....	4 12	2 24				4 20	
Cranbourne.....	5 20	1 32	2 00	2 00		1 80	
Sainte-Croix.....	40 00	12 50	8 45	13 00	8 30	29 50	10 00
Saint-Cyrille.....	5 19	2 03		1 60			
Saint-Damien.....		1 00	0 75	1 35		1 25	
Saint-Damase.....	1 75		2 00	2 35		1 80	
Saint-David.....	10 36	5 00	8 85	8 10	3 25		
Saint-Denis.....	8 75	7 75	7 40	10 00	9 75	15 25	0 32
Deschambault.....	17 45	7 35	5 75	9 25	9 00	11 50	51 50
Saint-Désiré.....		2 00		4 50		4 00	
Ecureuils.....	5 50	2 25	3 25	3 50		15 00	
Saint-Édouard de Frampton.....	12 45	4 85	4 16	3 57		3 78	
Saint-Édouard de Lotbinière.....	4 00	6 00	4 28	10 08		21 68	
Saint-Éleuthère.....	2 00			2 00	1 00	2 00	
Saint-Elzéar.....	20 00	6 00	11 20	5 50		7 00	
Sainte-Emmélie.....	6 20	4 57	3 73	4 00	9 76	7 00	10 60
Saint-Éphrem.....	10 72	3 75	3 45	5 50	6 03	5 00	
Saint-Étienne.....	5 05	3 30	4 50	3 00		4 91	2 25
<i>A reporter.....</i>	1,253 86	491 14	421 53	494 68	436 41	1,070 80	889 76

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1891, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts.	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	1,253 86	491 14	421 53	494 68	436 41	1,070 80	889 76
Saint-Eugène.....	3 90	5 75	1 80	25 20
Saint-Évariste.....	2 25	1 00	2 00	1 00	5 00
Sainte-Famille, I. O.....	5 00	3 50	4 00	5 00	7 50	4 00
Saint-Félix du Cap-Rouge	4 50	3 50	3 00	4 80
Saint-Ferdinand.....	9 50	6 10	14 75	6 00
Saint-Ferréol.....	5 55	2 32	1 25	3 00	2 00	2 50	4 48
Saint-Flavien.....	20 91	6 10	5 65	7 00	5 90
Sainte-Foye.....	11 00	12 50	11 50	8 75	15 70
Saint-François de Beauce.	25 00	6 00	7 50	6 00	12 50	12 00
Saint-François, I. O.....	17 00	3 50	2 50	3 00	4 00	4 00	5 00

Saint-François Rivière-du- Sud.....	17 65	5 75	7 77	4 53	19 00	16 53	
Saint-Frédéric.....	25 00	6 00	7 00	6 00	20 10	8 00	10 00
Saint-Georges.....	11 00	5 30	8 00	6 00	27 52	11 00	
Sainte-Germaine.....	5 00	3 25	3 25	3 00	
Saint-Gervais.....	21 10	11 00	6 50	6 25	
Saint-Giles.....	2 10	2 00	
Grondines.....	17 00	7 00	9 10	15 10	25 00
Grosse-Ile.....	
Sainte-Hélène.....	26 25	3 00	5 70	7 00	1 30	12 50	6 10
Sainte-Hénédiène.....	18 70	5 40	6 15	4 60	6 00	6 25	
Saint-Henri.....	48 45	13 50	12 92	9 60	26 00	
Saint-Honoré.....	12 80	5 75	3 10	2 64	3 00	3 00	
Inverness.....	2 31	2 50	2 50	2 25	
Saint-Isidore.....	14 00	12 75	9 50	7 00	15 00	30 00
Ile-aux-Grues.....	9 00	2 75	2 00	7 00	0 95
Islet.....	20 00	11 50	8 00	18 00	34 00	74 72	26 40
Saint-Jean-Chrysostôme..	7 47	10 40	6 00	6 66	5 73	11 00	
Saint-Jean-Deschaillons..	17 00	7 25	7 55	7 45	18 80	
Saint-Jean, I. O.....	60 00	15 00	6 50	9 57	22 00	17 69	
Saint-Jean-Port-Joly.....	36 00	11 00	10 00	18 00	14 00	10 00
Sainte-Jeanne.....	2 42	8 52	3 23	2 75	9 86	7 24	8 40
Jésus-Marie, Sillery.....	6 50	5 00	
Saint-Joachim.....	27 20	3 50	2 66	3 70	4 00	6 65	17 23
Saint-Joseph de Beauce..	115 35	20 20	16 00	17 75	64 70	0 25	3 86
<i>A Reporter.....</i>	1,849 42	679 13	622 46	702 03	710 77	1,403 83	1,066 38

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1891, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	1,849 42	679 13	622 46	702 03	710 77	1,403 83	1,066 38
Saint-Joseph de Lévis.....	38 00	15 00	16 30	53 03	
Sainte-Julie	36 00	6 00	7 15	8 25	12 46	11 29	16 32
Sainte Justine.....	3 25	2 00	3 00	3 50	7 00	2 61	
Kamouraska.....	6 50	61 00	7 00	13 00	8 00	5 50	4 00
Saint-Lambert.....	25 00	4 40	7 00	6 60	8 00	5 25	10 67
Lambton.....	6 75	4 50	5 50	5 00	
Saint-Laurent.....	29 00	5 00	10 00	2 00	50 65	
Laval.....	1 72	4 06	
Saint-Lazare.....	5 00	4 00	5 00	4 20	
Saint-Léon.....	4 70	2 50	3 00	2 50	3 45	1 93	
Lévis.....	51 00	25 00	20 00	31 00	21 00	32 00	6 00

Lotbinière.....	15 00		6 00	6 40	6 00	7 40	1 70
Sainte-Louise.....	5 00	3 00	3 00	3 00	4 00	4 00	
↳ Saint-Magloire.....	6 85	2 25	2 65	4 05	3 25	2 00	
Saint-Malachie.....	3 75		0 30	1 10	2 10		1 05
Sainte-Marguerite.....	8 00			6 50		12 25	
Sainte-Marie.....	46 80		8 50	13 50	1 85	44 00	
Saint-Martin.....	2 25	1 50	2 20	2 15	2 20	4 00	
Saint-Maxime.....	3 00	3 00	2 00	3 00	1 00	6 00	
Saint-Méthode.....	2 20	1 00	1 00	1 25		1 75	
Saint-Michel.....	50 16	7 35	12 00	12 00	20 00	18 50	6 00
Mont Carmel.....			2 00	3 00		3 00	
Saint-Narcisse.....		2 50	1 50			3 00	
Saint-Nérée.....	2 70	3 15	1 66	1 84		2 09	
Saint-Nicolas.....	26 70	5 00	3 50	4 25	13 00	6 60	18 20
Notre-Dame de Montau- ban.....	3 25	4 75	4 48	3 75	5 00	5 30	
Notre-Dame du Portage.....	8 10			6 03		3 00	7 50
Notre-Dame du Rosaire..	4 00			1 42			
Saint-Onésime.....	2 00		1 00	1 00		2 00	
Saint-Pacôme.....	6 40	5 20	3 60	6 00	4 00	8 00	
Saint-Pamphile.....	4 40			1 70	12 10	1 60	50
Saint-Pascal.....	15 80	5 75	6 40	8 00	13 70	18 50	16 75
Saint-Patrice de Beauri- vage.....	4 27	2 60	2 26	2 04	2 35	3 75	
<i>A Reporter</i>	2,275 19	836 58	758 16	895 16	869 15	1,726 89	1,155 07

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1891, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	2,275 19	836 58	758 16	895 16	869 15	1,726 89	1,155 07
Saint-Paul de Montminy.	12 00	3 75	3 00	3 00	5 25	13 40
Sainte-Perpétue	2 88	1 22	1 67	5 00	1 40	
Sainte-Pétronille.....	6 00	1 25	1 50	1 30	3 72
Saint-Philémon.....	3 43	1 78	1 20	1 27	7 61	1 10	2 45
Saint-Philippe-de-Néri.....	4 50	3 00	4 00	2 25	3 90	4 00	1 00
Sainte Philomène.....	5 00	2 50	2 25	3 50	9 02	3 50	1 18
Saint-Pierre-Baptiste.....	5 00	1 00	1 60	15 00	
Saint-Pierre de Brough- ton.....	21 00	5 50	5 50	4 50	9 00	5 09	
Saint-Pierre, I. O.....	15 05	6 15	8 15	19 60	6 30

Saint-Pierre Rivière-du-Sud.....	20 50		5 00	5 25		8 00	
Pointe-aux-Trembles.....	20 41	6 75	7 00	6 00		13 00	10 21
Portneuf.....	21 00		3 30	5 00		14 00	5 55
Saint-Raphaël.....	8 48	3 77	6 25	5 60	24 90	11 45	1 00
Saint-Raymond.....	17 00		12 50	7 20	10 50	23 10	30 30
Rivière-du-Loup.....	50 25	21 15	7 00	20 00		25 25	17 50
Rivière-Ouelle.....		2 50	5 00	5 00	2 50	6 00	2 00
Saint-Roch-des-Aulnaies.....	17 00		6 25	4 35		6 70	37 45
Saint-Romuald.....	28 72	11 25	21 26	20 32	10 68	19 25	
Sacré-Cœur de Jésus.....	10 50	4 60	4 00	3 00	16 00	3 00	
Sacré-Cœur de Marie.....	4 00	2 50	1 50	2 00		1 00	
Sault-Montmorency.....	6 25	2 82	2 65	3 00		2 15	0 70
Saint-Samuel.....	2 77		1 65	3 15		2 90	
Saint-Sébastien.....		3 18	4 00	3 50	4 15	6 50	
Saint-Séverin.....	6 50	2 00	3 00	2 00	1 00	6 50	1 00
Sillery.....	19 21		7 36	10 00	5 00	12 65	
Sainte-Sophie.....	6 37		11 30	3 28			
Stoneham.....	2 10			1 00			
Saint-Sylvestre.....	5 50	4 70		3 69	2 34		
Saint-Thomas.....	50 00	17 00	13 50	14 00		43 00	
Saint-Tite.....	6 00	1 05	1 90	4 68	2 20	2 46	
Saint-Ubalde.....	6 00	5 00	4 00	7 00		6 00	
Valcartier.....		1 50				2 25	
<i>A Reporter</i>	2,658 61	942 88	912 15	1,061 62	982 95	1,998 29	1,288 83

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1891, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	2,658 61	942 88	912 15	1,061 62	982 95	1,998 29	1,288 83
Saint-Vallier.....	7 00	25 00	5 55	4 00	12 75	7 00	
Saint-Victor.....	18 50	7 00	3 25	5 00	
Saint-Zacharie.....	1 00	1 53	
Intérêts, dons, etc.....	100 00	596 96	42 06	25 50	354 00
Total	2,784 11	1,564 84	924 70	1,069 87	1,037 76	2,037 32	1,642 83

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

1^{er} février 1892.

C. O. GAGNON, Ptre.

DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION EN 1891.

Chapelle de Saint-Prosper.....	\$ 150 00
Missionnaire de Saint-Damien.....	180 00
“ du Sacré-Cœur de Marie.....	20 00
“ de Saint-Gédéon	100 00
“ de Notre-Dame de Montauban.....	225 00
“ de Saint-Théophile	100 00
“ de Saint-Elleuthère.....	200 00
“ de Saint-Zacharie.....	50 00
Mission de Notre-Dame du Rosaire.....	65 52
“ de Saint-Bruno	25 00
Terre de fabrique de Rolette (S. Magloire).....	25 00
Chemin à Notre-Dame du Rosaire.....	60 00
Secours à un colon pauvre.....	5 00
Pour l'établissement des Trappistes au Lac St Jean...	1,215 87
	<hr/>
	\$ 2,421 39

Recette de 1891 (y compris la somme de \$1,215.87, donnée pour l'établissement des Trappistes au Lac St-Jean).....	\$2,253 63
Balance au 1 ^{er} février 1891.....	201 36
	<hr/>
	\$ 2,454 99
Dépense de 1891.....	2,421 39
	<hr/>
Balance.....	\$ 33 60

La Société a reçu du gouvernement la somme de \$760.00, qui a été dépensée pour des travaux de colonisation, comme suit :

St-Méthode d'Adstock.. \$100 00		St-Pamphile	\$150 00
Ste-Justine..... 105 00		St-Philémon	100 00
St-Magloire..... 105 00		St-Zacharie	200 00

Archevêché de Québec,
1^{er} février 1892.

C.-O. GAGNON, Ptre.

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41

Itinéraire de la Visite Pastorale en 1892

1.—S. Henri.....	<i>Mardi</i>	31, 1	juin
2.—S. Anselme.....		1, 2	“
3.—Ste Hénédine	<i>Jeudi</i>	2, 3	“
4.—Ste Marie (a).....		3, 4, 5	“
5.—S. Frédéric.....	<i>Dim.</i>	5, 6	“
6.—S. Victor.....		6, 7	“
7.—S. Éphrem.....		7, 8	“
8.—S. Méthode.....		8, 9	“
9.—S. Évariste.....	<i>Jeudi</i>	9, 10	“
10.—S. Vital.....		10, 11	“
11.—S. Samuel.....		11, 12	“
12.—S. Sébastien (b).....	<i>Dim.</i>	12, 13	“
13.—S. Honoré et S. Benoît.....		14, 15	“
14.—S. George.....	<i>Mercr.</i>	15, 16, 17	“
15.—S. Prosper.....		17, 18	“
16.—S. Martin (c).....		18, 19	“
17.—S. Côme et S. Théophile.....	<i>Dim.</i>	19, 20	“
18.—S. Zacharie (d).....		20, 21	“
19.—S. François.....	<i>Merer.</i>	22, 23, 24	“
20.—S. Joseph.....		24, 25, 26	“
21.—SS. Anges.....	<i>Dim.</i>	26, 27	“
22.—Ste Marguerite.....		27, 28	“
23.—S. Édouard de Frampton.....		28, 29	“
24.—S. Odilon.....		29, 30	“
25.—Ste Germaine.....	<i>Jeudi</i>	30, 1	juillet
26.—Ste Justine et Ste Rose (e).....		1, 2	“
27.—S. Léon de Standon.....	<i>Dim.</i>	3, 4	“
28.—S. Malachie.....		4, 5	“
29.—Ste Claire.....		5, 6	“
30.—S. Lazare.....		6, 7	“
31.—S. Damien.....	<i>Jeudi</i>	7, 8	“
32.—N.-D. de Buckland.....		8, 9	“
33.—S. Philémon.....		9, 10	“
34.—S. Magloire.....	<i>Dim.</i>	10, 11	“
35.—S. Paul de Montminy.....		11, 12	“
36.—N.-D. du Rosaire et Ste Apol- line (f).....		12, 13, 14	“
37.—S. Cajétan.....	<i>Jeudi</i>	14, 15	“
38.—S. Raphaël.....		15, 16, 17	“
39.—S. Nérée.....	<i>Dim.</i>	17, 18	“
40.—S. Gervais.....		18, 19, 20	“
41.—S. Charles.....	<i>Mercr.</i>	20, 21	“

NOTES

1° Voir l'article *Visite épiscopale*, dans la "Discipline."

2° Les notes concernant les parrains et marraines de confirmation et le registre qui doit en être tenu seront envoyées à MM. les Curés qui doivent recevoir la visite cette année.

(a) Dîner à 11½ heures pour partir à midi et demi, à cause des côtes du chemin de S. Frédéric. Quand tous les ouvriers de S. Maxime seront revenus de la forêt, un évêque ira à S. Maxime un dimanche pour confirmer les enfants et prêcher et confesser les ouvriers. Les cultivateurs de S. Maxime devront, autant que possible, aller comme d'ordinaire à la visite de Ste Marie, afin que les ouvriers puissent être confessés plus facilement le samedi soir et le dimanche matin.

(b) Coucher à S. Vital le 13 au soir ; le 14, à 8 heures a. m., départ pour dîner à S. Évariste, d'où l'on ira à S. Honoré. Départ à 1 heure.

(c) Office à 8 heures a. m. ; départ à midi pour S. Côme, où la visite commencera à 2 heures, et ensuite, visite privée et confirmation à S. Théophile.

(d) Le 21 au soir, coucher à S. George ; le 22, départ à 9 heures a. m. pour S. François, où la visite commencera à 2 heures.

(e) Le 2 juillet, à 1 heure p. m., visite particulière à Ste Rose. Le 3 juillet, départ de Ste Justine à 9 heures a. m. pour S. Léon, où la visite commencera à 2 heures p. m.

(f) Voyage à Ste Apolline le 13 ou le 14.

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE DU BUREAU DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE ST-JOSEPH

TENUE AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

LE 30 AOUT 1892

Présidence de Sa Grandeur Monseigneur Bégin.

Présents : Mgr Têtu, MM. Antoine Gauvreau, François-Xavier Plamondon, Édouard Fafard, Thos-Eugène Beaulieu, Jérôme Sasseville, Charles Trudelle, Nap.-Joseph Sirois et François-Xavier Gosselin, procureurs.

Le procès-verbal de l'Assemblée tenue le 1^{er} septembre de l'année dernière est lu et adopté.

Le Secrétaire dit que Mgr le Coadjuteur a été reçu membre de la Caisse Ecclésiastique par MM. les Procureurs et que, d'après les règlements, il est de droit vice-Président de la Société.

Présenté les demandes d'agrégation de

MM. Mendoza Bernard,
Sauveur Turcotte,
Pierre Godbout,
Auguste Marcoux,
Henri Simard,

MM. Georges Lavoie,
Hermas Michaud,
Adolphe Dulac,
Léonce Vézina,
Elzéar Dionne,
Joseph Cinqmars,
Napoléon Gariépy,
Pierre Hébert.

Tous ces Messieurs sont reçus membres de la société.

Le secrétaire donne les noms des membres décédés depuis le dernier bureau :

MM. Léon Provancher,
Honoré Desruisseaux,
Jos.-Octave Soucy,
Georges-C. de la Chevrotière,
Janvier-Jac. Gauthier,
Omer Tanguay.

Ont été exclus pendant l'année, en vertu du 1^{er} article du N^o 15 des règles, MM. Louis Bacon et Adelbert Blanchet.

Le trésorier lit le résumé des comptes comme suit :

RECETTES

Contributions des membres.....	\$ 3,429 80
Arrérages perçus.....	2 00
Souscription spéciale.....	20 00
Remboursé par la fabrique de St-Janvier de Weedon.	700 00
Remboursé par la fabrique de N.-D. du Portage.....	800 00
Remboursé par les syndics de " " "	700 00
Intérêt à la Caisse d'économie.....	48 46
Intérêt sur dépôt à la Banque Nationale.....	2 36
Intérêt sur fonds placés.....	1,004 95
En mains au dernier bureau.....	52 87
Dépôt à la Caisse d'économie au dernier bureau.....	939 00
Dépôt à la Banque Nationale au dernier bureau.....	59 17
	<hr/>
	\$ 7,758 61

DÉPENSES

Pensions accordées par le bureau de 1891.....	\$ 4,149 00
Pensions accordées par S. É. le Président.....	394 83
Impressions du rapport.....	21 00
Dépôt à la Caisse d'économie	3,117 51
Dépôt à la Banque Nationale.....	61 53
	<hr/>
	\$7,743 87

* En mains.....\$14 74

DETTES ACTIVES

Prêt à la fabrique de St-Janvier de Weedon (5 p. c.)..	\$ 4,350 00
Prêt à la fabrique N.-D. de la Garde (5 p. c.).....	4,200 00
Prêt à la fabrique de Laval (6 p. c.)	500 00
Prêt à la fabrique de St-Elzéar (6 p. c.)	1,000 00
Prêt à la fabrique de N.-D. du Portage (5 p. c.).....	400 00
Prêt à la fabrique de l'Ile-aux-Grues (5 p. c.).....	1,000 00
Prêt à la fabrique du Cap-Rouge (5 p. c.)	1,000 00
Compagnie des tramways de St-Roch (16 p. c.).....	250 00
Banque Nationale (10 actions 6 p. c.).....	300 00
Assurance de Québec (4 actions, 10 p. c.).....	80 00
Dépot à la Caisse d'économie.....	3,117 51
Dépot à la Banque Nationale.....	61 53
	<hr/>
	\$16,259 04

PAS DE DETTES PASSIVES

Le bureau alloue les pensions suivantes :

MM. Jean-Baptiste Côté.....	\$ 200 00
Félix Dumontier	200 00
Ovide Grenier.....	200 00
Jean-Baptiste Blouin.....	200 00
Roger Boily	200 00
Louis-Joseph Hudon.....	200 00
Jean-Baptiste Plamondon	200 00

* Comme il est facile de le voir en parcourant le chapitre des Recettes et des Dépenses, la recette ordinaire est de \$4,487.57 et la dépense ordinaire de \$4,564.83.

MM. David Pampalon.....	\$ 200 00
Aurélien Angers.....	200 00
Achille Bégin.....	200 00
Felix Brunet.....	150 00
Herménégilde Dubé.....	150 00
Charles Gouin.....	150 00
Charles Pouliot.....	100 00
Joseph Bourassa.....	100 00
François-Xavier Bégin.....	100 00
Éloi-Victorien Dion.....	100 00
Narcisse Gauvin.....	100 00
Achille Pelletier.....	100 00
Édouard Roy.....	100 00
Louis Sanfaçon.....	100 00
Auguste Vézina.....	100 00
Augustin Beaudry.....	80 00
Narcisse Bellenger.....	80 00
Clovis Roy.....	80 00
Léandre Hamelin.....	80 00
Louis-Antoine Martel.....	80 00
Jean-Baptiste Villeneuve.....	80 00
Raymond Casgrain.....	80 00
Augustin Bernier.....	80 00
Godfroi Gaudin.....	80 00
Chs-Allyre Collet.....	68 00
* Georges Miville.....	15 00
	\$4,153 00

Fait et passé à Québec, le 30 août mil huit cent quatre-vingt-douze.

† L. N. ARCH. de Cyrène,
Coadjuteur de S. E. le Card. Taschereau,
Vice-Président.

H. TÊTU, P^{TR}E,
Secrétaire-Trésorier

* Les deux dernières allocations sont pour l'année dernière.

EXTRAIT DU LIVRE DE RECETTES

DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE SAINT-JOSEPH

JUSQU'AU 1^{er} OCTOBRE 1892

ANNÉE 1891-92

Son Éminence le Cardinal Taschereau.....	\$ 100 00
Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin	44 00
Mgr C.-A. Marois, P. A. V. G	10 00
“ H. Têtu, P. D.....	17 00
“ C.-O. Gagnon, C. S.....	6 00
“ C.-É, Poiré, C. d'H.....	20 00
MM. Angers, Aurélien	malade
Arsenault, Clovis.....	5 20
Bacon, Charles.....	25 00
Baillargeon, Charles.....	16 00
Ballantyne, James.....	8 75
Beudet, Alphonse	12 00
Beudet, Placide.....	14 00
Beaudoin, Joseph.....	6 40
Beaudry, Augustin.....	malade
Beaulieu, Albert.....	4 00
Beaulieu, Philippe.....	4 00
Beaulieu, Siméon.....	15 00
Beaulieu, Thos-Eug.. ..	6 25
Bégin, Achille.....	4 00
Bégin, Ferd.....	9 00
Bégin, Frs-Xavier.....	malade
Bégin, Pantaléon.....	10 25

MM. Bélanger, Frs-H.....	\$	95 00
Bélanger, Frs-X		26 00
Belleau, Arthur.....		9 00
Belleau, Louis.....		2 00
Bellenger, Narcisse.....		malade
Bergeron, Alfred.....		24 00
Bernier, Aug.....		23 35
Bernier, Bernard.....		8 00
Bérubé, Cyrias		14 70
Blais, F.-X. Ludger.....		27 30
Blais, Walstan.....		12 25
Blouin, Jean-Baptiste.....		malade
Boilard, Aldéric.....		5 00
Boily, Roger.....		malade
Boissinot, Alfred.....		4 00
Bouchard, Arthur.....		2 00
Boucher, Anselme.....		16 00
Bouffard, Herménégilde.....		8 00
Boulay, Chs.....		malade
Boulet, Jean.....		8 50
Bourassa, Alphonse		4 00
Bourassa, Joseph		malade
Bourque, Charles.....		18 00
Boutin, François.....		12 18
Breton, Jos.-Élie.....		12 50
Brochu, Camille		14 25
Brousseau, Gaudiose.....		10 00
Brousseau, Onésime.....		8 40
Brunet, Félix.....		malade
Brunet, Ulric.....		5 50
Bureau, Jos.-Aimé.....		18 00
Cantin, Onésiphore.....		8 80
Caron, Alphonse.....		8 00
Caron, Auguste.....		4 00
Carrier, C.-Édouard.....		4 00
Carrier, Wilfrid.....		4 00
Casault, Édouard.....		22 00
Casgrain, Frs-Xavier.....		5 00
Casgrain. Raymond.....		malade

MM. Casgrain, René.....	\$ 15 00
Castonguay, Alfred	4 00
Chabot, Ferdinand.....	4 00
Chabot, Laurent-B	12 25
Chaperon, J.-Alfred.....	23 00
Cinq-Mars, Napoléon.....	14 00
Cinq-Mars, Joseph.....	1 30
Cloutier, Chs-Frs.....	20 00
Cloutier, Étienne.....	4 00
Cloutier, Onésime.....	4 00
Collet, Chs-Allyre.....	1 75
Corriveau, Étienne	7 57
Côté, Émile.....	4 30
Côté, Georges.....	30 00
Côté, Jean-Baptiste.....	malade
Coulombe, Louis.....	4 00
Couture, Frs-Xavier.....	8 00
Dassylva, Polycarpe.....	26 00
D'Auteuil, Alphonse.....	16 00
Deblois, Isidore.....	4 00
Defoy, Henri	6 00
Delagrave, Théodule.....	15 00
Delisle, Philippe.....	5 25
Demers, Benjamin.....	26 00
Derome, Jean-Bte.....	4 00
Deschènes, Ls-Philippe.....	10 00
Desjardins, Bruno.....	8 25
Desjardins, Hospice.....	18 65
Desjardins, Jos.-Rémi.....	15 00
Destroismaisons, L.-Magloire.....	4 00
Déziel, Anselme.....	25 00
Dion, Albert.....	4 00
Dion, Éloi-Victorien.....	17 50
Dion, Joseph.....	malade
Dion, Louis.....	4 00
Dionne, Alfred.....	4 00
Dionne, Benjamin.....	8 25
Dionne Émile....	4 40
Drolet, Pierre.....	20 00

MM. Dubé, Herménégilde.....	malade
Dubé, Paul.....	\$ 17 15
Dubé, Prudent.....	16 25
Dumais, Joseph.....	4 00
Dumais, Ludger.....	4 00
Dumas, Joseph.....	7 50
Dumontier, Félix.....	malade
Dupuis, Fernand.....	4 00
East, Ulric.....	4 00
Fafard, Édouard.....	32 00
Faguy, Frs-Xavier.....	44 00
Faucher, Adjutor.....	4 00
Faucher, Octave.....	30 00
Feuiltaut, Jos-Alphonse.....	6 70
Fillion, Maxime.....	12 00
Fiset, Achille.....	6 00
Fortier, Frs-Narc.....	4 50
Fortin, Auguste.....	14 00
Fraser, Georges.....	14 00
Fréchette, Honoré.....	9 50
Frenette, Eugène.....	20 00
Gagné, Charles.....	7 50
Gagné, Lucien... ..	16 00
Gagnon, Adélarde.....	4 00
Gagnon, Joseph.....	4 00
Gagnon, Ls- Jos.....	15 00
Galerieau, Charles.....	12 00
Galerieau, Jos-Elzéar.....	7 00
Garneau, Ferd.....	15 25
Garneau, Philippe.....	5 20
Garon, Denis.....	5 15
Garon, Louis.....	4 00
Gaudin, Chs-Godfroi.....	malade
Gauthier, Augustin.....	11 00
Gauvin, Narcisse.....	malade
Gauvreau, Antoine.....	53 50
Gauvreau, Lucien.....	5 50
Gendron, Félix, V. G.....	11 00
Gignac, Joseph.....	6 00

malade	MM. Cingras, Apollinaire.....	\$ 25 00
17 15	Gingras, Joseph.....	4 00
16 25	Gingras, Jos.-Nérée.....	22 00
4 00	Girard, Joseph.....	10 00
4 00	Giroux, Guillaume.....	14 00
7 50	Godbout, Adolphe	7 50
malade	Godbout, Pierre.....	4 00
4 00	Godin, A.-Ovide.....	18 00
4 00	Gosselin, Amédé.....	5 00
32 00	Gosselin, Auguste.....	10 00
44 00	Gosselin, David.....	16 00
4 00	Gosselin, Frs-Xavier	31 00
30 00	Gosselin, Jean-Bte.....	9 76
6 70	Goudreau, Georges.....	4 00
12 00	Gouin, Arthur.....	11 00
6 00	Gouin, Charles.....	malade
4 50	Grenier, Adolphe.....	8 00
14 00	Grenier, Charles-Ovide.....	malade
14 00	Grondin, Étienne.....	19 80
9 50	Grondin, Pierre.....	4 00
20 00	Guimont, Daniel.....	6 00
7 50	Guimont, Joseph	4 60
16 00	Guy, Bernard-Claude	15 00
4 00	Guy, Georges.....	12 50
4 00	Hallé Étienne.....	14 00
15 00	Hallé, Louis.....	14 00
12 00	Hamelin, Léandre.....	malade
7 00	Hoffman, Joseph.....	20 00
15 25	Huard, Victor-Alphonse.....	4 00
5 20	Hudon, Arsène.....	4 00
5 15	Hudon, Ernest.....	15 75
4 00	Hudon, Eugène.....	4 00
malade	Hudon, Joseph-Honoré.....	4 00
11 00	Hudon, Ls-Joseph.....	malade
malade	Hudon, Maxime.....	11 00
53 50	Jobin, Joseph.....	4 00
5 50	Jolicœur, Siméon.....	8 00
11 00	Kelly, Patrick.....	13 00
6 00	Labbé, René.....	9 00

MM. Laberge, Joseph-Esdras.....	\$ 8 00
Labourière, Chs-Frs.....	
Labrecque, Honoré.....	30 00
Lachance, Jos-Télesphore.....	
Lafrance, Alexandre.....	9 00
Lagueux, Robert.....	4 00
Laliberté, Éloi.....	9 00
Lambert, Zoël.....	14 00
Lamothe, Albert.....	4 00
Langis, Louis-Jacques, V. G.....	25 00
Langlois, Charles.....	5 00
Langlois, Jos-Octave.....	4 00
Langlois, Louis-Alfred.....	10 70
Laplante, Frs-Xavier.....	5 70
Lauzé, Thomas.....	11 00
Lavoie, Georges.....	2 66
Lavoie, Joseph.....	4 00
Leclerc, Bruno.....	4 00
Leclerc, Charles.....	13 00
Leclerc, Édouard.....	9 00
Leclerc, Honoré.....	12 00
Lecours, Irénée.....	5 00
Legaré, Adolphe.....	33 33
Legaré, Victor.....	15 00
Lemay, Philogone.....	8 00
Lemieux, Célestin.....	0 90
Lemieux, Darie.....	16 50
Lemieux, Gilbert.....	5 00
Lessard, Hubert.....	5 75
Lessard, Louis.....	4 40
Lessard, Philéas.....	35 00
Levasseur, Joseph.....	23 00
Lévêque, Clément.....	4 00
Lévêque, Luc.....	10 00
Lindsay, Lionel.....	4 00
Maguire, Eustache.....	12 00
Marceau, Ludger.....	10 00
Marcoux, Auguste.....	4 00
Marcoux, Thomas.....	4 00

8 00	MM. Marois, Odilon.....	\$ 13 50
	Marquis, Joseph.....	11 75
30 00	Martel, Jos.-Stanislas.....	21 00
	Martel, Louis-Antoine.....	malade
9 00	Martin, Jos.-Étienne.....	16 25
4 00	Matte, Damase.....	20 25
9 00	Mayrand, Lactance.....	18 00
14 00	McCrea, Georges.....	16 00
4 00	McGratty, Hugh.....	8 00
25 00	Mercier, Théodore.....	4 00
5 00	Méhot, François-Xavier.....	13 25
4 00	Meunier Marcel-Prosper.....	13 00
10 70	Michaud, Adolphe.....	4 40
5 70	Miville, Georges.....	malade
11 00	Moisan, Olivier.....	12 00
2 66	Montminy, Théophile.....	25 00
4 00	Moreau, Magloire.....	12 50
4 00	Morisset, Alfred.....	4 00
13 00	Morisset, Fidèle.....	25 25
9 00	Morisset, Léon.....	16 00
12 00	Morissette, Rosario..	4 60
5 00	Nadeau, Condé.....	7 00
33 33	Naud, Onésime.....	10 00
15 00	Neville, James.....	14 50
8 00	O'Farrell, John.....	12 25
0 90	O'Leary, Peter.....	4 00
16 50	Oliva, Frédéric.....	13 00
5 00	O'Reilly, Patrick.....	4 00
5 75	Ouellet, Ls-Philippe.....	4 00
4 40	Ouellet, Pierre.....	8 00
35 00	Pampalon, Antoine.....	4 00
23 00	Pampalon, David.....	malade
4 00	Pâquet, Alfred.....	14 00
10 00	Pâquet, Chs-Henri.....	38 00
4 00	Pâquet, Nazaire.....	12 50
12 00	Pâquet, Tancrède.....	4 00
10 00	Paradis, Louis.....	7 60
4 00	Pelletier, Achille.....	24 85
4 00	Pelletier, Dominique.....	4 40

MM. Pelletier, Fortunat.....	\$	11 25
Pelletier, François.....		4 00
Pelletier, Georges.....		9 50
Pérusse, Ludger.....		14 50
Piché, Cléophas.....		4 00
Plaisance, Wenceslas.....		
Plamondon, Frs-Xavier.....		46 00
Plamondon, Jean-Bte.....		malade
Plante, Pierre.....		4 00
Poirier, Émile.....		4 00
Pouliot, Alfred.....		16 00
Pouliot, Charles.....		malade
Proulx, Narcisse.....		12 00
Rainville, Joseph-Aimé.....		14 50
Rémillard, Gustave.....		4 00
Richard, Charles.....		12 00
Richard, Édouard.....		4 00
Richard, Joseph.....		9 00
Richard, Salluste.....		4 14
Robin, Basile.....		13 00
Rochette, Léon.....		4 00
Rouleau, Albert.....		12 40
Rouleau, Fortunat.....		8 00
Rouleau, Joseph.....		14 96
Rouleau, Thos-Grégoire.....		46 00
Rousseau, Albert.....		10 00
Rousseau, Ulric.....		20 00
Roy, Clovis.....		malade
Roy, Édouard.....		malade
Roy, Jos-Édouard.....		malade
Roy, Michel-Édouard.....		12 00
Roy, Philéas.....		4 00
Roy, Placide.....		9 00
Ruel, Jean-Baptiste.....		8 81
Samson, Cyrille.....		4 00
Sanfaçon, Louis.....		malade
Sasseville, Jérôme.....		12 00
Savoie, Pierre.....		17 00
Scott, H.-Arthur.....		5 30

MM. Simard, Cléophas.....	\$	2 00
Sirois, Nap.-Joseph.....		37 60
Soucy, Téléphore.....		4 00
Soulard, Joseph-B.....		9 00
Talbot, Alphonse.....		4 00
Taschereau, Auguste.....		4 00
Têtu, Alphonse.....		1 50
Têtu, François.....		4 00
Thiboutot, Jean-Baptiste		9 00
Tremblay, Louis.....		6 00
Trépanier, Théodore.....		4 50
Trudelle, Charles.....		7 00
Trudelle, Théophile		10 00
Turcotte, Philéas.....		4 00
Turcotte, Théophile.....		5 75
Turgeon, Gaudiose.....		4 00
Vaillancourt, Arthur.....		7 75
Valin, Joseph.....		9 50
Vallée, Achille.....		16 00
Verret, Edmond.....		8 05
Vézina, Auguste.....		2 00
Villeneuve, J.-Baptiste		malade
Vincent, Adolphe.....		4 00

ARRÉRAGES PERÇUS

Fernand Dupuis.....	32 00
Joseph Jobin.....	4 00
J.-B. Derome.....	2 00

Archevêché de Québec, 1^{er} octobre 1892.

H. TÊTU, Ptre,

Sec.-Trésorier.

(Leg)
rentes

Sem

tituent

Nam o

fuisse

solum

fidem

possit

hlicum

usitata

valura

qua m

termis

versari

exterio

ea solt

exinde

confess

1^o In

terio, l

2^o A

3^o A

(e) C

per me

no Prési

l'ordinat

QUÆSTIONES ANNO 1893

COLLATIONIBUS THEOLOGICIS DISCUTIENDÆ IN ARCHIDIOECESI QUEBECENSI (a)

MENSE JANUARIO.

(*Legatur post lectionem præcedentis collationis articulus Conférences ecclésiastiques in Disciplina, pag. 38...*)

Sempronius suorum peccatorum generalem confessionem instituens ait se timere ne pluries jurisjurandi religionem violaverit. Nam coram iudice vocatus juramento affirmavit centum aureos fuisse a Caio suo amico solutos cuidam creditori, quamvis ipse solummodo ex assertione ipsius Caii hoc noverit : cujus tamen fidem ita se firmam habere dicit ut de ea suspicari ne quidem possit.—Alia autem vice quum fuisset constitutus ad munus publicum fungendum, ipsi oblata est formula juramenti hoc in casu usitata, et juravit pure et simpliciter, ut mos est, se omnia observaturum esse quæ in hac formula continebantur. At ea tantum quæ majoris momenti erant servavit, reliqua vero leviora prætermisit.—Tandem postea quum iterum in iisdem circumstantiis versaretur, timens ne reus perjurii fieret, licet verba formulæ exterius protulerit, intra se tamen constituit juramento firmare ea solum quæ substantiam formulæ promissoriæ respiciebant, et exinde reliqua tuta conscientia non observavit. Hæc audiens confessarius secum quærit :

1° *In quo præcise reponenda sit veritas in juramento tum assertorio, tum promissorio ?*

2° *An in juramento detur materiæ parvitas ?*

3° *An et quæ peccata et cujus speciei commisit Sempronius ?*

(a) C'est une obligation d'assister aux conférences, quand on n'en est pas exempté par une raison suffisante. Il faut s'y préparer avec soin. Les absents doivent envoyer au Président les raisons de leur absence. Le Président est le Curé le plus ancien par l'ordination. Le Secrétaire est choisi par les membres de la conférence.

Titius parochus quærit *utrum permitti possit ut organa pulsentur 1º in dominicis et feriis Adventus et Quadragesimæ? 2º quando sacerdos verba consecrationis profert vel præfationem cantat?*

MENSE MAIO.

Scriptores impii audacter existentiam et æternitatem pœnarum inferni negarunt, asserentes doctrinam catholicam hac de re rationi, imo et revelationi repugnare. Caius parochus constituit hunc pessimum errorem confutare et quærit a theologo :

1º *Quænam sit doctrina orthodoxa de pœnarum inferni existentia, gravitate et diversitate;*

2º *Quibusnam argumentis theologicis demonstrari possit pœnas damnatorum fore æternas et semper sine ullo fine duraturas;*

3º *Quomodo ostendi possit dogma catholicum de æternitate pœnarum rectæ rationi non adversari;*

4º *Quid dicendum sit de æterna sorte infantium qui sine baptismo moriuntur.*

Quæritur: *An versio latina Scripturarum quæ Vulgata nuncupatur, quamque quotidie legimus, omnes libros Novi Testamenti integros atque incorruptos contineat?*

MENSE JULIO.

Margarita partui difficili proxima in imminente mortis periculo versatur et medici de salute tum matris tum prolis desperant. Interim venit chirurgus peritissimus qui promittit se latus puerperæ secturum esse fœtumque sine periculo extracturum. Margarita, impellente confessario, ad sectionem lateris, licet invita, consentit. Sed peracta operatione cæsarea, extracta et baptizata prole obiit mater quam et infans paulo post sequitur. Quæritur :

1º *An et quandonam fieri possit operatio cæsarea in matre vivente vel defuncta?*

2º *An mulieres teneantur ad sectionem admittendam vel saltem possint eam admittere?*

3^o *An confessarius debuerit non solum admonere de obligatione si quæ fuerit sed etiam ad illam Margaritam exhortari potuerit, et an irregularitatem incurreret ?*

Quæritur :

1^o *An et qualis sit differentia inter Patres et Doctores Ecclesiæ ?*

2^o *Quinam fuerint præcipui Patres Ecclesiæ Græcæ et Ecclesiæ Latinæ ?*

3^o *Quænam sit auctoritas doctrinalis Patrum et Doctorum Ecclesiæ ?*

MENSE OCTOBRI.

(Fit electio secretarii per scrutinium.)

Titius, sacerdos recens ordinatus, incepit confessiones audire et quum jam plurimæ ei occurrerint difficultates, sequentes proponit solvendas quæstiones :

1^o *Utrum conjuges licite copulari nequeant, nisi ex intentione prolem generandi ?*

2^o *Utrum conjuges de mutuo consensu, sive perpetuo, sive ad tempus, ab actu conjugali abstinere possint ?*

3^o *Utrum limitatio prolis causa sit rationabilis ab illo actu de mutuo consensu abstinendi ?*

4^o *Utrum conjuges actum conjugalem eo præcise tempore exercere teneantur, quod prolis conceptioni aptius et convenientius est ?*

Narretur breviter historia præcipuarum persecutionum quæ adversus Christianos exarserunt tribus primis Ecclesiæ sæculis.

The first part of the report deals with the general situation of the country, and the progress of the various branches of industry and commerce. It is found that the country is in a state of general prosperity, and that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress.

The second part of the report deals with the state of the various branches of industry and commerce, and the progress of each of them. It is found that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress, and that the country is in a state of general prosperity.

The third part of the report deals with the state of the various branches of industry and commerce, and the progress of each of them. It is found that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress, and that the country is in a state of general prosperity.

The fourth part of the report deals with the state of the various branches of industry and commerce, and the progress of each of them. It is found that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress, and that the country is in a state of general prosperity.

The fifth part of the report deals with the state of the various branches of industry and commerce, and the progress of each of them. It is found that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress, and that the country is in a state of general prosperity.

The sixth part of the report deals with the state of the various branches of industry and commerce, and the progress of each of them. It is found that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress, and that the country is in a state of general prosperity.

The seventh part of the report deals with the state of the various branches of industry and commerce, and the progress of each of them. It is found that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress, and that the country is in a state of general prosperity.

The eighth part of the report deals with the state of the various branches of industry and commerce, and the progress of each of them. It is found that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress, and that the country is in a state of general prosperity.

The ninth part of the report deals with the state of the various branches of industry and commerce, and the progress of each of them. It is found that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress, and that the country is in a state of general prosperity.

The tenth part of the report deals with the state of the various branches of industry and commerce, and the progress of each of them. It is found that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress, and that the country is in a state of general prosperity.

COMPTES-RENDUS

DES COLLECTES FAITES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC EN 1892, POUR LE DENIER DE SAINT-PIERRE, LES SOURDS-MUETS, LES ÉCOLES DU NORD-OUEST, LA TERRE-SAINTE, LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION, LES NÈGRES DE L'AFRIQUE ET LA SAINTE-ENFANCE.

VILLE DE QUÉBEC.	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
Basilique.....	90 10	23 13	40 81	34 46	35 00	47 91	174 23
Notre-Dame de la Garde.	1 50	1 50	1 50	2 00	
Archevêché.....	20 00	100 00	4 40	5 00	10 00	
Séminaire.....	50 00	0 46	1 37
Hôtel-Dieu.....	12 00	2 00	4 00	5 00	
Ursulines.....	25 00	8 00	9 00	8 00	8 00	8 00	25 00
Hôpital-Général.....	8 50	9 25	10 00	14 50	14 00	
Sœurs de la Charité.....	8 00	10 00	32 50
<i>A reporter.....</i>	215 10	140 38	67 71	77 46	58 46	71 91	233 10

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1892, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	215 10	140 38	67 71	77 46	58 46	71 91	233 10
Sœurs du Bon-Pasteur...	5 00	4 55
Saint-Patrice.....	68 98	23 20	31 43
Saint-Jean-Baptiste.....	48 00	21 20	21 20	22 00	34 00
Saint Roch.....	50 00	50 00	60 00	80 40	52 50	17 00
Saint Sauveur.....	46 50	23 00	57 22	73 18	21 00	50 10	22 52
Asiles des Aliénés.....	4 05	5 22	5 10	3 66	3 36

CAMPAGNE.

Saint-Adrien			2 50	2 75			
Saint-Agapit	4 43	5 00	3 25	4 75	3 60		2 30
Sainte-Agathe.....	15 50	9 00	5 71	3 23		6 08	
Saint-Alban	22 00	13 50	9 10	10 85		11 09	9 75
Saint-Alexandre.....			6 50	6 00	9 23	11 55	7 00
Saint-Alphonse.....			3 00	3 00	14 07		
Saint-Ambroise	23 10	6 35	8 00	5 15		9 15	
Sainte-Anasiasie.....		2 60	2 70	1 75		2 00	
Ancienne-Lorette.....	24 50	28 00	29 00	19 00	18 00	24 00	58 50
Saint-André.....	7 00	4 00	5 00	6 00	4 00	23 00	9 00
Ange Gardien	17 40	3 00	3 25	3 00	21 00	2 15	13 90
Saints-Anges de Beauce..	4 00		2 66	5 50		3 75	
Sainte-Anne-de-Beaupré..	35 80	8 28	5 00	8 80	1 40		11 50
Sainte-Anne-Lapocatière.	23 00	4 00	6 00	6 00	14 00	4 00	
Saint-Anselme.....	11 50	7 25		7 00	6 60	7 75	28 30
Saint-Antoine.....	20 10			4 00			7 35
Saint-Antonin	5 25		2 25	1 52			
Saint-Apollinaire.....		2 70	2 48	2 02	34 00	3 75	
Saint-Aubert	3 60	4 00	3 20	5 00		4 22	
Saint-Augustin.....	47 50	14 50	9 60	11 60	11 00	16 50	
Saint-Basile.....							
Beaumont.....	6 00		2 50	2 50	5 00		
Beauport	21 40	28 00	7 00			18 10	42 18
<i>A reporter</i>	729 71	379 98	324 83	400 76	277 52	354 89	449 95

COMPTE-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1892, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	729 71	379 98	324 83	400 76	277 52	354 89	449 95
Saint-Bernard.	6 50	7 00	5 00	8 00
Berthier	5 00	1 50	2 50	2 50	1 00
Buckland.....	6 52	3 16	3 00	2 50	2 85	3 25
Saint-Cajetan.. ..	1 88	3 52	1 10	1 90	1 50	3 15	0 68
Saint-Calixte.....	69 50	18 75	20 00	21 00	55 25	16 25
Cap-Santé.....	7 00	3 26	6 70	6 94	7 25	8 60	16 80
Cap-Saint Ignace.. ..	40 00	17 00	10 00	10 00	17 00	11 00	28 30
Saint-Casimir.....	30 00	12 00	6 00	15 00	11 00
Sainte-Catherine.....	5 92	2 26	2 72	1 44	4 06	4 08
Saint-Charles.....	21 82	6 00	6 70	7 05	16 00	9 60	16 00
Charlesbourg.....	50 00	9 60	6 35	35 35	9 43

Château-Richer	8 25	3 84	5 62	4 16		8 00	7 75
Collège de Sainte-Anne.....						5 27	29 71
Collège de Lévis							
Sainte-Claire	10 15	3 63		4 60		6 42	
Saint-Côme			5 00	5 23			
Cranbourne.....	4 20	2 00	1 50	2 50	4 25	4 55	
Sainte-Croix.....	40 00	13 40	9 80	12 15	8 00	10 00	34 25
Saint-Cyrille.....	5 15	4 04	4 10	3 22			
Saint-Damien				1 00		1 50	
Saint-Damase	1 40	1 00	1 00	2 00		3 00	
Saint-David	6 00	3 00	8 05	7 00	6 16	7 71	
Saint-Denis	7 25	14 14	8 00	8 50	9 50	7 00	
Deschambault.....	18 75		7 50	15 15	7 90	7 00	31 32
Saint-Désiré.....							
Écureuils.....	5 00	2 60	4 50	3 92		10 00	
Saint-Édouard de Frampton	6 75	3 50	3 45	3 79			
Saint-Édouard de Lotbinière.....	7 00	10 00	6 10	8 75			
Saint-Éleuthère.....	2 00		2 00	1 50	1 00	1 50	
Saint-Elzéar	20 00		7 60	4 53	12 00		10 00
Sainte-Emmèlie	4 55	6 00	4 26	4 50	11 60	5 24	9 32
Saint-Éphrem.	15 25	6 75	6 00	4 00	5 20	4 66	
Saint-Étienne	5 00		4 00	4 00	3 10		
Saint Eugène.....	3 25	4 00	4 75	3 40		2 60	22 97
<i>A reporter.....</i>	1143 80	525 27	487 38	575 34	501 49	508 62	669 13

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1892, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	1143 80	225 27	487 38	575 34	501 49	508 62	669 13
Saint-Évariste.....	3 00	1 85	1 75	2 00
Sainte-Famille, I. O.....	53 00	2 60	1 40	2 00	5 50	3 00	2 50
Saint-Félix du Cap-Rouge	2 50	2 45	2 30
Saint-Ferdinand.....	8 60	10 35	6 32
Saint-Ferréol.....	12 70	1 54	2 91	5 06	1 23	1 56
Saint-Flavien.....	16 00	8 00	7 00	6 00	9 00
Sainte-Foye.....	9 00	8 83	17 40
Saint-François de Beauce	19 00	12 00	5 50	5 75	12 00
Saint-François, I. O.....	14 75	2 00	2 00	2 50	4 00	2 50	5 70
Saint-François Rivière du Sud.....	15 25	6 25	7 05	3 15	10 00	5 00	16 00

Saint-Frédéric.....	25 00	5 60	5 23	6 00	14 18	7 25	5 00
Saint-Georges.....	9 00	10 20	10 00	5 24	10 45
Sainte-Germaine.....	4 42	2 75	4 00	2 50
Saint Gervais.....	22 50	23 00	10 00	4 00
Saint-Giles	3 00	3 00
Grondines	16 00	7 50	8 50	10 00	22 15	14 00
Sainte-Hélène	25 00	6 50	6 50	4 00	6 00	5 20
Sainte-Hénédine.....	9 69	6 70	5 25	4 64	5 94
Saint-Henri	28 44	11 00	13 00	7 65	10 38	16 75
Saint Honoré.....	14 69	4 50	6 25	5 50	6 50	5 60	3 18
Inverness	4 73	2 50	2 10	2 75	2 00
Saint-Isidore.....	22 00	10 00	8 00	8 00	7 00	22 00
Ile-aux-Grues	8 00	2 75	3 00	1 50
Islet.....	25 00	11 50	10 60	15 60	36 20	18 75	20 10
Saint-Jean-Chrysostôme..	7 23	5 62	5 55	3 71	4 10	4 15
Saint-Jean-Deschaillons..	12 50	7 25	9 00	8 60
Saint-Jean, I. O.....	52 83	10 00	7 65	9 00	8 00	14 00
Saint-Jean-Port-Joly.....	9 50	8 00	7 75	9 50	8 00	3 00
Sainte Jeanne.....	5 60	2 90	3 70	2 62	5 40
Jésus-Marie, Sillery.....	10 00	10 00
Jésus-Marie, Saint Joseph de Lévis.....	6 00	5 76
Saint-Joachim.....	24 70	2 75	3 90	3 85	4 37	5 30	19 20
Saint-Joseph de Beauce...	61 70	19 25	21 50	15 55	56 60	29 00	3 00
<i>A reporter.....</i>	1676 54	655 39	673 40	753 38	746 85	741 80	806 23

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1892, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance. — *Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	1676 54	655 39	673 40	753 38	746 85	741 80	806 23
Saint-Joseph de Lévis.....	17 00	20 00	12 30	10 00	20 00	
Sainte-Julie.....	30 42	7 65	7 00	7 00	8 34	11 00	15 96
Sainte-Justine			3 00	3 00	5 00	
Kamouraska.....	11 40	6 75	5 25	8 00	8 00	
Saint-Lambert.....	25 00	6 00	5 25	5 00	8 75	7 46	12 00
Lambton	5 50	5 50	4 25	4 75	
Saint-Laurent.....	29 00	10 00	10 00	10 00	18 00
Laval	
Saint-Lazare.....	5 00	3 25	4 75	5 00	
Saint-Léon.	3 75	3 52	3 53	2 40	4 36	3 10	
Lévis	37 00	15 00	15 00	34 00	20 15	20 00	47 25

Lotbinière.....	15 90		5 00	7 00	16 70	7 00	
Sainte-Louise.....	5 00		4 00	3 50			
Saint-Magloire.....	5 30	2 33	3 00	2 67	2 51	2 95	
Saint-Malachie.....	2 50	2 00	0 30	5 45			0 75
Sainte-Marguerite.....	11 16		5 50	5 10		9 80	
Sainte-Marie.....	6 00			5 00		10 00	
Saint-Martin.....	3 05		2 65	2 10	3 00	1 80	
Saint-Maxime.....	5 50		2 50	3 00		3 50	
Saint-Méthode.....	3 75	2 20	2 25			2 25	
Saint-Michel.....	33 00	9 85	8 60	12 00	10 00	12 30	3 00
Mont-Carmel.....	5 00						
Saint-Narcisse.....			1 00	2 45			
Saint-Nérée.....	3 00		3 45	1 75		3 00	
Saint-Nicolas.....	15 80	5 00	5 50	4 00	14 75		14 75
Notre-Dame de Montauban.....	4 00	3 25	3 00	5 10	5 00	4 51	
Notre-Dame du Portage..	20 20	3 60	3 25	4 25	3 15	3 00	6 10
Notre-Dame du Rosaire..	1 50					1 03	
Saint-Onésime.....	1 40	1 40	1 40	1 40		1 40	
Saint-Pacôme.....	5 00	3 00	3 34		3 00	4 01	
Saint-Pamphile.....	2 05	2 05	2 50	3 40	3 10	1 40	2 15
Saint-Pascal.....	15 00	4 05	5 10	6 90	19 25	11 50	6 50
Saint-Patrice de Beau-rivage.....	4 02	3 15	3 14	2 61		3 55	
<i>A reporter</i>	2008 74	751 69	807 71	918 96	878 91	904 35	932 69

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1892, pour le denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance.—*Suite.*

	Denier de Saint Pierre.	Sourds. Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	2008 74	751 69	807 71	918 96	878 91	904 35	932 69
Saint Paul de Montminy	13 50	2 75	2 03	2 25	4 00
Sainte-Perpétue.....	1 70	1 60	2 36	1 27	4 00	1 00	
Sainte-Pétronille.....	1 85	1 60	7 25	1 60	2 96
Saint-Philemon.....	3 63	1 15	1 60	1 00	5 50	2 30
Saint-Philippe-de-Néri	4 00	5 00	4 00	
Sainte-Philomène.....	5 81	3 00	3 00	2 69	10 55	2 00	
Saint-Pierre-Baptiste.....	11 00	4 00	4 60	1 50	5 00	
Saint-Pierre de Brough- ton.....	10 00	7 50	6 75	5 50	7 39	
Saint-Pierre, I. O.....	16 40	3 90	5 55	7 40	3 85	10 95

Saint-Pierre Rivière-du- Sud	19 70		6 00	6 50		3 50	
Pointe-aux-Trembles.....	27 88	6 50	9 15	6 53		18 50	10 50
Portneuf.....	12 70		5 60	2 10		11 00	7 00
Saint Raphaël	6 85	2 64	4 72	4 00	20 68	8 25	1 75
Saint-Raymond.....	17 45	3 05	10 50	7 25	12 80	18 00	26 80
Rivière-du-Loup	71 82			13 12			10 80
Rivière-Ouelle	28 10		4 00	5 00			2 50
Saint-Roch-des-Aulnaies..	10 88		5 60	8 00			12 50
Saint-Romuald.....	17 68	10 00	11 00	10 50	9 25	9 49	
Sacré-Cœur de Jésus.....	9 70		4 00	3 00	5 00	3 00	
Sacré-Cœur de Marie.....	4 00	3 00	3 00	2 75			
Sault-Montmorency.....	4 62	4 00	3 75	3 50			0 75
Saint Samuel		2 70	2 62	1 09		2 00	
Saint-Sébastien	4 63		4 50	4 00	4 00		
Saint-Séverin	3 00	3 00		4 00	3 00		
Sillery	21 00		9 60	15 60			
Sainte-Sophie							
Stoncham	2 00		1 00	2 50			
Saint Sylvestre.....	5 00	1 15	3 50	2 70	3 00		
Saint-Thomas.....	45 00	14 00	14 75	14 09			
Saint-Tite.....	2 00	2 65	2 00	1 85	2 00	2 36	
Saint Ubalde			5 00	5 00		6 00	
Valcartier.....							
<i>A reporter.....</i>	2386 64	839 53	950 61	1067 59	966 08	1002 15	1025 50

COMPTES-RENDUS des collectes faites dans le diocèse de Québec en 1892, pour le Denier de Saint-Pierre, les Sourds-Muets, les Écoles du Nord-Ouest, la Terre-Sainte, la Société de Colonisation, les Nègres de l'Afrique et la Sainte-Enfance.—*Suite.*

	Denier de Saint- Pierre.	Sourds- Muets.	Écoles du Nord- Ouest.	Terre- Sainte.	Colonisa- tion.	Nègres de l'Afrique.	Sainte- Enfance.
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
<i>Report</i>	2386 64	839 53	950 61	1067 59	966 08	1002 15	1025 50
Saint-Vallier.....	6 00	25 00	6 00	3 26	18 00	5 00	
Saint-Victor.....	7 00		6 05			6 06	
Saint-Zacharie						3 55	
Intérêts, dons, etc	31 04	43 14	17 50			33 00	339 25
Total.....	2430 63	864 53	1005 80	1088 35	984 08	1049 76	1364 75

— CCXX —

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

1^{er} février 1893.

H. TÊTU, Ptre.

DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION EN 1892.

Mission de Notre-Dame du Rosaire.....	\$	54 60
“ “ Saint-Bruno		19 14
“ “ Rolette		10 00
Missionnaire de Saint-Damien.....		180 00
“ “ Saint-Éleuthère.....		200 00
“ “ Notre-Dame de Montauban.....		200 00
“ “ Saint-Théophile.....		100 00
“ “ Saint-Zacharie.....		200 00
Donné au R. P. Lacasse O. M. I.....		16 00
		<hr/>
	\$	979 74

Recette de 1892.....	\$	984 08
Balance de 1891.....		33 60
		<hr/>
	\$	1017 68
Dépense de 1892.....	\$	979 74
		<hr/>
Balance.....	\$	37 94

La Société a reçu du gouvernement la somme de \$345.25 qui a été dépensée comme suit :

Saint-Ludger.....	\$	300 00
Marlow.....		45 25

Archevêché de Québec,
1^{er} février 1893.

H. TÊTU, Ptre.

[Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through or a second page's content.]

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

WORLD LIBRARY
100 N. 10th Street
ANN ARBOR, MICHIGAN 48106